



LE RAPPORT D'ACTIVITE

2018



<b>I - LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF</b>	
1. Présentation de l'ADSEAM.....	5
2. Le Bureau et le Conseil d'administration .....	9
3. Les commissions associatives.....	10
4. Le Conseil de direction .....	12
<b>II - LE RAPPORT GENERAL ASSOCIATIF</b>	
1. Le rapport moral du Président.....	15
2. Les instances associatives	
2.1 L'Assemblée générale.....	17
2.2 Le Conseil d'administration.....	17
2.3 Le Bureau du Conseil d'administration.....	17
2.4 Les commissions associatives .....	17
2.5 Le conseil de direction.....	18
2.6 Les représentations de l'ADSEAM.....	18
3. La Direction générale	
3.1 Qualité et Développement.....	20
3.2 Les Ressources humaines.....	22
3.3 Finances et Patrimoine .....	24
3.4 Communication.....	27
<b>III- LES RAPPORTS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES</b>	
1. Les tableaux d'activité 2018.....	35
2. Le Pôle Protection de l'enfance	
2.1 Services hébergements	
Foyers d'hébergement .....	41
CASIP .....	47
SEMO .....	50
FAS .....	58
2.2. Services en Milieu Ouvert	
AEMO .....	65
MJIE .....	77
Médiation familiale.....	83
Espace rencontre DIAPASON .....	90
3. Le Pôle Insertion	
CHRS.....	99
Service logement .....	124
Appui Santé Nord .....	132
SAO .....	138
ACT .....	147
LHSS.....	153
Maison Relais .....	158
4. Pôle médico-Social	
IME .....	163
ITEP.....	170
SESSAD.....	177
IEM .....	180
MAS .....	189





# I- LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF



## 1. Présentation de l'ADSEAM

- **L'histoire de l'ADSEAM, de 1960 à aujourd'hui**

L'ADSEAM, qui est une association loi 1901, prend ses origines en 1960. Elle a été créée à l'initiative de Camille Belliard, qui en fut le premier président. L'association, dénommée à l'époque « Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Manche » avait pour but ... « *la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence inadaptées sous quelque forme que ce soit, et la coordination, dans le cadre départemental, des institutions et associations poursuivant le même but...*<sup>1</sup> ». La démarche initiale de l'association n'était pas de créer, ni de gérer des établissements spécialisés, mais « *de réunir ce qui était épars et de métisser les volontés, les professionnels du secteur social et les philosophies des différents partenaires.*<sup>2</sup> »

En 1966, le bureau accepte de prendre la gestion d'un premier établissement, puis suivra l'ouverture de nombreux établissements et services, sur l'ensemble du territoire de La Manche.

C'est en 1996, compte tenu de l'évolution des activités de l'association, que la dénomination ADSEAM devient « Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche ». Tout en restant fidèle à ses premiers engagements, l'association de militants et de professionnels pour des actions d'utilité sociale, construite à partir de convictions et de compétences, réaffirme ses fondements et développe ses ambitions compte tenu de l'évolution des contextes socio-politiques.

- **Présentation générale de l'association**

L'ADSEAM s'adresse à une population ciblée dans sa dénomination « de l'enfant à l'adulte » dans les champs du médico-social, de l'insertion et de la protection de l'enfance sur le département de la Manche. Les services développés par l'association pour les personnes vulnérables concernent ainsi les mineurs(es), les jeunes majeurs(es), les adultes, les familles.

La finalité de l'association vise un futur voulu, résolument tourné vers la population à laquelle elle s'adresse et qui en constitue sa raison d'être : « **Favoriser le développement des compétences et des potentialités de la personne pour optimiser son accession à l'autonomie et l'accompagner dans la construction de son projet de vie.** »

---

<sup>1</sup> Extrait des premiers statuts de l'association de 1960.

<sup>2</sup> Extrait du texte de D. Pillet « *De la naissance à la maturité ou les balbutiements d'un nouveau-né dans notre département, à son aboutissement, 40 ans après* » élaboré pour le 40<sup>ème</sup> anniversaire de l'ADSEAM.

Cette finalité repose sur les objectifs généraux suivants, inscrits au sein du projet associatif :

- **Prévenir les inadaptations et les exclusions des personnes, jeunes ou adultes.**
- **Favoriser l'épanouissement des personnes, leurs capacités à s'assumer et à s'insérer dans la vie sociale.**
- **Développer les moyens d'intégration et les supports permettant aux personnes d'avoir une utilité sociale, un rôle à assumer.**
- **Accompagner les personnes au plus près de leurs besoins dans l'évolution de leur parcours de vie.**
- **S'appuyer sur une démarche d'amélioration continue pour garantir la qualité de nos pratiques.**

L'action de l'ADSEAM et de ses acteurs est guidée par les lignes directrices fondamentales énoncées dans son projet associatif réécrit en 2016.

La finalité associative et sa déclinaison en grands objectifs sont issues des valeurs portées par l'association et qui guident son action : humanisme, citoyenneté, laïcité, solidarité, respect, sauvegarde, intégration et participation sociale individualisée, militantisme...

**L'ADSEAM inscrit ses actions selon les valeurs fondamentales ainsi identifiées :**

○ ***Le respect de la personne et de son individualité***

L'ADSEAM affirme son cadre éthique d'intervention en intégrant le concept de VRS qui repose sur un système de valeurs prônant la reconnaissance de la personne en difficulté et en situation de handicap, le droit à être comme les autres, à vivre ou exercer des rôles sociaux valorisés dans son environnement.

La politique d'amélioration continue engagée depuis plusieurs années a permis de consolider la démarche d'élaboration des projets individualisés avec la participation des intéressés.

○ ***Le respect des droits des personnes et la prise en compte de leur parole***

Fidèle à ses valeurs et à son éthique, l'ADSEAM promeut l'exercice d'une citoyenneté active. Ainsi, les projets des établissements et services s'attachent à prendre en compte la parole des personnes accueillies ou accompagnées et à favoriser toutes les formes possibles de participation.

### ○ **L'ouverture aux autres**

Dans une logique d'ouverture et de participation aux politiques sociales développées localement, l'association veille à optimiser sa coopération et sa communication vers ses partenaires institutionnels, publics et privés.

L'ADSEAM participe activement à la promotion et au développement tant des individus que des territoires.

### ○ **L'éthique**

Soucieuse du respect des opinions politiques, religieuses et philosophiques des personnes accompagnées, des salariés et bénévoles, l'ADSEAM veille à ce que soient respectés les principes de laïcité, clairement inscrits dans son éthique associative.

En application de la Charte de la laïcité dans les services publics et de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie, l'association garantit des droits égaux aux personnes, fait preuve d'un devoir de neutralité vis-à-vis de tous et promeut une véritable culture de la bientraitance.

Ces principes déterminent les fondements des actions mises en œuvre dans les services et établissements de l'association, pour lesquels le respect de la personne, de son intégrité et de sa dignité contribue à l'apprentissage et au développement du "vivre ensemble".

L'ADSEAM inscrit sa politique dans une éthique de gouvernance fondée sur la participation, le dialogue et la richesse de sa vie associative.

Les valeurs de l'ADSEAM sont portées par une organisation et des instances qui jouent un rôle important dans le fonctionnement, et sont garantes des responsabilités et des engagements de l'association. L'organisation et le rôle de ces instances sont détaillés dans les statuts de l'ADSEAM et le règlement de fonctionnement associatif.

Depuis une quinzaine d'années, l'ADSEAM a intégré et développé **le concept de Valorisation des Rôles Sociaux (VRS) au cœur de son projet associatif** :

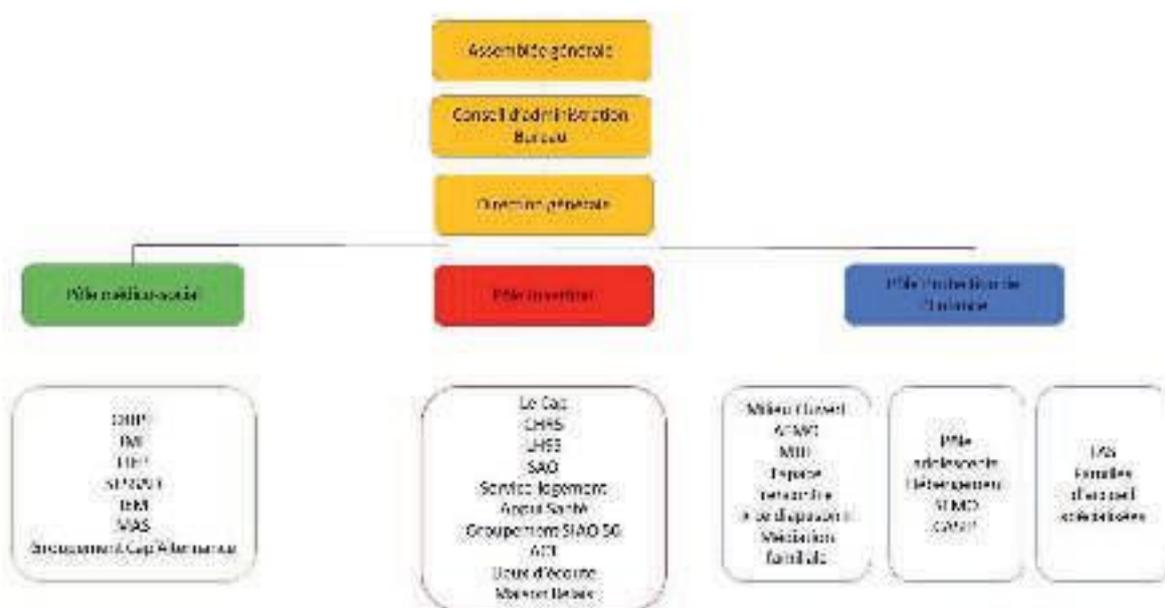
*« Les personnes, indépendamment de leurs difficultés, de leurs déficiences et limites de capacités, sont tout d'abord des enfants, des adolescents ou des adultes et l'on doit s'efforcer de leur permettre d'accéder, avec les adaptations strictement nécessaires, aux statuts les plus nombreux et les plus valorisés possibles. Pour ce faire il importe d'être attentif aux limitations de rôles qui peuvent être imputées à des causes variées liées autant aux difficultés de la personne qu'à des procédures externes ».*

L'ADSEAM est une organisation marquée par ses fondements humanistes et citoyens (en référence aux droits de l'homme). Elle est également une entreprise gestionnaire dont la mission prédominante est d'accueillir et d'accompagner des personnes en difficulté, dans le cadre de leur projet personnalisé en s'appuyant sur les lois constitutives des dispositifs sociaux et médico-sociaux.

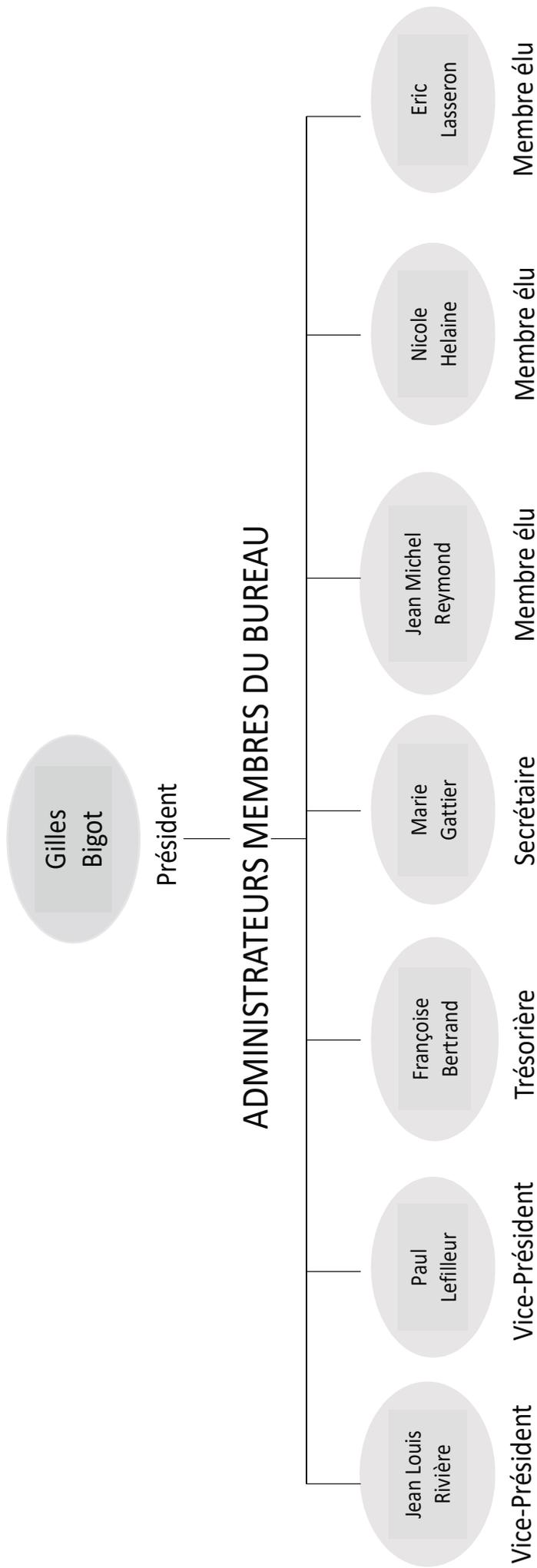
L'organisation de l'association s'articule autour :

- d'une Direction générale, constituant un centre de ressources pour l'ensemble des établissements et services de l'association par l'apport de compétences transversales en termes de gestion financière, démarche qualité, développement de projets, gestion des ressources humaines.
- et de trois pôles d'intervention, ayant chacun sa direction spécifique
  - o le Pôle Protection de l'Enfance
  - o le Pôle Insertion
  - o le Pôle Médico-Social

**Organigramme de l'ADSEAM :**



## 2. Le Bureau et le Conseil d'administration de l'ADSEAM



## AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Thierry Quesnel

Guy Deverre

Michel Erambert

Jean Philippe Decroux

### 3. Les commissions associatives

## Les commissions, des instances d'animation de la vie associative

Instances associatives  
statutaires

Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau  
Instances présidées par le président, M. BIGOT

Instances d'animation de  
la vie associative

Commissions associatives  
Instances co-animées par un administrateur et le directeur général

Commission SYNERGIE & RESSOURCES

Commission VEILLE & NOVIATION

Commission COMMUNICATION

Commission RESSOURCES HUMAINES

### Composition

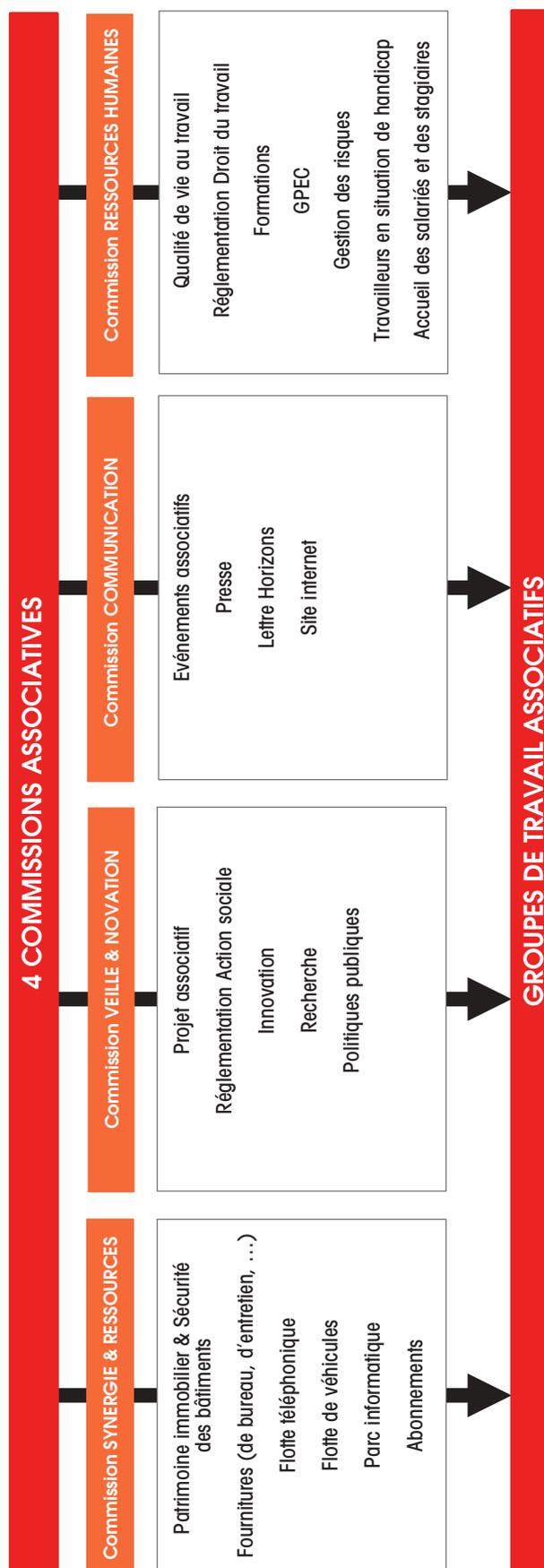
2 administrateurs :  
M. LASSERON et M. LEFILLEUR  
Le directeur général  
1 directeur,  
représentant Conseil de direction :  
M. SALVI  
1 fonction technique  
de la direction générale :  
M. CHANTELOUP

2 administrateurs :  
M. RIVIERE et M<sup>me</sup> GATTIER  
Le directeur général  
1 directeur,  
représentant Conseil de direction :  
M<sup>me</sup> VASSELIN  
1 fonction technique  
de la direction générale :  
M<sup>me</sup> LEROY E.

2 administrateurs :  
M<sup>me</sup> HELAINE et M. REYMOND  
Le directeur général  
1 directeur,  
représentant Conseil de direction :  
M<sup>me</sup> MARSEILLE  
1 fonction technique  
de la direction générale :  
M<sup>me</sup> DUCHEMIN

2 administrateurs :  
M<sup>me</sup> BERTRAND et M. QUESNEL  
Le directeur général  
1 directeur,  
représentant Conseil de direction :  
M. LECOINTE  
1 fonction technique  
de la direction générale :  
M<sup>me</sup> LEROY S.

# Les commissions, des instances d'animation de la vie associative



#### 4. Le conseil de direction

##### La Direction générale de l'association :

**Stéphane MALHERBE** – Directeur général

Cadres techniques :

**Gilles CHANTELOUP** – Responsable Financier

**Sandrine LEROY** – Responsable Ressources Humaines

**Elodie LEROY** – Responsable qualité et Développement

**Angéline DUCHEMIN** – Assistante de direction

##### Les Directeurs de Pôles

**Pascal SALVI** – Directeur des hébergements du Pôle Enfance

**Valérie VASSELIN** – Directrice des Services en Milieu Ouvert du Pôle Enfance

**Bernard LECOINTE** - Directeur du Pôle Médico-social

**Hélène MARSEILLE** - Directrice du Pôle Insertion



## II – LE RAPPORT GENERAL ASSOCIATIF



## 1. Le rapport moral du Président

L'activité de notre association au travers de ses quatre pôles se maintient et les rapports d'activité de chacun de ces pôles en témoignent.

Sans entrer dans le détail, ce sont 3 696 personnes, jeunes, adolescents et adultes, qui ont pu bénéficier de nos services, soit 70 de moins que l'an dernier.

Ces services représentent 368 274 journées (397 925 en 2017) et 11 558 actes (toujours assez proches des 11 650 de l'an passé).

A noter toutefois un fléchissement des demandes pour les services de « Milieu Ouvert ». Fléchissement qui nous a d'ailleurs amené à nous rapprocher des services judiciaires afin d'en analyser les causes.

Toute cette activité s'appuie sur le travail de 303 salariés (dont 293 en CDI) pour un peu moins de 265 ETP. Là encore ce tableau des effectifs est très proche de l'année précédente.

Avec une activité et des effectifs stables, ne soyons pas surpris de constater un budget, lui aussi, sans écart significatif.

Cependant, le premier point à mettre en avant pour cette année 2018, est sans conteste, la nomination de Stéphane MALHERBE Directeur Général, depuis le mois de juin.

En général, un changement de DG se prépare, et comme toujours se pose la question d'un recrutement « à l'interne » ou « à l'externe ». Pour répondre à cette question, il faut être convaincu qu'en la matière, il existe une « Vérité ». Or, il n'en est rien.

Pour nous, la question ne s'est pas posée puisque les circonstances d'une transition nous ont permis de constater que les qualités et les compétences de monsieur MALHERBE lui permettaient d'occuper cette fonction. Qui plus est, il connaît bien l'Adséam et y est très attaché.

Et c'est à l'unanimité que le Conseil d'Administration a décidé de le maintenir sur ce poste de directeur général.

Depuis, et toujours avec les administrateurs, j'ai pu constater que la direction générale (DG et salariés du siège) est plus près des établissements et services, à l'écoute et en soutien.

J'en veux pour preuve leur présence sur sites quand c'est nécessaire ou la venue de salariés des pôles au siège.

Bénéfique pour tous nos sites, ce « nouvel élan associatif » se fait aussi ressentir auprès de nos partenaires. Plus nombreuses, les rencontres n'en sont que plus sereines et fécondes et, pour ceux qui doutent, je peux affirmer que nous avons toujours la confiance de nos financeurs.

Cependant, je ne peux pas terminer ce chapitre sans constater que l'équipe directoriale peine à se trouver au complet. Il a fallu procéder à deux recrutements :

- La directrice du Pôle Insertion en remplacement de M. MALHERBE, par Mme Hélène MARSEILLE,
- Le directeur du Pôle Médico-social, en remplacement de M. LECOINTE par M. Eric ESCRIGNAC dont la prise de fonction ne sera effective qu'au 1<sup>er</sup> juillet, fin de la période d'essai.

Ce « nouvel élan associatif » dont je vous parlais s'est aussi concrétisé en 2018 par l'évolution de tous nos systèmes de communication, interne comme externe.

Initié dès le début d'année par un audit complet de nos systèmes, nous avons remplacé notre matériel pour pouvoir utiliser l'outil « office 365 » et former les personnels. Désormais, doté de son adresse e-mail, pour chacun des utilisateurs, de nombreuses tâches se réalisent désormais par ordinateur : accès aux informations, emplois du temps partagés, réservations de salles ou de véhicules, etc...

Sont également prévus, la refonte du site Internet, le logo et la « charte graphique » de l'association.

Malgré les changements (ou absence) de directeurs, l'activité des centres ne s'est pas démentie. Si j'ai déjà eu l'occasion de le dire, je n'hésite pas à me répéter. Durant ces périodes, le DG n'est pas le seul à connaître un surcroît de travail et c'est grâce à la mobilisation de tous les salariés, au premier rang desquels je n'oublie pas les chefs de services, que les services fonctionnent, ainsi que les cadres techniques du siège qui ont apporté un soutien sans faille au directeur général.

Soyez-en tous remerciés.

2018 aura aussi été l'année où le « Pôle insertion » a connu une baisse importante de son budget et a dû revoir son organisation et son fonctionnement. Néanmoins la baisse des effectifs que nous craignons a pu être évitée grâce à la création de la « Maison Relais ».

Pour 2019, il nous faudra « toujours et encore » s'occuper de nos locaux, pour lesquels sont concernées la quasi-totalité de nos activités.

C'est tout d'abord, à Saint-Hilaire, l'LEM, maintenant achevé, qui est opérationnel.

Pour le « Pôle Hébergement », les échanges avec « Saint-Lô Agglo » et le Conseil Départemental ont permis de trouver une solution pour l'implantation du 3ème foyer prévu dans le « CPOM ». Il est peut-être un peu tôt pour avancer une date de début de travaux mais il nous faut d'ores et déjà envisager la réorganisation qui en découlera.

Pour les services de « Milieu Ouvert », la location de bureaux, Promenade des Ports, à Saint-Lô est finalisée pour une mise en service dès maintenant. En revanche, la solution pour regrouper nos services à Cherbourg n'est toujours pas trouvée. Le « mètre carré » de Cherbourg reste « cher » dans tous les sens du terme. Rares, et sans parler du coût, il est difficile de trouver libres les surfaces que nous cherchons.

Vrai pour l'AEMO, le problème se pose dans les mêmes termes pour suppléer nos deux foyers d'hébergement. Comme à Saint-Lô, trouver une solution avec les collectivités territoriales serait l'idéal. Si elle se présentait, nous saurions la saisir.

Pour conclure, je ne veux pas passer sous silence, les difficultés rencontrées avec ces changements de directeurs. Comme vous, sans doute, les administrateurs et moi-même, n'y n'étions pas préparés.

Comme vous également, nous connaissons les contraintes budgétaires.

Loin de se décourager, les administrateurs se sont « resserrés les coudes » et, avec Stéphane MALHERBE, regardent l'avenir tel qu'il se présente, avec autant de lucidité que de sérénité.

Gilles BIGOT  
Président de l'Adséam

## **2. Les instances associatives**

### **2.1 L'Assemblée générale**

L'association a tenu son Assemblée générale annuelle le 29 juin 2018 sur une demi-journée à la salle Jean Lurçat à Saint-Lô.

En première partie de cette journée, le Président a d'abord fait un point sur la vie associative, puis Messieurs Malherbe et Lecointe, directeurs d'établissement, assurant l'intérim de la direction générale ont fait un bilan du 1<sup>er</sup> semestre de l'année.

Enfin, les administrateurs ont fait un retour de leurs visites sur les différents établissements et services de l'association.

La seconde partie de la demi-journée a été consacrée à l'Assemblée générale statutaire. Après avoir entendu les différents rapports statutaires, l'Assemblée générale a approuvé le rapport moral, le rapport d'activité général, le rapport financier de l'exercice 2017. Il a été donné quitus au Président, ainsi qu'au trésorier.

### **2.2. Le Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois en 2018 : le 5 et 18 avril, le 17 mai, le 14 juin et le 4 octobre 2018.

Le Conseil d'administration décide de la mise en œuvre du projet associatif. Il valide les orientations budgétaires, examine les résultats financiers et l'activité ainsi que l'arrêté des comptes qui sont à présenter à l'Assemblée générale. Il décide des orientations stratégiques et décide de la politique de gestion du personnel.

### **2.3 Le Bureau du Conseil d'administration**

Le bureau s'est réuni 13 fois en 2018 : le 25 janvier, le 8 février, le 15 mars, le 5 avril, le 17 mai, le 14 juin, le 2 juillet, le 6 et 20 septembre, le 4 et 18 octobre, le 15 novembre et le 20 décembre.

Les points abordés en réunions ont permis de traiter les nombreux dossiers liés à la fois à la vie associative ainsi qu'au fonctionnement, à l'évolution et au développement des activités des différents établissements et services de l'ADSEAM.

### **2.4 Les commissions associatives**

Après avoir constaté un essoufflement des commissions associatives ainsi devenues des instances de circulation de l'information, la volonté de l'ADSEAM de les rendre plus attractives a amené à travailler sur leur réorganisation.

Ainsi, les quatre commissions existantes demeurent malgré un changement de dénomination pour deux d'entre elles : la commission immobilière devient la commission « Synergie et ressources » et la commission veille et prospective devient « Veille et Novation ».

Ces commissions se réunissent une à deux fois par an selon les besoins et sont composées de cinq personnes : 2 administrateurs, le directeur général, un directeur représentant du conseil de direction et une fonction technique de la direction générale.

En fonction des thèmes de travail retenus pour chaque commission, des groupes de travail sont constitués pour travailler sur la ou les thématiques qui leur ont été confiées. Ces groupes de travail n'ont pas vocation à durer, ils disparaissent une fois les objectifs atteints.

En 2018, se sont réunies sous cette nouvelle forme :

- La commission communication : Les thèmes de travail retenus pour 2018 ont porté sur :
  - o **la refonte de la plateforme Intrak'know** : archivage des anciens documents, refonte de l'organisation, mise en ligne des documents manquants, ajout de mots clés pour les recherches, travail sur les différents accès, réécriture de la procédure d'accès à la plateforme.
  - o **Logo et charte graphique** : recherche d'un prestataire, définition du cahier des charges, travail autour des premières propositions. Ce groupe de travail se poursuivra en 2019
  - o **Refonte du site internet de l'ADSEAM** : proposition réalisée par l'administrateur réseau à partir de l'outil wordpress.
- La commission Ressources humaines : les thèmes abordés en 2018 ont porté sur :
  - o **Risques psycho sociaux** : réalisation d'une enquête sur l'isolement
  - o **Entretiens professionnels** : réalisation d'un outil de suivi des entretiens professionnels
  - o **DUERP** : définition des attentes, des items à aborder, planification des réunions, prise de connaissance des différents DUERP existants. Ce groupe de travail se poursuivra en 2019.
- La commission Veille et Novation : Cette commission avait retenu un thème de travail sur 2018 mais celui-ci ne s'est pas mis en place, son échéance de travail est reportée. Un groupe de travail sera mis en place en 2019 pour travailler sur le développement de l'instance de Parcours Coordonné au niveau de l'association.
- La commission Synergie et Ressources : Cette commission ne s'est pas réunie en 2018. Seul le groupe de travail sur le suivi des chantiers immobiliers s'est réuni. Cette commission se mettra en place sur 2019.

## 2.5 Le Conseil de direction

Le conseil de direction s'est réuni neuf fois en 2018. Cette instance se réunit en moyenne une fois par mois pour faire le point sur les différents projets de l'association et pour traiter des questions d'actualité. Toute décision relative au fonctionnement des trois pôles ou transverse à l'association peut être prise après échanges, discussions, confrontations... Les projets y sont envisagés puis présentés, la situation spécifique de chaque pôle, tant en termes de gestion financière que de ressources humaines, est régulièrement abordée.

## 2.6 Les représentations de l'ADSEAM

Par l'intermédiaire de ses différents représentants, administrateurs, directeur général, directeurs d'établissements, l'ADSEAM participe à de nombreuses instances sur les différents champs dans lesquels elle intervient. Propices à faire connaître l'association mais

aussi à se positionner dans les évolutions des politiques publiques, ces instances sont les suivantes :

● **Commissions nationales/ régionales :**

- La convention Nationales des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE)
- La CORAPE (CNAPE régionale)
- La Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS)
- Syndicat des Employeurs Associatifs de l'Action Sociale et Médico-Sociale (NEXEM)
- L'Union des Fédérations et syndicats Nationaux d'Employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social (UNIFED)
- L'Organisation Régionale de la Santé (ORS CREA)
- L'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)
- La Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux (FENAMEF)
- La Fédération Française des Espaces de Rencontre (FFER)
- L'Association Nationale des Placements Familiaux (ANPF)
- L'Association pour la Médiation Familiale (APMF)
- L'Association ARRIMAGE (groupe d'entraide mutuelle pour jeunes adultes en difficulté psychologique et sociale)
- L'organisme Central de Technologie, d'Apprentissage, de Promotion et d'Education en faveur des personnes Handicapées (OCTAPEH)
- La Fédération Nationale des services Sociaux Spécialisés de Protection de l'Enfance (FN3S)
- Le Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert (CNAEMO)

● **Commissions départementales :**

- Le Comité Départemental consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH)
- Les Commissions des Droits de l'autonomie des personnes handicapées de la MDPH de la Manche (CDAPH)
- La Commission exécutive de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH / MDA)
- La Commission Départementale Consultatives des Gens du Voyage
- La Maison des adolescents de la Manche
- Le Conseil de développement du Cotentin
- La Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX)
- La Conférence de Territoire de la Manche Santé Mentale (ARS)
- La Commission d'appel à projet au titre des activités autorisées par le Préfet de la Manche.
- Le Centre de formation des apprentis des métiers du Social
- L'Association Départementale des Centres Médicaux Psycho Pédagogiques de la Manche (CMPP)

● **Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale (GCSMS) :**

Engagés depuis plusieurs années dans la participation à deux groupements de coopération sociale et médico-sociale, nous avons participé en 2018 aux réunions et assemblées du groupement Cap'Alternance et du groupement Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO 50).

Le groupement inter-associatif Cap'Alternance est composé en 2017 :

- l'ADSEAM, Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche,
- l'AAJD, Association pour l'Aide aux Adultes et Jeunes en Difficulté.
- L'ACAIS, Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale.

Le groupement de coopération SIAO 50, créé en 2010, pour animer le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, est chargé de garantir sur l'ensemble du département l'insertion et l'accès au logement des personnes sans abri. Le groupement est aujourd'hui constitué des partenaires suivants :

- L'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche gérant le CHRS Le Cap
- L'association Femmes gérant le CHRS Louise Michel
- L'association du Centre d'Accueil de Coutances gérant le CHRS Le Prépont
- Le Centre Communal d'Action Sociale gérant le CHRS Villa Myriam

#### • Les relations avec les pouvoirs publics

Que ce soit dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, des tarifications mais aussi des contributions à la réalisation, élaboration et construction des politiques publiques, l'ADSEAM veille à entretenir de bonnes relations avec les différentes autorités qui travaillent avec elle : l'ARS, le Conseil Départemental, les juridictions, les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

### 3. La Direction générale

#### 3.1 Qualité et développement

##### Qualité :

En 2018, la Direction générale a poursuivi l'accompagnement de plusieurs établissements et services dans le cadre de leur démarche d'évaluation interne et externe :

Pôle Protection de l'Enfance			
Services en milieu ouvert		Services hébergements	
<b>Etablissements et services concernés par la démarche d'évaluation en 2018</b>			
Service d'AEMO	Service de MJIE	Service de FAS	Foyers d'hébergement / SEMO / CASIP
En cours d'évaluation interne sur 2018.	En cours d'évaluation interne sur 2018. Rapport validé par le Bureau de l'ADSEAM en décembre 2018.	En cours d'évaluation interne sur 2018.	Lancement de la démarche au cours du 1 <sup>er</sup> semestre 2018 avec la définition de la méthodologie et mise en place des premiers groupes de travail thématiques en fin d'année 2018.

Pôle Insertion	
<b>Etablissements et services concernés par la démarche d'évaluation en 2018</b>	
CHRS	LHSS
Evaluation interne du CHRS et des LHSS réalisée de façon conjointe avec des thématiques spécifiques aux LHSS. Finalisation de la démarche d'évaluation interne avec la rédaction du rapport en 2017. Rapport validé par le Bureau de l'ADSEAM en avril 2018.	
	Evaluation externe des LHSS réalisée en 2018 par l'organisme habilité InterAction médico-social. Déroulement de la démarche sur 3 mois avec des observations et des entretiens sur site avec les professionnels et les usagers.

Pôle Médico-social	
<b>Etablissements et services concernés par la démarche d'évaluation en 2018</b>	
MAS	
Poursuite de l'évaluation interne débutée en 2017, avec la mise en place d'outils pour recueillir l'avis des résidents et des familles et la rédaction du rapport.	

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue, les différents comités de pilotage ont également eu lieu :

- Comité de pilotage – Direction générale
- Comité de pilotage – Services hébergements du Pôle Protection de l'Enfance
- Comité de pilotage – Services en milieu ouvert du Pôle Protection de l'Enfance
- Comité de pilotage – Pôle Insertion
- Comité de pilotage – Pôle médico-social

Cela a permis de projeter les axes de travail définis pour l'année 2018 et d'en faire le bilan.

Suite à l'évolution de la démarche qualité qui avait été actée par l'élaboration du manuel qualité de l'ADSEAM en 2017, l'année 2018 a également été l'occasion d'expérimenter le nouveau déroulement des comités de pilotage (rythme, animation, composition, thèmes, ...) ainsi que le nouveau format des plans d'action.

En matière de gestion des risques, un travail associatif a été mené sur la gestion des événements indésirables. Réalisé tout au long de l'année 2017, ce travail participatif a abouti à l'élaboration d'une procédure associative validée début 2018. Celle-ci a été mise en place progressivement tout au long de l'année sur l'ensemble des établissements et services de l'ADSEAM et a fait l'objet d'ajustements au regard des retours d'expérience.

Dans le cadre du projet d'informatisation du dossier de l'utilisateur souhaité par l'ADSEAM, l'association a défini en 2018 les différentes étapes pour le déploiement de ce projet.

## **Développement :**

### ▪ Les projets des établissements et services :

Au regard du calendrier défini au niveau associatif prenant en compte les dates de renouvellement des autorisations, les CPOM et les évaluations internes et externes, l'écriture des projets d'établissements et de services au sein de l'ADSEAM a concerné :

- l'ITEM avec la finalisation des écrits sur l'année 2018
- et le SESSAD qui a déployé sa méthodologie de réécriture du projet tout au long de l'année 2018 (groupes de travail, questionnaires partenaires et familles). Le projet a été validé en décembre 2018 par le Bureau de l'ADSEAM.

### ▪ Les appels à projets :

En vue de développer de nouvelles actions en direction des publics qu'elle accompagne, l'ADSEAM a proposé en 2018 sa candidature pour plusieurs projets :

-le projet « Maison Relais » : ce projet a été présenté de façon conjointe avec l'Association FEMMES, avec qui un partenariat est déjà effectif pour les LHSS et les ACT. La Maison Relais permet de répondre à des besoins identifiés sur le territoire et ainsi diversifier notre offre de service.

-l'Accueil de jour destiné aux femmes victimes de violence conjugale : des fonds ont été obtenus auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale afin de mettre en place ce lieu d'écoute, implanté sur Villedieu Les Poêles, Saint Hilaire du Harcouët et Avranches.

-l'Appui Santé : obtention du renouvellement de la subvention pour ce dispositif.

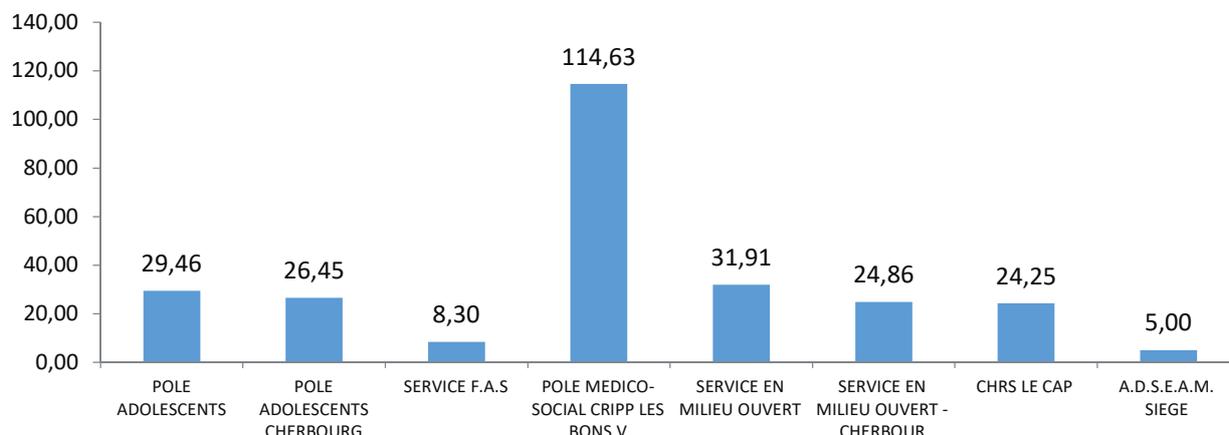
## **3.2 Les Ressources humaines**

### **Les données sociales au 31/12/2018<sup>1</sup>**

L'ADSEAM comptait 303 salariés (211 femmes et 92 hommes) pour un ETP de 264,87. Soit : 293 CDI et 10 CDD.

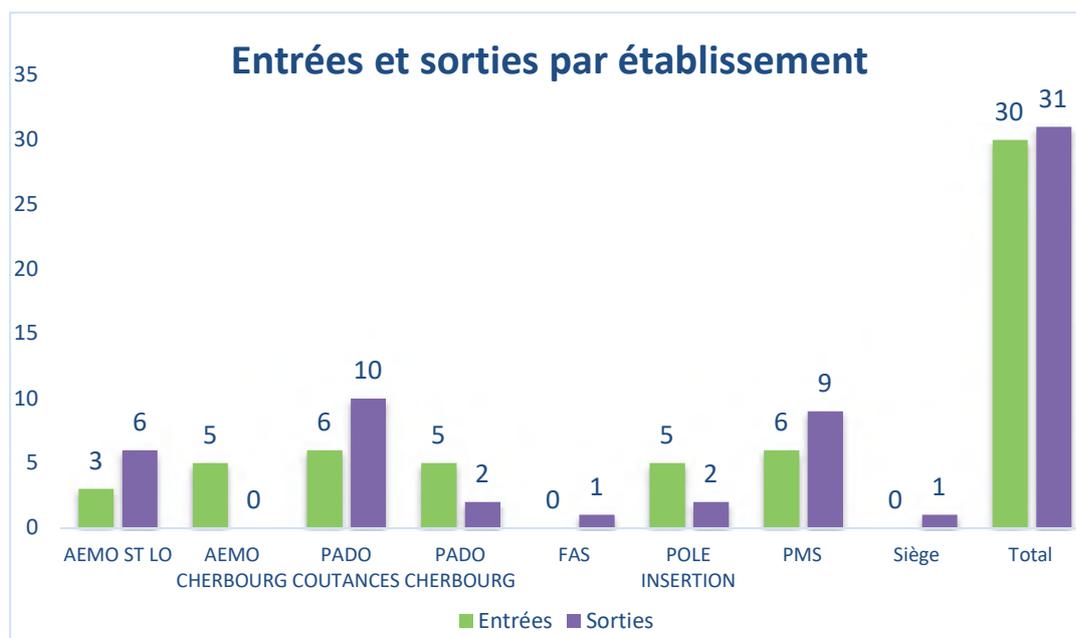
## La répartition des ETP :

### Equivalent Temps Plein par établissement



66% des salariés en CDI sont à temps complet et 34% à temps partiel.

L'ancienneté moyenne pour l'ensemble de l'ADSEAM est de 13,31 années.



En 2018, la demi-journée d'accueil des nouveaux salariés s'est déroulée le vendredi 12 octobre 2018 et a permis à 22 nouveaux salariés de découvrir l'association, ses activités, son organisation, et de rencontrer une partie des administrateurs, les salariés du siège, et les directeurs des différents pôles.

### - Le dialogue social

L'année 2018 a été marquée notamment par les élections professionnelles organisées en avril 2018, afin d'élire les premiers représentants au Comité Social et Economique (remplaçant ainsi les Comités d'Entreprise, les représentants des Délégués du Personnel et le CHSCT).

En 2018, les instances représentatives du personnel se sont régulièrement rencontrées et lors des réunions de Négociation Annuelle Obligatoire, il a notamment été négocié et signé un accord portant sur le don de jour de repos.

### - La formation

Le plan de formation 2018 a été mis en œuvre comme suit au niveau associatif (plan intra).

Intitulé de la formation	Nombre de salariés concernés	Organisme de formation	dates	Durée en heures	Coût Total en €
<b>SST INITIAL</b>	10 salariés		Sur établissements pour 2018-2019		
<b>MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES SST</b>	2 sessions soit 18 salariés				
<b>MANIPULATION DES EXTINCTEURS</b>	12 salariés				
<b>VALORISATION DES ROLES SOCIAUX</b>	29 salariés	Conseil Evolution - M. PIRIOU	18/04 et 05/10	7	<b>2 780,00</b>
<b>CEGI FIRST EPRD</b>	Référents contrat + comptables		Reporté		
<b>REUNION D'INFORMATION RETRAITE</b>	15 salariés	Carsat	04-juin-18	2	<b>0,00</b>
<b>LOGICIEL GESTION DOSSIER USAGER</b>	à définir		Reporté		
<b>LES ECRITS PROFESSIONNELS</b>	à définir		Non réalisé		
<b>INITIATION A LA BUREAUTIQUE</b>	12 salariés	FIM	26 et 27/11 + 10 et 11/12	14	<b>2 800,00</b>
<b>FORMATION OFFICE 365</b>	10 salariés	Data Ouest	12/12	3,5	<b>297,00</b>
<b>FORMATION REFERENT OFFICE 365</b>	5 salariés	Data Ouest	13/12	3,5	<b>297,00</b>
<b>8 formations</b>					
				<b>TOTAL</b>	<b>6 174,00</b>

### 3.3 Finances et Patrimoine

#### Le rapport financier :

#### **Bilan au 31 décembre 2018**

Le bilan général présenté après neutralisation des comptes de liaison entre les établissements et le siège social, est arrêté à la somme de 18 364 460 €.

Le résultat final regroupé après incorporation des résultats 2016 est déficitaire de 71.938 €.

La structure financière de l'association reste stable par rapport à l'an dernier.

On notera :

- A l'actif,
  - Une progression de la valeur nette comptable du montant des immobilisations sur 2018 à hauteur de 544 k€. Les investissements de l'exercice s'élèvent à 1,17 M€ dont 1 M€ concernent le Pôle Médico-social.
  - Une stabilité des postes de créances.
  - La trésorerie diminue légèrement sur l'exercice et s'élève à 11.587K€ mais on précisera que des investissements immobiliers conséquents restent à venir pour lesquels le financement a déjà été perçu.
- Au passif
  - Les dettes de l'association augmentent à 3 234 k€ contre 3 070 k€ en N-1 en liaison avec l'évolution du traitement financier des 'cretons' et la constatation d'un montant à reverser de 123 K€.
  - Le taux d'endettement financier de l'association reste très faible et ne représente que 1 % au 31/12/2018.

En conclusion, la situation financière de l'association est saine.

On se rappellera qu'un bilan reste une photo du patrimoine de l'association à un instant 't'.

### **Compte de résultat**

Les charges de l'année 2018 s'élèvent à 17 494 K€ contre 16 626 K€ en 2017.

Il est présenté après neutralisation des quotes-parts de résultat sur opérations en commun qui comprennent les frais de siège social et après la comptabilisation de la variation de la provision pour congés payés.

On notera les éléments suivants :

- Une diminution des produits d'exploitation à 15 933 K€ (c'est-à-dire ce qui correspond à notre activité habituelle, contre 16 069 K€ en 2017, hors produits financiers et exceptionnels).
- Les charges d'exploitation passent de 16 156 K€ à 16 300 K€.
- Les charges de personnel et taxes assises sur les salaires s'élèvent à 12.8 M€, soit 79 % des charges d'exploitation en 2018 à même hauteur qu'en 2017.
- Le résultat financier ressort à 130 K€. On rappellera qu'il y a une gestion centralisée de la trésorerie auprès du crédit mutuel.

### **Résultats 2018**

Les résultats 2018 par établissements & services sont les suivants, en milliers d'euros :

Siège social	-1
CHRS Le Cap	-7
LHSS	+8
ACAU	+8
ACT	+ 28
Service F.A.S	+204

IME/ITEP	+53
IEM	-72
SESSAD	-39
MAS	-129
AEMO	+85
MJIE	+49
Diapasons	+18
Médiation Familiale	+10
Pôle adolescent	+11
Appui santé	-8
Association	-100

### **Affectation des résultats**

Conformément aux conventions avec nos financeurs, nous allons leur proposer principalement d'affecter les excédents sous contrôle en réserve de compensation et à l'investissement.

Les affectations devant être soumises au vote de l'Assemblée Générale sont les suivantes :

Diapason Cherbourg	excédent de 7 708 € en réserve de compensation
Diapason Avranches	excédent de 9 720 € en réserve de compensation
Médiation familiale	excédent de 9 783 € en réserve de compensation
Association	déficit de 100 016 € reprise sur la réserve de compensation
ACAU	excédent de 7 752 € en réserve de compensation

### **Le patrimoine immobilier :**

- L'association mène une réflexion sur la gestion de l'ensemble de son parc immobilier depuis des années. Cette réflexion a été intégrée dans la négociation des différents CPOM signés avec nos financeurs.
- Au titre de l'exercice 2018, les chantiers suivants ont été engagés :
  - Pôle Médico-Social :
    - Un programme de travaux a été acté avec l'ARS qui va permettre de rénover partiellement le site de Mortain. Une liste a été établie sur 2018 avec un lancement progressif en 2019
    - La construction de l'IEM sur Saint Hilaire du Harcouët devrait se finaliser courant du premier trimestre 2019. Cet équipement qui a été réfléchi avec l'ensemble des équipes permettra d'accompagner les jeunes dans de meilleures conditions et de faciliter les conditions de travail des professionnels.
  - Pôle Enfance Hébergement :
    - Une étude a été engagée au sein de l'établissement afin de réfléchir au cahier des charges nécessaires à la construction d'un foyer

d'hébergement sur Saint-Lô comme prévu dans le CPOM. Ce cahier a été validé par les services technique du Conseil Départemental de la Manche qui serait le propriétaire du bâti. Le planning de ce projet prévoit une mise en service en 2021. A la suite de ce projet, l'association et le Conseil Départemental passerons à l'étude de la réimplantation du foyer de Cherbourg.

- Pôle Enfance Services en Milieux Ouvert
  - Des recherches de locaux pour relocaliser les services, sont en cours sur Cherbourg et Avranches. Elles n'ont pas encore abouti pour des raisons techniques et financières.
  - Les services administratifs devraient déménager à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019. Des locaux ont été trouvés sur Saint-Lô en tenant compte des besoins des équipes et des moyens alloués.

### La gestion des moyens :

- L'association comme l'ensemble des acteurs du secteur, connaît des contraintes financières. A ce titre, une réflexion a été menée afin de permettre de réduire les coûts en mutualisant des achats (investissements, charges courantes, ...)
- La commission Synergie Ressources a pour objet de piloter cette politique. Elle n'a pas pu se réunir sur 2018. Cependant, certaines actions sont déjà engagées, principalement sur les investissements.

## 3.4 Communication

La direction générale, en lien avec la Commission communication a travaillé sur plusieurs thématiques :

- La Lettre horizon :

La lettre horizon, qui recense les actualités, les activités des établissements et services, des témoignages, les mouvements du personnel, paraît deux fois par an. En 2018, cette lettre est parue en janvier et en novembre.

Sa présentation a été revue afin de la rendre plus dynamique et plus attractive.

Un travail en 2019 devra être engagé pour la rendre plus participative. Une nouvelle rubrique sera ajoutée « fiche métier » afin de présenter à chaque parution, un ou deux métiers existants dans l'association. Cela s'inscrit dans la volonté de l'association de valoriser l'ensemble des professionnels.

- Refonte de la plateforme intraknow :

Afin de disposer d'une base documentaire partagée avec l'ensemble des salariés de l'ADSEAM, l'association a mis en place une plateforme collaborative et numérique depuis 2012. Cette plateforme recense les documents institutionnels liés aux activités des différents établissements et services.

Cette plateforme étant peu utilisée par les salariés, un groupe de travail a été mis en place afin de dynamiser et de développer celle-ci.

En amont, un état des lieux de fonctionnement et du contenu de la plateforme a été réalisé.

Puis, dans un second temps, une nouvelle architecture a été définie. Les anciens documents ont été archivés, les documents manquants ont été mis en ligne. Des mots clés ont été ajoutés pour faciliter les recherches. La gestion des accès a été redéfinie et la procédure d'accès à la plateforme réécrite.

- Logo et charte graphique :

Au cours de l'année 2018, l'association a engagé une démarche pour la création d'une nouvelle identité visuelle.

Le logo, qui n'avait pas changé depuis sa création, n'était plus représentatif de la diversité des activités de l'ADSEAM. Plusieurs évaluations internes réalisées au sein de différents services avaient par ailleurs soulevé la perte de sens de ce logo au regard de leurs missions.

L'ADSEAM a donc souhaité avoir un nouveau logo qui soit plus moderne et fédérateur.

Afin d'être accompagnée dans la réalisation de ce projet, l'ADSEAM a retenu une agence de communication basée dans le nord du département de la Manche.

Ce projet devrait aboutir début 2019 avec pour livrable : une charte graphique associative.

Il s'agit d'un document contenant les règles d'utilisation et les caractéristiques des différents éléments graphiques (logo, couleurs, police, taille, ...) qui devront être utilisées sur les différents supports de communication (plaquettes, courriers, projets d'établissements et de services, rapports d'activité, cartes de visite, e-mails, ...).

Cela contribuera ainsi à développer une communication harmonieuse et cohérente grâce à une unité visuelle associative.

- Refonte du site internet :

Tout comme le logo, le site internet actuel de l'ADSEAM, était obsolète. Un travail urgent était donc à mener afin de le moderniser. L'administrateur réseau du Pôle médico-social a d'abord réalisé une proposition à partir de l'outil wordpress. Un groupe de travail sera mis en place début 2019 pour travailler sur la définition d'une arborescence du site internet et sur son contenu. Une première présentation sera faite en réunion de Bureau puis le groupe de travail continuera ses travaux pour une finalisation au courant du deuxième semestre 2019.

- Déploiement d'Office 365

Notre association doit intégrer dans ses méthodes de travail, les mutations technologiques dont nous sommes confrontés. Des chantiers ont été menés antérieurement mais ils n'ont pas abouti à l'intégration complète de ses transformations.

Une de ces évolutions est notre outil informatique qui devait être repensé afin de répondre à ces exigences, et qui doit également tenir compte des conditions de travail des professionnels et de la qualité de la prise en charge des personnes accompagnées.

De ces faits, l'association a souhaité réaliser un audit de son parc informatique qui s'est déroulé sur le premier semestre 2018. Il a eu pour but de réaliser les diagnostics suivants :

- Inventaire du parc informatique,
- Schématisation du réseau,
- Etude de cohérence et de la fiabilité,

- Etude de la sécurité d'accès,
- Etude des moyens de sauvegarde,
- Conformité des licences informatique,
- Etude de la protection virale et anti-intrusive,
- Etude de la messagerie électronique,
- Etude de la desserte internet.

Les professionnels de notre association utilisant l'outil informatique ont pu faire connaître leur avis sur ces points.

Au terme de cet audit, nous avons établi un plan d'action qui devrait aboutir à la fin du deuxième semestre 2019. Il se déroulera en 2 phases avec la mise en place :

- 1- d'un outil de messagerie sécurisé pour l'ensemble des professionnels ainsi que d'une gestion d'agenda partagés,
- 2- d'outils de gestion documentaire partagés.

L'ensemble de ces outils sera intégralement externalisé afin de sécuriser notre système d'information (crypté et sauvegardé en France)

Un groupe de pilotage a été mis en place au sein du conseil de direction afin de planifier le déploiement des outils, la formation et l'accompagnement des différentes équipes de notre association.

Fin 2018, l'outil de messagerie ainsi que la gestion d'agenda partagés a été déployée sur toute l'association. Les formations à cet outil auront lieu début 2019.

Le déploiement de la gestion documentaire partagée (GED) est quant à lui prévu en 2019.





### III – LES RAPPORTS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES





## 1 – LES TABLEAUX D'ACTIVITE



La distribution de l'activité des trois secteurs d'intervention :

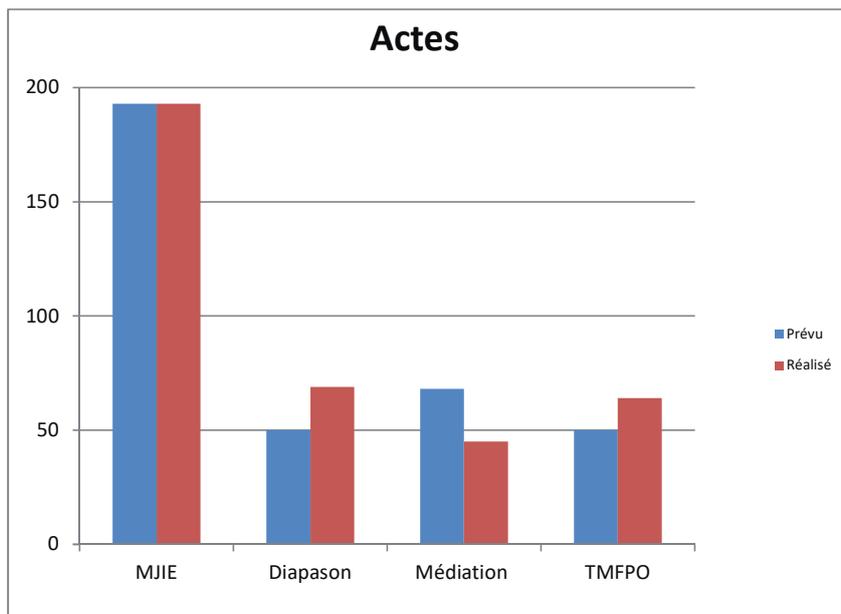
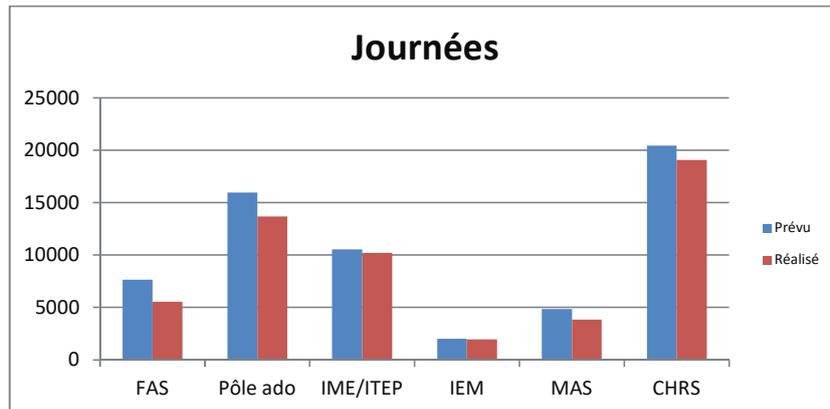
**Tableau 1** : nombre de personnes suivies en 2018

<b>Etablissements ou services</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variation 2018/2017</b>
<b>FAS</b>	18 jeunes	18 jeunes	17 jeunes	19 jeunes	+2 jeunes
<b>AEMO</b>	1 539 jeunes	1407 jeunes	1467 jeunes	1358 jeunes	-109 jeunes
<b>SIS IOE</b>					
<b>SIS MJIE</b>	192 mineurs	190 mineurs	182 mineurs	193 mineurs	+11 mineurs
<b>SES JE</b>					
<b>Espace de Consult. Familiales</b>	0				
<b>Diapason Cherbourg</b>	61 mineurs	54 mineurs	57 mineurs	56 mineurs	-1 mineur
<b>Diapason Avranches</b>	29 mineurs	29 mineurs	31 mineurs	40 mineurs	+9 mineurs
<b>Médiation Familiale (Cherbg, Avran, Coutances)</b>	143 adultes	123 adultes	130 adultes	190 adultes	+60 adultes
<b>TMFPO</b>				75 adultes	
<b>Pôle adolescents</b>	170 jeunes	157 jeunes	160 jeunes	162 jeunes	+2 jeunes
<b>IME / ITEP</b>	73 jeunes	74 jeunes	80 jeunes	79 jeunes	-1 jeune
<b>IEM</b>	17 jeunes	16 jeunes	17 jeunes	19 jeunes	+ 2
<b>MAS</b>	14 adultes	14 adultes	14 adultes	14 adultes	
<b>SESSAD</b>	106 jeunes	112 jeunes	110 jeunes	120 jeunes	+10 jeunes
<b>CHRS Le Cap</b>	394 personnes	416 personnes	451 personnes	404 personnes	-47
<b>Service d'Accueil et d'Orientation</b>	1147 personnes	1355 personnes	989 personnes	806 personnes	-183
<b>Service logement</b>	42 personnes	39 personnes	47 personnes	62 personnes	+15
<b>Lits Halte Soins Santé</b>	10 personnes	17 personnes	14 personnes	11 personnes	-3
<b>Appartements de Coordination Thérapeutiques</b>			0 personnes	4 personnes	+4
<b>Coordination de soin</b>	72 personnes	104 personnes	95 personnes	84 personnes	-11
<b>Total</b>	<b>4027</b>	<b>4125</b>	<b>3766</b>	<b>3696</b>	

**Tableau 2 : nombre de journées et d'actes réalisés en 2018**  
(valeur internat)

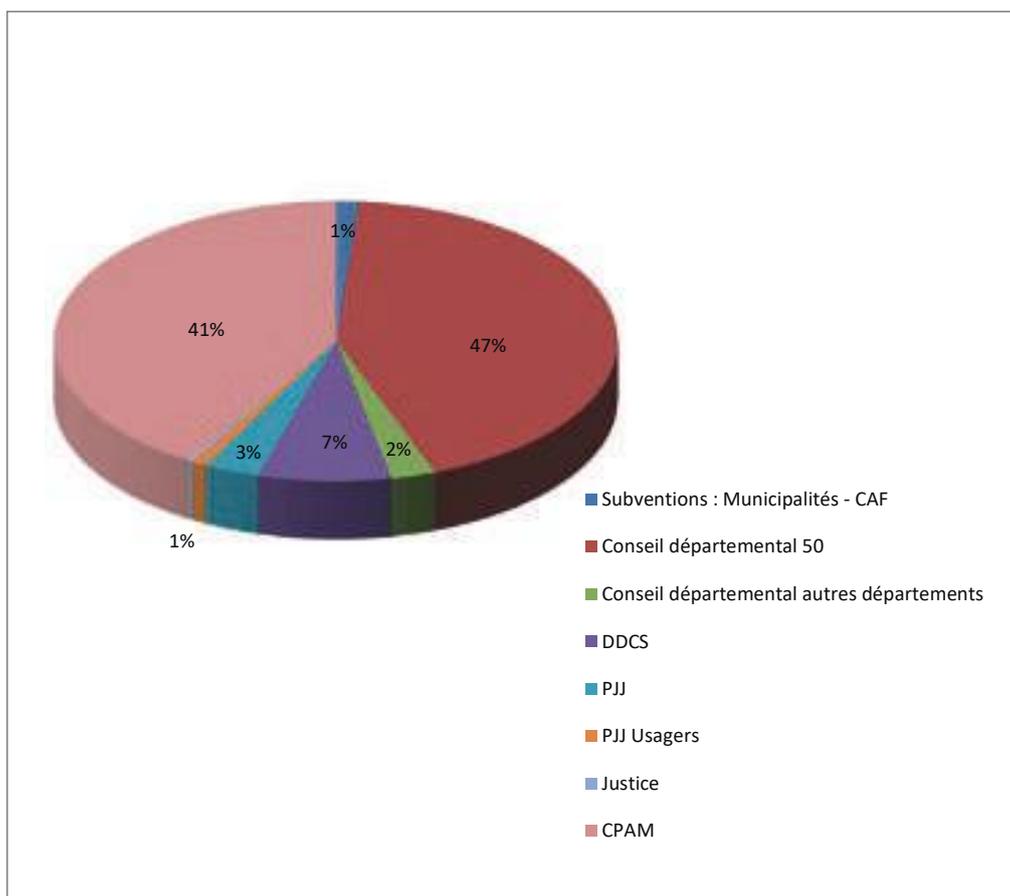
Etablissements	Conseil départemental 50		Conseil départemental autres départements		DDCS		PJJ		Justice		CPAM		Ecart		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Jnées	Actes	%
FAS	5 781	3 714	1 884	1 852									-2099		-27,38%
AEMO	321 930	286 173	6 570	10 790									-31 537		-9,60%
SIS MJIE							193	193						0	0
Espace Cons.Fam.															
Diapason (Cherb et Avranc)									50	69				+19	+38%
Médiation familiale (Chbg, Avr, Cout)									68	45				-23,00	-34%
TMFPO									50	64				14,00	28%
Pôle Adolescents	14 957	13 234		116			1 013	339					-2281		-14,28%
IME/ITEP											10542	10194	-348		-3,30%
IEM											1997	1967	-30		-1,50%
MAS											4855	3829	-1 026		-21,13%
SESSAD											11506	11187		-319,00	-2,77%
CHRS Le Cap					20 458	19 077							-1 381		-6,75%
Service d'Accueil et d'Orientation					7800	15191							7 391		94,76%
Service Logement															
Lits Halte Soins Santé											1 095	867	-228		-20,82%
Appartements de coordination thérapeutique											986	931	-55		-5,58%
<b>Total nb jnées</b>	<b>342 668</b>	<b>303 121</b>	<b>8 454</b>	<b>12 758</b>	<b>28 258</b>	<b>34 268</b>	<b>1 013</b>	<b>339</b>			<b>19 475</b>	<b>17 788</b>			
<b>nb actes</b>							<b>193</b>	<b>193</b>	<b>168</b>	<b>178</b>	<b>11 506</b>	<b>11 187</b>			

<b>Activité 2018</b>	Nb de journées prévues	399 868	Nb d'actes prévus	11 867
	Nb de journées réalisées	368 274	Nb d'actes réalisés	11 558
	Ecart	-31 594	Ecart	-309



**Tableau 3 : recettes par organismes payeurs (Facturation) en K€ - année 2018**

Etablissements	Subventions : Municipalités - CAF	Conseil départem ental 50	Conseil départemental autres départements	DDCS	PJJ	Usagers	Justice	CPAM	TOTAL
FAS		772	238						1010
AEMO		2 712	87						2799
SIS MJIE					418				418
Diapason (Cherb et Avranc)	39						11		50
Médiation familiale (Chbg, Avr, Cout)	103	10				7	35	(MSA)	155
Pôle Adolescents		3 202	24		70				3296
IME/ITEP		1,6				0,5		3 059	3061,1
IEM						7,5		689	696,5
MAS						71,7		1050	1121,7
SESSAD								1414	1414
CHRS Le Cap	15			967		38			1020
Service d'Accueil et d'Orientation	20			126					146
Service Logement	16	29		17		12			74
SIAO 50				80					
Lits Halte Soins Santé + coordi- nateur de soins			49			3		220	272
<b>Total</b>	<b>193</b>	<b>6 727</b>	<b>398</b>	<b>1 190</b>	<b>488</b>	<b>140</b>	<b>46</b>	<b>6 432</b>	<b>15 533,30</b>





## 2 – LE POLE PROTECTION DE L'ENFANCE

### 2.1. Les Services Hébergements



# POLE PROTECTION DE L'ENFANCE

## Services Hébergements

### Foyers d'hébergement

Direction :  
93 Rue Geoffroy de Montbray 50200 Coutances  
Tel : 02.33.19.05.91  
Fax : 02.33.07.63.77

Directeur : Pascal SALVI  
E-mail : [poleado@adseam.asso.fr](mailto:poleado@adseam.asso.fr)

Chefs de service :  
Coutances : Jean Marc Godet  
Cherbourg : Patrice Lefebvre

#### AUTORISATION/ HABILITATION

Le dernier arrêté relatif à la modification de capacité et au renouvellement du pôle hébergement de Coutances et de Cherbourg date du 27 mars 2018.

#### CAPACITE AUTORISEE

La capacité d'accueil du Pôle hébergement est fixée à 34 places réparties sur 2 sites : Coutances et Cherbourg.

- La Guérie à Coutances : 11 places en collectif
- Beausite à Coutances : 6 places en collectif
- Aristide Briand à Cherbourg en Cotentin : 8 places en collectif
- Beuzeville à Cherbourg en Cotentin : 9 places en collectif.

#### POPULATION ACCUEILLIE

Le Pôle hébergement est habilité à recevoir pour chacun des sites 17 garçons et filles âgés de 14 à 18 ans et jeunes majeurs au titre des articles 375 à 375-8 du Code civil de l'ordonnance du 02 février 1945.

#### FINANCEMENT

Les services Hébergements sont financés par le Conseil départemental de la Manche. Le prix de journée est fixé dans le cadre du CPOM.

## MISSIONS

Le Pôle Adolescents de l'ADSEAM a pour principaux objectifs de :

- Répondre aux besoins de protection et d'accompagnement des mineurs ou des jeunes majeurs confiés, qui ont été préalablement identifiés par un magistrat ou par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de la Manche, en matière de sécurité, de santé, de moralité et de conditions d'éducation,
- Mettre en place un dispositif expert d'observation et d'évaluation des attentes, des compétences et des besoins des jeunes confiés et de leurs familles,
- Définir les objectifs personnalisés de protection et d'accompagnement du jeune, en s'appuyant sur ses attentes, ses potentialités et celles de sa famille, en articulation avec les attentes du service placeur (ASE, magistrat).
- Assurer un accompagnement éducatif au mineur et au jeune majeur, contribuant à son développement personnel et à son intégration réussie dans son environnement.

Cet accompagnement prend appui sur les choix de vie du jeune, réalistes et socialement admis, en respectant pour les mineurs les droits et les aspirations de ses parents ou de ses représentants légaux.

## ACTIONS

Les publics accompagnés par le Pôle Adolescents de l'ADSEAM peuvent être confrontés à des problématiques familiales relatives, notamment à :

- Des formes de violence
- Des difficultés des parents à assurer leurs responsabilités en matière de protection, de développement et d'éducation de l'enfant
- Des problèmes de communication au sein de la cellule familiale
- Des confusions générationnelles
- Des pratiques addictives
- Des formes de précarité sociale

Les jeunes accompagnés peuvent être confrontés aussi à des problématiques personnelles ou psychologiques qui peuvent se caractériser de différentes manières, et prendre, par exemple, la forme :

- De troubles cognitifs
- De manque d'estime de soi, de dévalorisation de soi
- De problématiques d'abandon, de ruptures de liens
- De sentiment d'insécurité
- De problèmes d'addiction (alcool, stupéfiant, jeux vidéo, téléphone...)
- De formes d'inhibition, de troubles alimentaires, de comportements suicidaires, de tentatives de suicides, de fugues
- De carences affectives et relationnelles
- De problèmes relationnels avec d'autres jeunes
- De violences, de passages à l'acte délictueux

Ces problématiques familiales et personnelles auxquelles peuvent être confrontés les jeunes accompagnés par le Pôle Adolescents soulignent l'importance que l'hébergement soit un lieu de protection, de contenance, de permanence, d'acquisition de repères et de valeurs.

Pour favoriser l'insertion, l'autonomie sociale et le développement personnel des jeunes, le Pôle Adolescents met en œuvre des pratiques d'accompagnement liées :

- A l'éducation
- A la scolarisation
- A l'emploi et la formation professionnelle
- A la santé
- A la vie résidentielle, au logement
- A la citoyenneté, aux loisirs et à la vie sociale
- Aux problématiques judiciaires

### 1. Les principes d'intervention

Les principes d'intervention du Pôle Adolescents comprennent trois dimensions :

- en direction du jeune confié
- en direction de sa famille
- en direction de son environnement (social, professionnel...)

#### a) Principes en direction du jeune :

La mesure de placement est avant tout une mesure éducative. Chaque jeune confié est capable de développement personnel, de modification, d'évolution dans les domaines affectif, cognitif et social. Il est reconnu non par ses difficultés et troubles mais par ses besoins et ses demandes.

La prise en charge ne peut être conçue que comme provisoire ; elle suppose une approche positive du jeune, momentanément en échec dans son environnement, voire en rupture, un temps suffisant pendant lequel la mise en œuvre de l'action éducative, pédagogique, psychologique, est adaptée à ses besoins.

Le Pôle Adolescents met en œuvre un projet personnalisé dans lequel le jeune est acteur de sa propre démarche.

Le Pôle Adolescents cherche à fournir à chaque jeune un accompagnement, des prestations grâce auxquelles ce dernier peut élaborer de manière négociée et contractuelle son propre cheminement dans le dispositif proposé, ce qui constitue un préalable à son projet de vie ultérieur.

Il favorise les modes d'expression créatrice du jeune et l'apprentissage des règles de vie communautaire indispensables pour positiver son statut de citoyen.

La démarche du Pôle Adolescents suppose que chaque jeune est/ou sera, capable de respect des autres et de soi. Elle implique aussi que tout apprentissage proposé reconnaît un droit à l'erreur, droit constitutif de tout processus d'évolution sociale et intellectuelle.

Le Pôle Adolescents se doit de mettre en œuvre tout le dispositif respectant les obligations de la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale.

#### b) Principes en direction de la famille :

Le Pôle Adolescents ne se substitue pas à la famille. Quelles que soient sa situation (sauf dispositions légales contraires), leurs difficultés, les parents ou représentants légaux sont informés et associés à l'élaboration du projet personnalisé de son enfant. Le Pôle Adolescents s'appuie sur la fonction parentale et l'étaye si besoin afin que le jeune (re) trouve sa place au sein de sa famille. Nous avons un devoir déontologique de respect des valeurs et de la culture de la famille, dont les pratiques s'inscrivent dans les limites du droit.

La prise en compte de l'environnement familial est un axe de travail permanent. L'institution assume une fonction de tiers : elle permet de travailler sur des modes de communication et autant que possible sur le changement dans les modes de relation. Sur la base d'une évaluation, elle vise la restauration du lien familial voire la possibilité d'un retour en famille quand cela est souhaitable et pertinent.

Quand celui-ci est impossible, la famille et le jeune sont accompagnés dans un lien nouveau : être en relation, vivre la séparation. Le travail est mis en œuvre principalement par le référent du projet et/ou le psychologue. Dans certaines situations, des rencontres à domicile sont réalisées.

En fonction de l'avancée du projet personnalisé, les entretiens avec la famille se déroulent en présence de l'éducateur référent et - si besoin - du chef de service et/ou de la psychologue: il s'agit de définir ensemble les règles de l'accueil, voire de les rappeler.

Le travail avec les familles se réalise dans le cadre de visites et de rencontres organisées sur l'un des sites administratifs, à domicile ou en lieu extérieur : Centre Médico-Social (CMS)...

La trame des entretiens familiaux concerne le déroulement et l'association au projet personnalisé. Ils s'engagent autour de l'énoncé du cadre dès le début de l'accueil et se poursuivent à toutes les étapes de l'accompagnement.

Une articulation régulière avec les services placeurs est assurée de manière à préciser les différentes responsabilités de l'accompagnement et à faciliter des ajustements réciproques.

#### c) Principes en direction de l'environnement :

Nous nous devons de travailler en partenariat avec chaque membre de l'entourage du jeune afin que celui-ci, momentanément confié au Pôle Adolescents, soit au plus vite et au mieux intégré dans son environnement. Le placement étant provisoire, il convient de maintenir ces liens.

Les objectifs définis doivent être accessibles. Le Pôle Adolescents est un des maillons d'un ensemble beaucoup plus vaste dans l'éducation du jeune.

En ce sens, l'intégration – la socialisation – la (re) valorisation – l'acquisition de compétences sociales, professionnelles, scolaires – le (re) positionnement valorisé dans et par la famille, constituent les principaux concepts des finalités éducatives du Pôle Adolescents.

## **SECTEURS D'INTERVENTION**

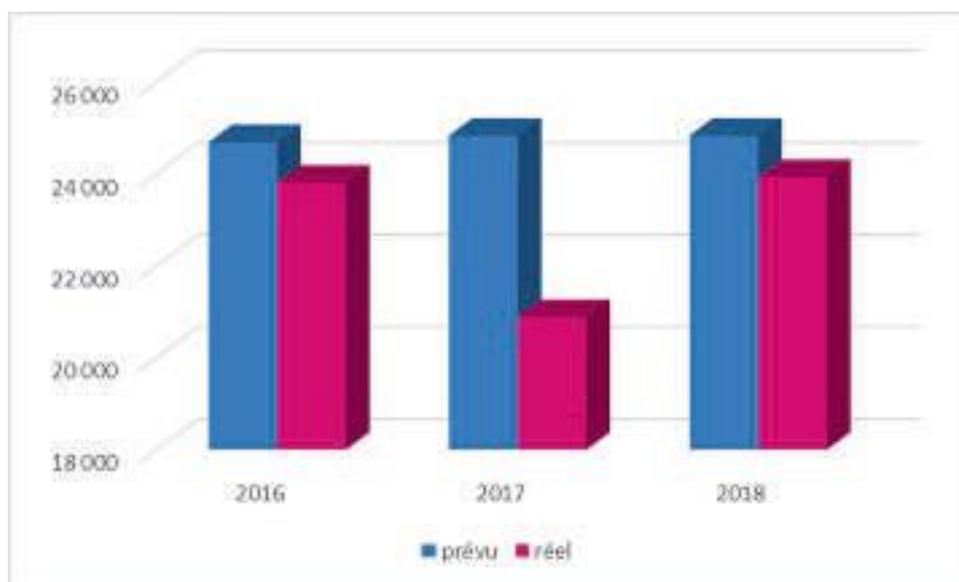
Le Pôle hébergement de l'ADSEAM se décompose en 4 maisons sur 2 zones géographiques différentes : 2 maisons pour le site de Coutances et 2 maisons mixtes sur le site de Cherbourg.

## ACTIVITE 2018

### Activité globale de 2016 à 2018 en journées valeur réelle (tous types d'activités confondus)

	MANCHE		A. FINANCEURS		TOTAL	
	prévu	réel	prévu	réel	prévu	réel
<b>2016</b>	23 457	22 717	1 216	1 078	24 673	23 795
<b>2017</b>	23 797	20 102	1 020	778	24 817	20 880
<b>2018</b>	23 797	23 225	1 020	694	24 817	23 919

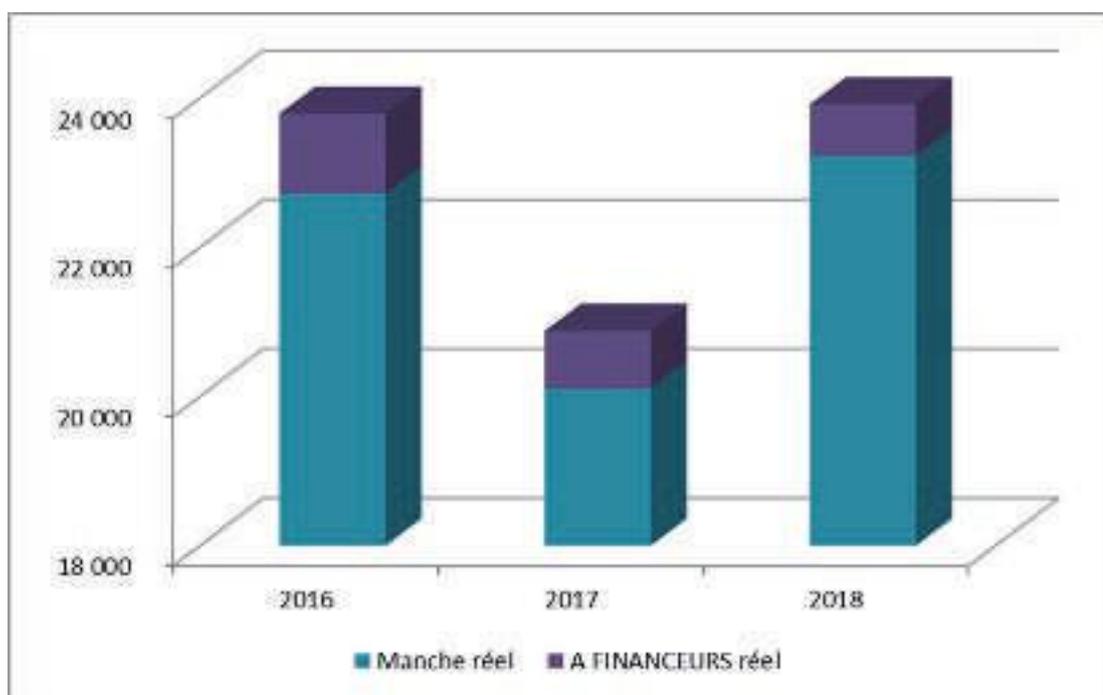
### Activité en valeur réelle de 2016 à 2018



### Activité hébergement en valeur réelle 2018

TOUS LES FINANCEURS	HEBERGEMENT						total
	4 foyers	appart. SEMO	Acc. urgence	abs.au delà de 5 jours	internat modulé	Accueil sans hébergé	
REALISE	8327	0	0	1797	0	0	10124
PREVU	10475	694	0	0	0	0	11169
ECART	-2148	-694	0	1797	0	0	-1045

### Activité par financeurs en nombre de journées (toutes activités confondues) en valeur réelle de 2016 à 2018



L'activité (en valeur réelle) reste inférieure au prévisionnel mais, avec la « réouverture » du site de Beausite, nous avons retrouvé un niveau d'activité proche du prévisionnel et une forte augmentation par rapport à 2017.

Ce retour à une certaine « normalité » est également le reflet de l'amélioration de l'organisation de l'équipe éducative du Pôle hébergement.

### **REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR**

Un groupe de travail s'est constitué afin de commencer à réfléchir sur le projet architectural du futur lieu d'hébergement à Saint-Lô. Il est composé de la direction, des quatre chefs de service, de quatre salariés non cadres, d'une secrétaire et d'un administrateur. Cette réflexion va de pair avec le travail de réécriture du projet d'établissement qui va débuter en septembre 2019.

# POLE PROTECTION DE L'ENFANCE

## Services Hébergements

### Centre d'Activités Scolaires et d'Insertion Professionnelle (CASIP)

Direction :  
93 Rue Geoffroy de Montbray 50200 Coutances  
Tel : 02.33.19.05.91  
Fax : 02.33.07.63.77

Directeur : Pascal SALVI  
E-mail : [poleado@adseam.asso.fr](mailto:poleado@adseam.asso.fr)

Chef de service : Patrice LEFEVBRE  
10 Impasse Leveel – 50100 Cherbourg en Cotentin

#### AUTORISATION/ HABILITATION

Le dernier arrêté relatif à la modification de capacité et au renouvellement du CASIP de Cherbourg date du 27 mars 2018.

#### CAPACITE AUTORISEE

La capacité d'accueil est fixée à 14 places dont 6 places pour les internes et 8 places pour les externes.

#### POPULATION ACCUEILLIE

Le CASIP reçoit des garçons et des filles de 14 à 18 ans, ainsi que des jeunes majeurs qui sont en rupture scolaire ou professionnelle et sans solution immédiate d'insertion, mais pourvus d'un étayage social (famille, autres services...).

#### FINANCEMENT

Le service du CASIP est financé par le Conseil départemental de la Manche.

#### MISSIONS

Le CASIP a pour mission d'accueillir, d'encadrer, d'accompagner les jeunes en journée, de préparer leur insertion, tant sur le plan scolaire que professionnel, en favorisant un retour sur les dispositifs de droits communs.

Les enjeux et les finalités de l'action du CASIP sont de mettre chaque jeune dans les meilleures conditions possibles pour lui permettre de préparer son avenir scolaire et/ou professionnel. Le CASIP propose des activités de découverte, d'expression créatrice et d'apprentissage de savoir-être et de savoir-faire. Il est sollicité pour des jeunes qui n'ont temporairement pas de perspectives et d'activités de formation.

Les objectifs généraux du CASIP sont :

- D'offrir un espace où l'activité est le support à la création d'un lien éducatif essentiel à l'instauration d'une confiance partagée, à l'acceptation d'être soutenu afin d'élaborer un projet d'insertion sociale et professionnelle
- D'offrir à chaque jeune accueilli un cadre éducatif sécurisant, structurant, valorisant, permettant de rompre avec la spirale d'échecs et de commencer à formuler à nouveau des projets,
- D'être un lieu où le jeune retrouve un mieux-être et un sens aux apprentissages proposés
- De préparer le jeune à l'ébauche d'un projet scolaire et professionnel en passant par l'expérimentation et les apprentissages.

## ACTIONS

L'équipe éducative et pédagogique du CASIP veillent à prendre en compte des principes tant en direction du jeune que de sa famille ou de l'environnement.

☞ **Si le jeune est placé en qualité d'externe**, il s'agira de :

- Veiller à ne pas se substituer à la famille,
- Mobiliser, autant que possible, les ressources familiales et de l'environnement,
- Aider les familles dans l'exercice de leur fonction parentale,
- Respecter les valeurs, la culture de la famille lorsqu'elle s'inscrit dans la légalité afin de favoriser la continuité, la cohérence éducative,
- Co-construire avec lui son projet individualisé.

☞ **Si le jeune fréquente le CASIP en qualité d'interne**, il s'agira pour les professionnels de s'inscrire, au même titre que les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement dans la mise en œuvre du projet individualisé en y associant sa famille.

Dans les modalités d'accompagnement du jeune, les professionnels du CASIP veillent à mettre en place des pratiques consistant à :

- Donner un cadre éducatif sécurisant permettant l'écoute, l'échange nécessaire à la remise en confiance et la valorisation de soi.
- Evaluer les potentiels scolaires, professionnels et la capacité des jeunes à s'inscrire dans une action durable, stable.
- Mettre en place un soutien individualisé et un cadre de travail adapté aux besoins des jeunes et objectifs visés.
- Définir un rythme de scolarisation adapté à chaque jeune tenant compte de leurs capacités opératoires et de leur niveau d'attention.
- Donner aux jeunes l'envie d'apprendre, les mettre en situation de recherche, de confrontation à des problèmes ou difficultés à résoudre.

- Favoriser la découverte de nouvelles capacités au travers de l'organisation d'ateliers en les animant de telle sorte qu'ils soient autant un lieu de découverte, d'expression créatrice qu'un espace sécurisant, valorisant.
- Préparer les jeunes à s'inscrire dans leur projet scolaire et professionnel en passant par l'expérimentation, les apprentissages de base.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Le dispositif du CASIP est réparti sur Cherbourg pour les internes et sur Coutances pour les externes.

## ACTIVITE 2018

### CASIP EXTERNES en valeur réelle de 2016 à 2018

	prévu	réalisé	écart
2016	1512	1229	-283
2017	1512	601	-911
2018	1512	977	-535

Si nous constatons une augmentation du nombre de journée, nous demeurons éloignés du prévisionnel (64.62 % du taux d'occupation). Il nous faut poursuivre notre travail de communication auprès de nos partenaires.

## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Le CASIP, tout comme les autres services du Pôle hébergement doit s'inscrire dans une démarche plus inclusive tant vers l'éducation nationale que vers le milieu professionnel. Nous allons devoir développer nos contacts, notre partenariat vers les entreprises afin de permettre aux jeunes qui nous sont confiés de s'insérer professionnellement.

# POLE PROTECTION DE L'ENFANCE

## Services Hébergements

### Service d'Education en Milieu Ouvert (SEMO)

Direction :  
93 Rue Geoffroy de Montbray 50200 Coutances  
Tel : 02.33.19.05.91  
Fax : 02.33.07.63.77

Directeur : Pascal SALVI  
E-mail : [poleado@adseam.asso.fr](mailto:poleado@adseam.asso.fr)

Chefs de service :  
Cherbourg : 2 Rue des Portes : Jean-Luc PAYSANT  
Coutances : 2A-2B Rue des Tanneries Prodhomme: Jean-Marc GODET

#### AUTORISATION/ HABILITATION

Le dernier arrêté relatif à la modification de capacité et au renouvellement d'autorisation date du 27 mars 2018.

#### CAPACITE AUTORISEE

La capacité d'accueil est fixée à 35 places, répartie comme suit :

- 18 places sur Cherbourg en Cotentin
- 12 places sur Coutances
- 5 places sur Avranches

#### POPULATION ACUEILLIE

Prioritairement, le SEMO accompagne des garçons et des filles dont l'âge d'admission est compris entre 14 et 18 ans. Il peut accompagner des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans avec l'accord du Conseil Départemental de la Manche dans le cadre du Dispositif Jeunesse Insertion Manche (DJIM).

S'ils sont en difficulté dans leur parcours personnel, professionnel, scolaire, les jeunes, pour autant, peuvent continuer à vivre dans leur milieu habituel en bénéficiant d'une action individualisée intensive qui prend en compte leur environnement social et familial mais qui ne nécessite pas, comme première hypothèse de prise en charge, l'une des structures d'hébergement.

Pour répondre aux besoins de proximité, à ce jour, le SEMO s'adresse à des jeunes dont l'activité et le milieu naturel sont au cœur des territoires de projets Centre et Nord. Les deux antennes sont situées à Coutances et Cherbourg.

Ces jeunes orientés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de la Manche ou par les Juges des Enfants (JE) bénéficient d'un accompagnement d'une durée qui correspond au projet individualisé à mettre en œuvre.

## **FINANCEMENT**

Le service du SEMO est financé par le Conseil départemental de la Manche.

## **MISSIONS**

L'une des caractéristiques particulières de ce service est de proposer pour des jeunes un accompagnement éducatif régulier et fréquent (au minimum 2 interventions par semaine en moyenne en plus des démarches auprès des partenaires), permettant de conduire chaque jeune vers son autonomie progressive.

Les jeunes accompagnés par le SEMO peuvent :

- ❖ Etre inscrits dans une démarche scolaire ou professionnelle (emploi, formation, apprentissage) et personnelle (souhait d'une plus grande autonomie).
- ❖ Etre maintenus en milieu habituel de vie avec un contrôle régulier des activités, lorsque la situation et les difficultés nécessitent une aide très personnalisée intensive, sans pour autant faire l'objet d'une mesure de placement en structure avec hébergement
- ❖ Etre exclus de l'une des structures avec hébergement suite à des manquements mais pour lesquels les liens avec l'établissement ne sont pas totalement rompus. Ce qui peut favoriser un autre type d'accompagnement, possible et bénéfique.

D'une manière générale, le service constate des évolutions sensibles dans l'accompagnement qu'il propose :

- ❖ Des jeunes accueillis de plus en plus précocement sur le service avec l'objectif qu'ils soient autonomes dès leur majorité.
- ❖ Un accompagnement qui s'appuie essentiellement sur les ressources de droit commun.
- ❖ Un accompagnement de plus en plus en lien avec la famille : plus d'interventions en famille, étayage familial, médiation des relations familiales...

Le SEMO a pour principaux objectifs de :

- Répondre aux besoins de protection et d'accompagnement des jeunes confiés, qui ont été préalablement identifiés par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de la Manche ou par un magistrat, en matière de sécurité, de santé, de moralité et de conditions d'éducation,
- Mettre en place un dispositif pluridisciplinaire d'observation et d'évaluation des attentes, des compétences et des besoins des jeunes confiés et de leurs familles,
- Définir les objectifs personnalisés de protection et d'accompagnement du jeune, en s'appuyant sur ses attentes, ses potentialités et ceux de sa famille, en articulation avec les attentes du service placeur (ASE, magistrat),
- Assurer un accompagnement éducatif au jeune, contribuant à son développement personnel et à son intégration réussie dans son environnement.

Cet accompagnement prend appui sur les choix de vie du jeune, réalistes et socialement admis, en respectant les droits et les aspirations de ses parents ou de ses représentants légaux.

## ACTIONS

Un des objectifs principaux du service est d'assurer un accompagnement éducatif au jeune, contribuant à son développement personnel et à son intégration réussie dans son environnement.

Les appuis apportés au jeune peuvent être réalisés en direct, ou sans la présence de celui-ci dans le cadre d'actions auprès de sa famille, de partenaires...

Le service veille à ce que les parents d'un mineur suivi par le service soient toujours dans leur position de responsables légaux.

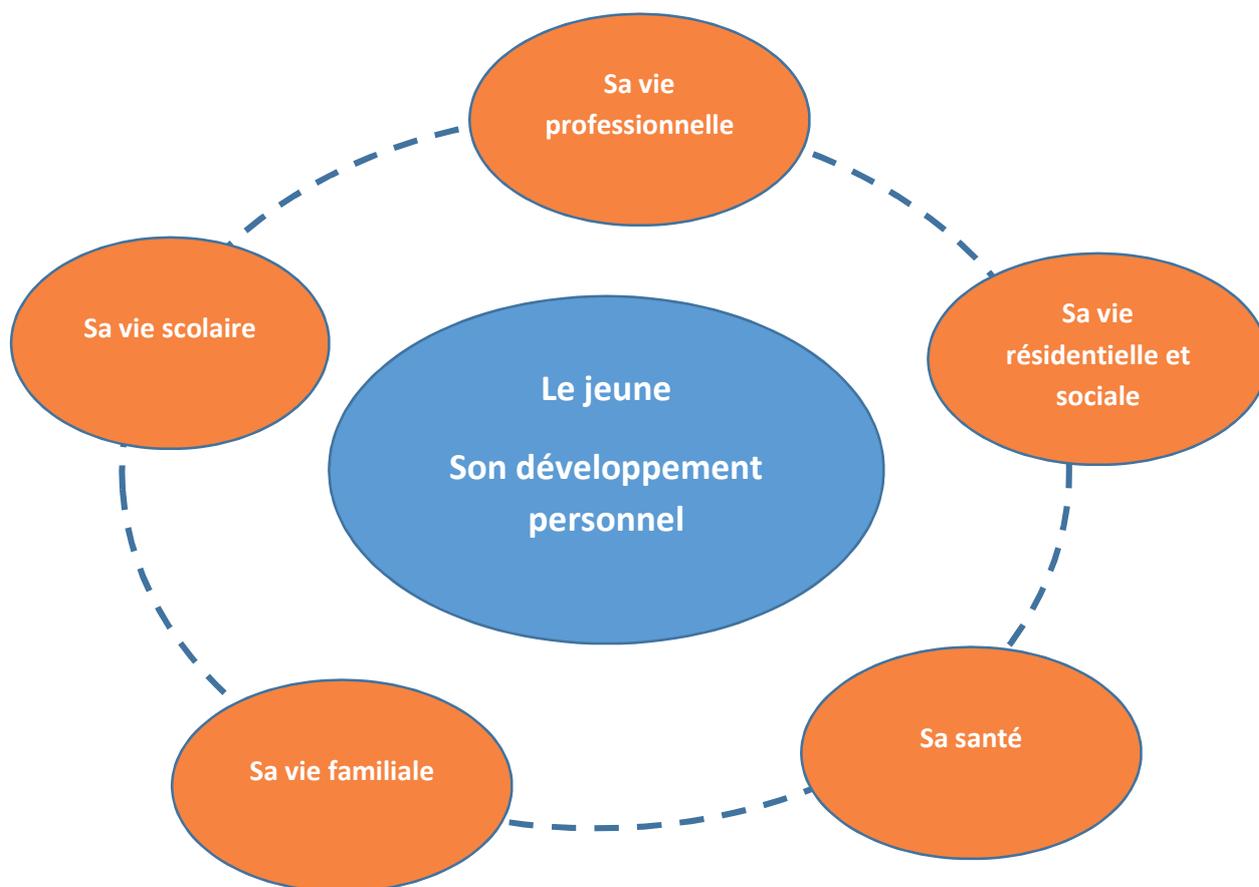
La prise en compte des parents, titulaires de l'autorité parentale, est indissociable de l'accompagnement du jeune et intervient dans un contexte d'évolution du droit et des dispositifs de prise en charge.

L'autorité parentale est définie par l'article 371-1 du code Civil : *« l'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent selon son âge et son degré de maturité. »*

Dans le cadre de la mesure SEMO, les parents continuent à exercer tous les attributs de l'autorité parentale.

Le travail des professionnels et l'accompagnement des jeunes s'inscrivent dans le respect des prérogatives de l'autorité parentale.

## **L'ACCOMPAGNEMENT PAR LE SEMO**



### 1. La vie scolaire

Tous les jeunes du SEMO sont inscrits dans un dispositif de droit commun ou sont accompagnés en vue d'y reprendre place. Le service aide à la définition et au soutien d'un projet d'orientation scolaire adapté au projet du jeune, à ses capacités.

La famille reste l'interlocuteur principal de l'établissement scolaire, néanmoins, le service peut être identifié comme ressource (participation aux rencontres avec les professeurs...).

Un soutien scolaire peut être assuré par le service si besoin, avec potentiellement le recours à un dispositif de soutien extérieur (ex : cours particuliers).

Pour le cas où un jeune ne peut être inscrit dans l'un des dispositifs de droit commun de vie scolaire ou de vie professionnelle, il peut ponctuellement fréquenter le dispositif CASIP du Pôle Protection de l'Enfance pour tout le temps nécessaire à l'acquisition des compétences relationnelles indispensables à l'entrée dans l'un de ces dispositifs et à la réalisation d'un point sur les compétences scolaires et techniques.

### 2. La vie professionnelle

L'accès à la vie professionnelle favorise l'estime de soi, la valorisation, l'ouverture à l'autonomie dans ses différentes formes (gestion financière, hébergement, transport,...).

Associé à la famille, l'éducateur est présent dans cette démarche, que ce soit pour le maintien de la scolarité et/ou pour la recherche ou le maintien d'un emploi, d'une période de stage. Des accompagnements sont proposés aux jeunes inscrits à la mission locale, ainsi qu'une aide à la recherche d'employeurs potentiels, de rédactions de lettre de motivations etc.

En fonction des situations, le service reste disponible pour réguler la place de chaque intervenant (formateur, employeur, famille) dans le dispositif mis en place, et à apporter des informations aidant à comprendre la situation, dans le respect de la confidentialité.

### 3. La vie résidentielle et sociale

*Quel que soit le statut (scolarisé, salarié, sans emploi, mineur, majeur).*

En relai de la famille, elle peut se décliner sous différentes formes :

- la prise en charge des différents aspects de la vie quotidienne, qui se décline dans de nombreux domaines tels que : l'accompagnement lors des achats d'alimentation, d'hygiène, de vêtements...
- l'éducation budgétaire, c'est un outil éducatif incontournable de la prise en charge effectuée par le service et représente un facteur majeur en termes d'autonomie et d'intégration dans la vie en société. Le jeune, aidé par son éducateur référent, va pouvoir se représenter ce qu'est la gestion d'un budget et l'appliquer au quotidien lors des dépenses de la vie courante. Cet apprentissage est conduit de manière progressive tout au long de la prise en charge.
- L'hygiène de vie : une attention particulière est apportée à la qualité de cette hygiène de vie par des visites régulières sur le lieu de vie des jeunes (prises de repas entre le jeune et l'éducateur en charge du suivi notamment). L'accompagnement éducatif veille au bon équilibre alimentaire, au respect des rythmes de sommeil, à l'hygiène corporelle et à l'aspect général du lieu de vie. Ces différents domaines de vie peuvent être des indicateurs de la manière dont le jeune se perçoit, prend en compte et répond à ses besoins.
- L'environnement de proximité : le lieu de vie représente un atout majeur en ce qui concerne une dynamique d'intégration dans un réseau social donné. L'existence de relations satisfaisantes garantit le lien du jeune à son environnement immédiat qu'est celui de la « vie de quartier » et favorisent ainsi son insertion sociale. Par ailleurs, l'inscription dans toute forme de collectivité (ex club...) participe également à une forme d'insertion sociale et de valorisation de soi. Les démarches en ce sens sont largement encouragées dans l'accompagnement. Elles apportent une ouverture supplémentaire dans le domaine de l'insertion socioculturelle et renforcent de manière positive l'image de soi du jeune, souvent socialement isolé lors de son arrivée sur le service.
- L'exercice de la citoyenneté : le service favorise l'accès à la citoyenneté pour les jeunes qu'il accompagne. Il s'agit d'utiliser les ressources de droit commun et d'organiser toutes démarches administratives dans ce sens. Par exemple : inscription sur les listes électorales, à la journée défense et citoyenneté...

Le service veille à l'apprentissage de la maîtrise de ces différents domaines mais aussi à la protection du jeune par lui-même. Les soutiens sont plus ou moins développés dans chaque domaine selon les besoins repérés.

Ces temps où l'éducateur est présent correspondent à des moments privilégiés dans la relation éducative et sont le moyen pour l'éducateur d'envisager et de comprendre la problématique du jeune dans sa globalité afin d'adapter au mieux ses interventions.

#### 4. La santé (physique, psychique)

Les soutiens en la matière sont fonction de l'image de soi du jeune, de son parcours antérieur de soin.

L'intervention du service va de l'accompagnement direct (vers un médecin par exemple) à une vigilance plus souple selon l'état de santé de chacun et l'avancée de son projet. Elle prend en compte les symptômes (ex. addiction) et la volonté du jeune de les traiter.

Dès l'accueil, l'équipe éducative s'assure du suivi médical. Ce point représente une base de travail autour de la prise en charge de sa propre santé et participe d'un mieux-être pour le jeune. Le service met également en place toutes les démarches nécessaires à la prise en charge des dépenses de santé (si besoin demande de CMU etc.).

Le jeune peut bénéficier d'un soutien de la psychologue du service (entretiens individuels, entretiens familiaux) ou en co-intervention avec l'éducateur référent.

Des rendez-vous thérapeutiques à l'extérieur du service peuvent être envisagés.

Dans le cas de suivis de santé plus particuliers, le service peut être amené à orienter le jeune vers des services spécialisés. C'est en ce sens qu'un large partenariat est entretenu. Par exemple lors de grossesses, des rendez-vous sont organisés auprès des services de PMI, vers les relais Parents-Enfants etc.. dans un souci d'adapter au mieux la prise en charge aux besoins du jeune. Dans le cas d'addictions, le projet de la prise en charge est d'amener le jeune à considérer sa dépendance, en adhérant à des rendez-vous auprès de centres de soins spécialisés, entre autres.

Il s'agit toujours de considérer le jeune dans sa globalité, de reconnaître et de prendre en compte les différents aspects de son comportement à l'égard de la gestion de sa santé.

#### 5. La famille

Le service ne traite pas prioritairement la problématique parentale mais prend en compte, guide, étaye la fonction parentale.

C'est le besoin du jeune et/ou de sa famille qui détermine l'action éducative.

L'accompagnement sur le vécu de la dimension familiale occupe une place essentielle et singulière dans les prestations que propose le service, selon que le jeune est en rupture avec ses parents ou pas, mais aussi selon qu'il est mineur ou majeur.

Le service a pour objectifs :

- ❖ De (re)poser le cadre d'accompagnement.
- ❖ D'aider à la redéfinition des rôles et obligations de chacun (parents, jeune, service).
- ❖ D'associer la famille à la construction du projet individualisé.
- ❖ De faire découvrir, comprendre au jeune le projet que sa famille a pour lui.
- ❖ De faire découvrir, comprendre à la famille le projet que le jeune a pour lui-même.
- ❖ De prendre en compte les attentes de chacun.

- ❖ De médiatiser les relations entre le jeune et ses parents.

Dans la situation de jeune en rupture de liens parentaux, le service dans son accompagnement intègre la dimension de l'environnement relationnel global du jeune :

- ⇒ Soit le jeune dispose d'un soutien dans cet environnement et peut continuer à y vivre ou au moins à l'utiliser comme soutien dans son projet. Le service accepte alors ce contexte, l'intègre pour l'élaboration du projet individualisé validé par le prescripteur.
- ⇒ Soit le jeune ne dispose d'aucun soutien de quelque ordre que ce soit. L'accompagnement du service a alors pour objectifs :
  - un travail d'intégration et de compréhension de cette rupture (la question de l'intérêt que les parents lui portent ou pas) pouvant aboutir à son identification dans l'histoire familiale, voire à un rétablissement éventuel de liens familiaux élargis
  - un désamorçage du conflit parental
  - une aide à une prise en charge personnelle à la construction d'une vie indépendante, sans étayage parental. Dans ce contexte, le service peut prendre en charge les besoins élémentaires du jeune.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Le dispositif du SEMO est réparti sur Coutances et Cherbourg. Compte tenu de la nature de la prise en charge, le service doit disposer, sur chacun de ses sites (Coutances et Cherbourg) de lieux d'accueil et d'hébergement.

La répartition des lieux d'accueil et d'hébergement par site est la suivante :

- ❖ sur le site de Cherbourg (2, rue Psichiari 50100 Cherbourg-Octeville) :
  - ⇒ 1 appartement à usage de bureaux pour le service et aussi lieu-ressource pour l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne (lieu refuge pour la verbalisation, la résolution de la difficulté rencontrée, téléphone, apprentissage du lavage, repassage, recherche d'informations par téléphone, travail sur ordinateur, entretiens avec l'éducateur).
  - ⇒ 2 studios destinés à 1 hébergement ponctuel et transitoire.
- ❖ sur le site de Coutances (2A-2B rue des Tanneries Prodhomme 50200 Coutances) :
  - ⇒ Un appartement est à l'usage de bureaux pour le service et aussi lieu-ressource pour l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne (lieu refuge pour la verbalisation, la résolution de la difficulté rencontrée, téléphone, apprentissage du lavage, repassage, recherche d'informations par téléphone, travail sur ordinateur, entretiens avec l'éducateur).
  - ⇒ un autre, mitoyen, équipé de 3 lits, à usage d'hébergement ponctuel et transitoire.

❖ Sur le site d'Avranches : cinq places disséminées sur le Sud Manche qui sont rattachées au site de Coutances.

## ACTIVITE 2018

### Activité SEMO en valeur réelle 2016 à 2018 en journées

	SEMO NORD		SEMO CENTRE		SEMO SUD		TOTAL SEMO	
	prévu	Réel	prévu	réel	prévu	réel	prévu	réel
<b>2016</b>	5 746	7 272	5 483	5 907			11 229	13 179
<b>2017</b>	6 241	5 754	4 161	3 653	1 734	1 185	12 136	10 592
<b>2018</b>	6 241	6 517	4 161	5 524	1 734	777	12 136	12 818

L'activité SEMO répond aux objectifs fixés par le CPOM. Le constat effectué en 2017 est toujours d'actualité : au démarrage des mesures, un important travail de recherche d'adhésion du jeune et de la famille est à effectuer. Cette mesure est tout à fait pertinente pour les jeunes où une orientation vers un hébergement collectif n'est pas envisageable.

## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Ce service est une alternative à un accompagnement éducatif plus soutenu que peut l'être celui proposé par nos structures d'hébergement. Il répond à un réel besoin et au regard des listes d'attente, une extension de son activité pourrait être envisageable. C'est en ce sens que nous solliciterons le Conseil départemental.

# POLE PROTECTION DE L'ENFANCE

## Services Hébergements

### Familles d'Accueil Spécialisées (FAS)

Direction :  
93 Rue Geoffroy de Montbray 50200 Coutances  
Tel : 02.33.19.05.91  
Fax :

Directeur : Pascal SALVI  
E-mail : [poleado@adseam.asso.fr](mailto:poleado@adseam.asso.fr)

Chefs de service : Jean Marc GODET  
Tel : 02.33.19.05.91 - Fax :  
E-mail : [fas@adseam.asso.fr](mailto:fas@adseam.asso.fr)

#### AUTORISATION/ HABILITATION

Le dernier arrêté portant la régularisation de 33 places existantes et extension non importante de 7 places du service des Familles d'Accueil Spécialisées de l'ADSEAM date du 21 août 2006.

#### CAPACITE AUTORISEE

Le service des FAS est autorisé à accueillir des enfants de la naissance à leur majorité, garçons et filles. Une prolongation du placement est possible pour des jeunes majeurs. La capacité autorisée par le CPOM 2017-2021 est répartie de la manière suivante :

- Seize places dans la Manche,
- Cinq places dans le Calvados.

#### POPULATION ACCUEILLIE

Le service intervient auprès de mineurs (jeunes garçons et filles) âgés de 0 à 18 ans, gravement et précocement carencés dans leur existence et leur éducation. A ces carences s'ajoutent souvent une rupture douloureuse des liens parentaux, un déficit majeur de la relation parentale, un manque de soins au cours de la petite enfance. Le rejet ou l'abandon fragilise chez ces enfants, toute perspective de construction individuelle et autonome à l'égard des parents.

L'enfant passe donc d'une situation où ses parents se trouvent en incapacité d'assurer leur fonction à une autre situation où des éducateurs assurent une suppléance parentale dans un temps donné.

## FINANCEMENT

Le service des FAS est financé par le Conseil départemental de la Manche.

## MISSIONS

Des professionnels de l'éducation spécialisée accueillent au sein de leur propre famille des enfants gravement et précocement carencés dans leur existence et leur éducation. Le service vise à offrir à l'enfant ou à l'adolescent une structure à caractère familial encadrée par des éducateurs spécialisés afin de l'accompagner dans son histoire et son devenir.

Un accueil familial spécialisé, de par la qualification des professionnels, se doit d'être identifié dans une offre de service différenciée du placement familial habituel. Ce type d'accueil se caractérise par les finalités suivantes :

- **Le sens d'une protection renforcée**

L'accueil par le service répond à un besoin de protection décidé par voie judiciaire ou administrative. Cependant cette « protection » ne peut se résumer uniquement à une mise à l'écart de situations jugées dangereuses. Elle vise également à ce que l'enfant gagne le sentiment d'une sécurité intérieure qui le protège de lui-même et nuance l'invasion des sentiments de culpabilité activés par le vécu de placement.

- **L'accompagnement éducatif spécialisé**

Le sens fondamental de l'accompagnement est de permettre à l'enfant de devenir acteur de son histoire, de reconstruire l'idée d'un avenir possible, donc la perspective d'un projet personnel.

- **Le lien et les repères de vie recréés**

L'enfant doit expérimenter en début de séjour la pertinence d'un contenant fort et cohérent, capable de limites, posant des repères de génération, dans lequel il puisse engager ses attentes. L'objectif à chaque nouvel accueil est de faire vivre une relation d'étayage qui n'a pas eu lieu jusque-là ou qui s'est déroulée de façon inadéquate.

**La mission** prioritaire du service consiste à **offrir une prise en charge permanente** – accueil – hébergement – encadrement - à des jeunes en situations familiales très difficiles, présentant des troubles de la personnalité et/ou des difficultés importantes de comportement. Ces jeunes sont placés sur mandat de l'aide sociale à l'enfance de la Manche et du Calvados.

Cet accueil a la particularité de proposer un accompagnement spécialisé en situation. Il peut être conduit par les deux membres du couple s'ils sont tous deux éducateurs diplômés, ou par un seul des deux répondant à cette exigence.

L'objectif est donc de proposer un cadre familial, échappant au poids institutionnel, à l'intérieur duquel puisse se développer de façon continue un travail personnalisé et approfondi sur la vie relationnelle de l'enfant et ses repères de vie, conduit par ceux qui en ont la responsabilité quotidienne.

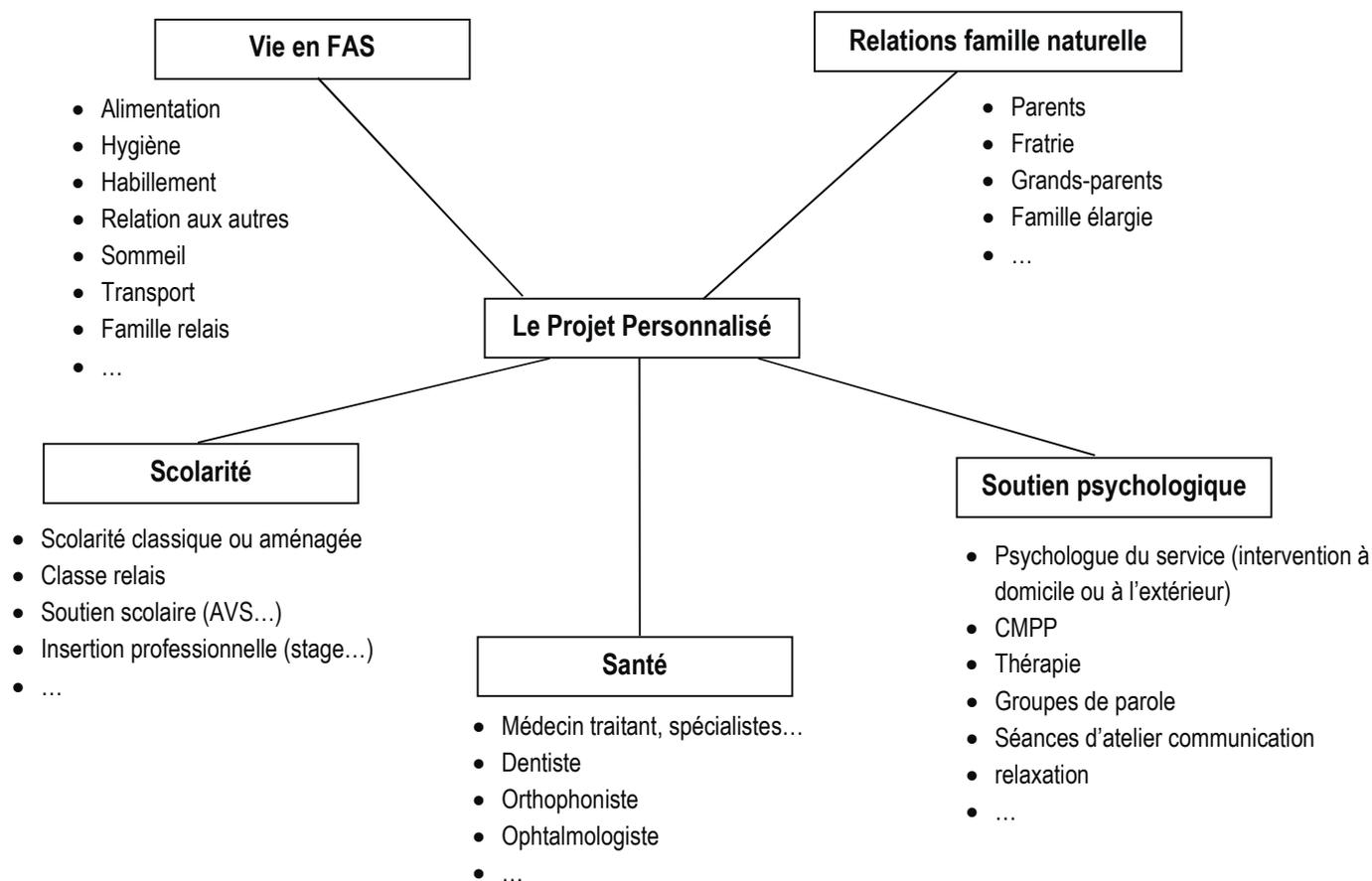
Il s'adresse à des enfants souffrant de perturbations importantes du lien, exprimées par des souffrances diverses pour lesquels la question de leur place (et conjointement la question du placement) reste une question vive.

La garantie d'existence et d'activité de ces espaces repose sur trois modes de continuité :

- La continuité de la présence des adultes référents,
- La permanence d'un lieu et d'un rythme de vie,
- La capacité à s'engager dans la durée et à résister aux pressions des symptômes.

## ACTIONS

Le service propose des prestations diversifiées définies dans un programme d'intervention dont le projet personnalisé constitue le socle. Ces prestations visent à répondre aux besoins du jeune dans les différents domaines de son quotidien.



## SECTEURS D'INTERVENTION

Quatre familles exercent leurs missions dans le département de la Manche et trois familles exercent dans le département du Calvados.

## ACTIVITE 2018

L'évaluation interne a été effective tout au long de l'année 2018. L'ensemble des salariés ont fait preuve d'une réelle implication. Le document final sera validé début 2019 par le Bureau du Conseil d'administration.

### Age des jeunes :

TRANCHES D'AGE	NOMBRE DE JEUNES		
	Filles	Garçons	Total
Moins de 5 ans inclus	0	0	0
6 à 11 ans inclus	1	3	4
12 à 15 ans inclus	2	5	7
16 à 18 ans inclus	2	3	5
19 à 21 ans inclus	1	2	3
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>19</b>

Moyenne d'âge : 14 ans ½ .

### Nombre de journées réalisées 2017-2018 :

Département année	MANCHE			AUTRES DEPARTEMENTS		
	2017	2018	Ecart	2017	2018	Ecart
Prise en charge normale	3 926	3 676	-250	2 402	1 766	-636
Prise en charge extérieure	63.3	38	-25.30	28.3	86	+57.70
<b>Total réalisé</b>	<b>3 989.3</b>	<b>3 714</b>	<b>-275.30</b>	<b>2 430.30</b>	<b>1 852</b>	<b>-578.30</b>
<b>Total prévu</b>	<b>5 110</b>	<b>5 781</b>		<b>2 555</b>	<b>1 884</b>	
Ecart	-1 120.70	-2 067		-124.70	-32	

## **REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR**

Suite à l'évaluation, les FAS vont réécrire leur projet de service. Il s'inscrira dans un projet d'établissement plus large, le projet de service Hébergement.

Cette réécriture permettra de reprendre les préconisations d'évolution mis en avant par l'évaluation interne et de mettre en avant la spécificité de ce service, à savoir, accueillir dans un environnement familial, par des professionnels, des jeunes ayant subis des carences affectives précoces, pour qui, un accueil en collectif est inadapté.



## 2 – LE POLE PROTECTION DE L'ENFANCE

### 2.2. Les Services en Milieu Ouvert



# POLE PROTECTION DE L'ENFANCE

## Services en Milieu Ouvert

### Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)

Direction :  
33 rue de tessy - BP 491- 50001 SAINT-LO  
Tél : 02.33.77.44.77  
Fax : 02.33.77.44.75

Directrice : Valérie VASSELIN  
E-mail : [smo@adseam.asso.fr](mailto:smo@adseam.asso.fr)

Chefs de service :

Nord (Cherbourg 1 et 2)	Centre (St-Lô/Coutances)	Sud (Avranches)
<p><b>Site 1 :</b> 30 Rue Jean Marais 50100 CHERBOURG EN COTENTIN Tel : 02.33.87.54.80 <a href="mailto:aemo.jmarais.cherb@adseam.asso.fr">aemo.jmarais.cherb@adseam.asso.fr</a></p> <p><b>Site 2 :</b> 46-48 Rue Alfred Rossel – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN Tel : 02.33.88.57.20 <a href="mailto:aemo.rossel.cherb@adseam.asso.fr">aemo.rossel.cherb@adseam.asso.fr</a></p>	<p>33 Rue de Tessy 50001 SAINT-LO Tel : 02.33.77.44.70 <a href="mailto:aemo.st.lo@adseam.asso.fr">aemo.st.lo@adseam.asso.fr</a></p>	<p>6 Rue de la 4<sup>ème</sup> DBA 50300 AVRANCHES Tel : 02.33.89.28.89 <a href="mailto:smo.avranches@adseam.asso.fr">smo.avranches@adseam.asso.fr</a></p>
<p><b>Carole DESTRES (site 1)</b> <b>Hélène LECONTE (site 2)</b></p>	<p><b>Virginie LOQUET</b></p>	<p><b>Sabrina GUERLOTTE</b> <b>(remplaçante F. Dumortier</b> <b>depuis le 01/08/18)</b></p>

#### AUTORISATION/ HABILITATION

Le nouvel arrêté d'habilitation du service daté du 21/12/17 précise qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et pour une durée de 5 ans : la capacité du service autorisée est de 900 enfants suivis et peut être augmentée de 5 % au regard des fratries accueillies soit jusqu'à un maximum de 945 enfants suivis.

## CAPACITE AUTORISEE

La capacité autorisée au titre de l'exercice budgétaire 2018 a été fixée à **328 500 journées prévisionnelles** pour **33,33 ETP** de travailleurs sociaux. La capacité du service est de 900 jeunes suivis simultanément, soit 27 mineurs pour un ETP d'intervenant.

## POPULATION ACCUEILLIE

Le service intervient auprès de mineurs (jeunes garçons et filles) âgés de 0 à 18 ans.

## FINANCEMENT

Le budget 2018 a été fixé le 14 mai 2018 par un arrêté conjoint de Monsieur le Préfet de la Manche et de Monsieur le Président du Conseil Départemental. Le prix de journée a été fixé à 7,64 € à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

## MISSIONS

*« Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice. » (art. 375 code civil).*

L'assistance éducative peut être ordonnée à la requête des père et mère, conjointement ou de l'un des deux, du mineur lui-même ou du ministère public qui peut être avisé par le président du Conseil Départemental. Le juge des enfants peut se saisir d'office, à titre exceptionnel.

C'est dans ce cadre que le juge des enfants peut désigner notre service avec mission d'aider la famille à surmonter les difficultés éducatives qu'elle rencontre et à accompagner le développement de l'enfant. Il est précisé : *« à chaque fois qu'il est possible le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel. »*

La mesure éducative a pour mission première de protéger l'enfant donc de veiller à écarter toute situation de danger.

Dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, le service est amené à travailler sur différentes problématiques autour de la maltraitance : carences éducatives, soutien des parents dans des situations de crise, conséquences de conflits parentaux (rupture, abandon, conflit de loyauté...), dans le but d'accroître les compétences parentales traversées par les évolutions familiales et sociétales.

A l'échéance de sa mission et à tout moment qui le nécessite (crise, nouveau danger...), le service informe le magistrat et conjointement le Responsable de Territoire (RT) de l'ASE du déroulement de son intervention et de l'évolution de la situation.

## ACTIONS

Le Juge des Enfants désigne directement le service pour exercer la mesure d'AEMO. Dès réception du jugement, un référent éducatif est nommé, chargé d'exercer la mesure éducative jusqu'à son échéance.

**Sont alors concernés** : Les enfants désignés sur le jugement, leurs parents ou autres responsables légaux.

Au cours de la première rencontre, en présence du chef de service, de l'intervenant social qualifié référent et de la famille, le jugement est intégralement lu. Un Document Individuel et Familial de Prise en Charge (DIFPC) est élaboré en tenant compte des attendus du magistrat puis remis à la famille.

### **Modalités d'organisation de la mesure. :**

Parents et enfants sont associés à l'ensemble des démarches entreprises au cours de l'intervention.

Lors d'entretiens fixés par l'intervenant, les difficultés relevées par le Juge des Enfants sont abordées. L'objectif du travail est que la famille et chacun de ses membres s'efforcent d'écartier le danger repéré pour le(s) enfant(s).

**Les entretiens** sont d'une heure environ, toutes les deux à trois semaines en moyenne. Ils peuvent être familiaux ou individuels au service, à domicile, ou bien dans un autre lieu convenu.

L'intervenant social référent est par ailleurs amené à contacter et à rencontrer les personnes connaissant le(s) enfant(s) : l'école, le médecin, assistante sociale, puéricultrice, tuteur.... etc. La famille est associée au travail ainsi effectué en lien et en coordination avec l'ensemble des partenaires médicosociaux.

**Après quatre mois d'intervention**, un Projet Individualisé (PI) est formalisé afin de préciser les objectifs du travail socio-éducatif et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Un exemplaire est remis à la famille et est transmis au Juge des Enfants ainsi qu'au Responsable de territoire.

**Pendant la durée de la mesure**, une réflexion en équipe soutient l'intervenant dans son travail. Elle permet de mesurer l'évolution de la situation de l'enfant, les efforts fournis par les différents membres de la famille pour remédier aux difficultés nommées par le Juge des Enfants. L'intervenant social est tenu de rendre compte par écrit de tous ces éléments au magistrat en fin de mesure, ce rapport est également lu à la famille dans son intégralité.

**A l'échéance**, le juge fixe une nouvelle audience à laquelle parents, enfant(s) et référent sont convoqués. A nouveau le danger encouru par le(s) enfant(s) est évalué au regard de l'évolution de la situation et de la mobilisation familiale. Il prendra alors les décisions qui s'imposent : arrêt ou renouvellement de l'AEMO, placement, investigation...

## SECTEURS D'INTERVENTION

Les Services d'Actions Educatives en Milieu Ouvert interviennent sur 3 secteurs sur le département de la Manche :

✓ **2 sites sur le Nord Manche :**

- Cherbourg 1 : 30 rue Jean Marais.
- Cherbourg 2 : 46-48 rue Alfred Rossel.

✓ **1 site sur le Centre Manche :**

- Saint-Lô : 33 rue de Tessy.

✓ **1 site sur le Sud Manche :**

- Avranches : 6 rue de la 4<sup>ème</sup> DBA.

Ces 3 secteurs d'intervention recouvrent les **9 secteurs géographiques des territoires de Solidarité** (carte ci-jointe).



## ACTIVITE 2018

L'année 2018 aura été marquée par :

- ✓ La mutualisation du secteur de Coutances avec le secteur de Saint-Lô à compter du 01 mars 2018 et parallèlement la recherche de nouveaux locaux sur Saint-Lô pour la direction des Services en Milieu Ouvert.
- ✓ Le déploiement du personnel sur les différents secteurs géographiques au regard des nouveaux moyens affectés et en corrélation avec les besoins recensés sur les territoires.
  - 2 postes éducatifs dits de « renfort » ont été maintenus sur le Nord et Sud du département fournissant une adaptabilité réactive et des réponses aux demandes des magistrats.
  - Pour compléter, des zones géographiques « tampons » ont été définies (*cf. carte ci-jointe*).
- ✓ Afin de favoriser une meilleure lisibilité de l'activité en temps réel, de nouvelles modalités de facturation ont été mises en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et les tableaux d'activité des différents secteurs ont été harmonisés. Dorénavant, les mesures sont comptabilisées dans les effectifs dès leur arrivée dans le service et ne sont facturées qu'à partir de la date du courrier fixant le premier rendez-vous en présence de la famille.
- ✓ L'évaluation interne AEMO a été réalisée et aura mobilisé l'ensemble des professionnels des services sur toute l'année.

**Les mouvements de l'activité 2018** du service sont résumés dans le tableau, ci-dessous :

	Décision d'une juridiction de l'Enfance		
	Garçons	Filles	TOTAL
<b>Jeunes en charge au 01.01.2018</b>	476	451	927
<b>Jeunes entrés en 2018</b>	218	213	431
<b>Jeunes sortis en 2018</b>	274	248	522
<b>Jeunes en charge au 31.12.2018</b>	420	416	836 *
<b>Jeunes suivis dans l'année 2018</b>	<b>694</b>	<b>664</b>	<b>1358</b>

\* Au 31/12/18, **836 jeunes** faisaient l'objet d'un suivi éducatif.

Nous avons réalisé dans l'année **296 963 journées** soit une sous-activité de l'ordre de **31 537 journées** qui correspond à **9,6 % de déficit** par rapport au prévisionnel de **33,33 ETP**. Les moyens en ressources humaines ont dû être adaptés en conséquence.

En raison d'un nombre conséquent d'ordonnances de renouvellement et de fin de mesure non réceptionnées dans les délais impartis due à la surcharge de travail des juridictions, nous avons réalisé une « photographie » de l'activité AEMO au 31/12/18 élaborée le 30/01/19.

Ainsi :

⇒ **Au 31/12/18 :**

- 836 mineurs étaient pris en charge par le service AEMO
- dont 44 mineurs étaient en attente de décisions (essentiellement d'une ordonnance de renouvellement).
- et 8 mineurs étaient comptabilisés dans les effectifs pour lesquels la mesure n'avait pas débuté, ces mesures n'étaient pas encore facturées à la date de l'édition (conformément à nos nouvelles procédures).

Nous avons suivi globalement au cours de l'année 2018 :

- **1 358 enfants** (présents au 31/12/18 + sortis)
- **51 %** de garçons et **49 %** de filles.

➤ **Evolution globale des journées réalisées de 2016 à 2018 :**

	<b>REALISE</b>	<b>PREVISIONNEL</b>	
<b>2016</b>	309 477	308 824	<b>653 Excédent</b>
<b>2017</b>	323 723	304 410	<b>19 313 Excédent</b>
<b>2018</b>	296 963	328 500	<b>- 31 537 Déficit</b>

L'activité prévisionnelle 2018 a été calculée sur un équipement de 33,33 ETP de travailleurs sociaux. Par rapport à 2017 ; nous constatons en 2018 un différentiel d'activité de 50 850 journées, soit l'équivalent de 139 situations. Nous n'avons pas d'éléments explicatifs clairs en notre possession pour analyser finement cette situation.

➤ Répartition de l'activité en 2018 par secteur géographique et par prescripteur

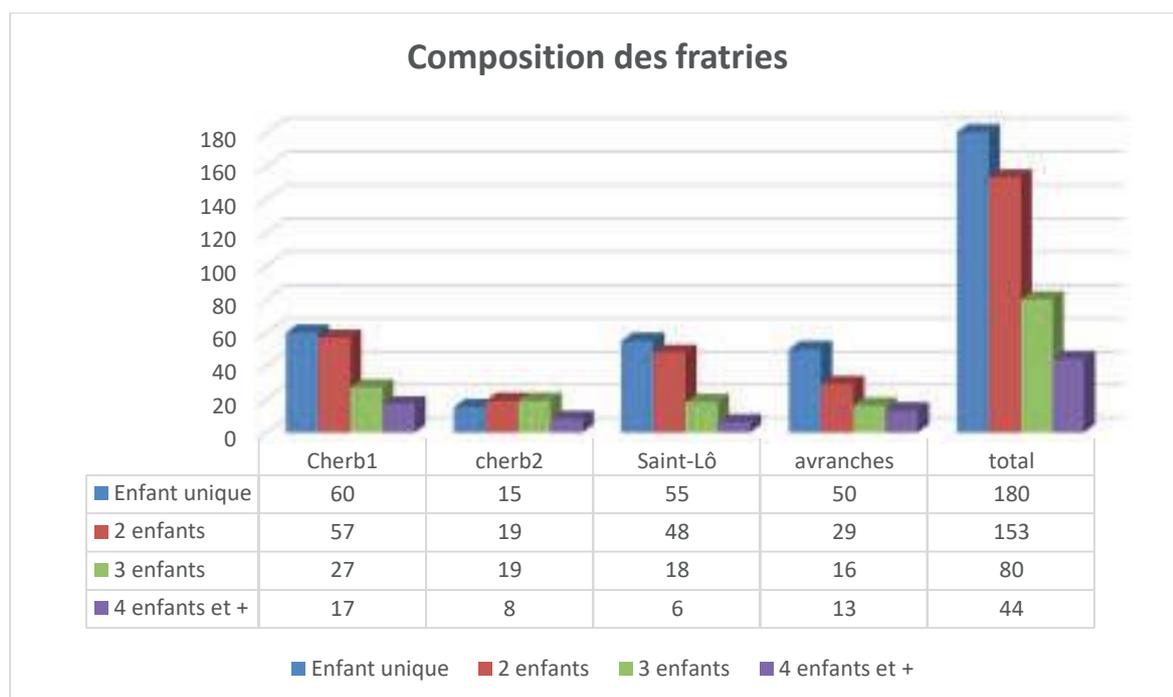
	CHERB. 1	CHERB. 2	ST-LO	COUTANCES*	AVRANCHES	TOTAL
JUDICIAIRE MANCHE	91 683	43 470	76 094	3 138	71 788	286 173
AUTRES DEPARTEMENTS	5 957	348	1 303		3 182	10 790
TOTAL	97 640	43 818	77 397	3 138	74 970	296 963

\*L'activité du secteur de Coutances a été transférée vers Saint-Lô le 1<sup>er</sup> mars 2018.

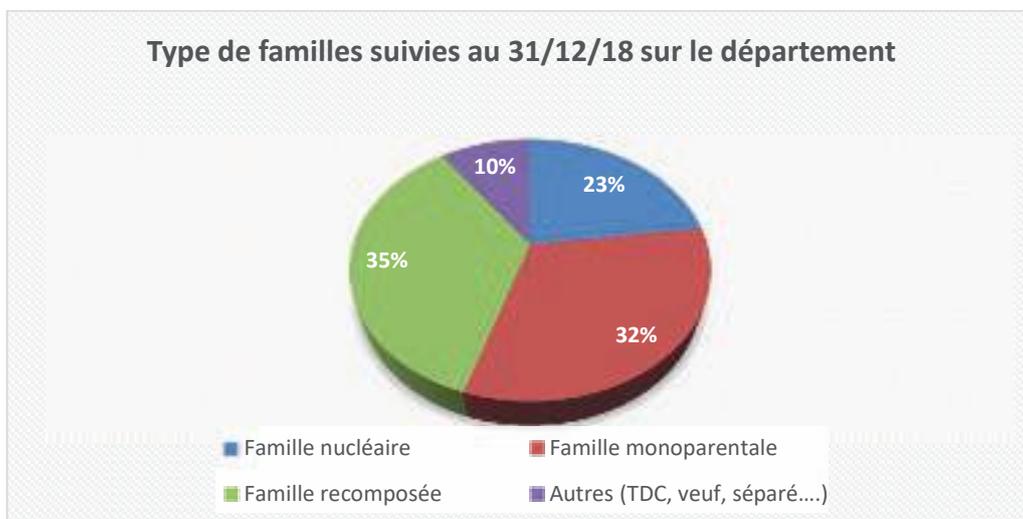
⇒ La répartition de l'activité entre le nord du département, le centre et le sud est :

	2018		2017		2016	
Secteur Cherbourg 1	33 %	48 %	29 %	45 %	28 %	44 %
Secteur Cherbourg 2	15 %		16 %		16 %	
Secteur Coutances	27 %		11 %	33 %	12 %	36 %
Secteur Saint-Lô			22 %		24 %	
Secteur Avranches	25 %		22 %		20 %	

➤ Etude concernant les fratries au 31/12/18 :

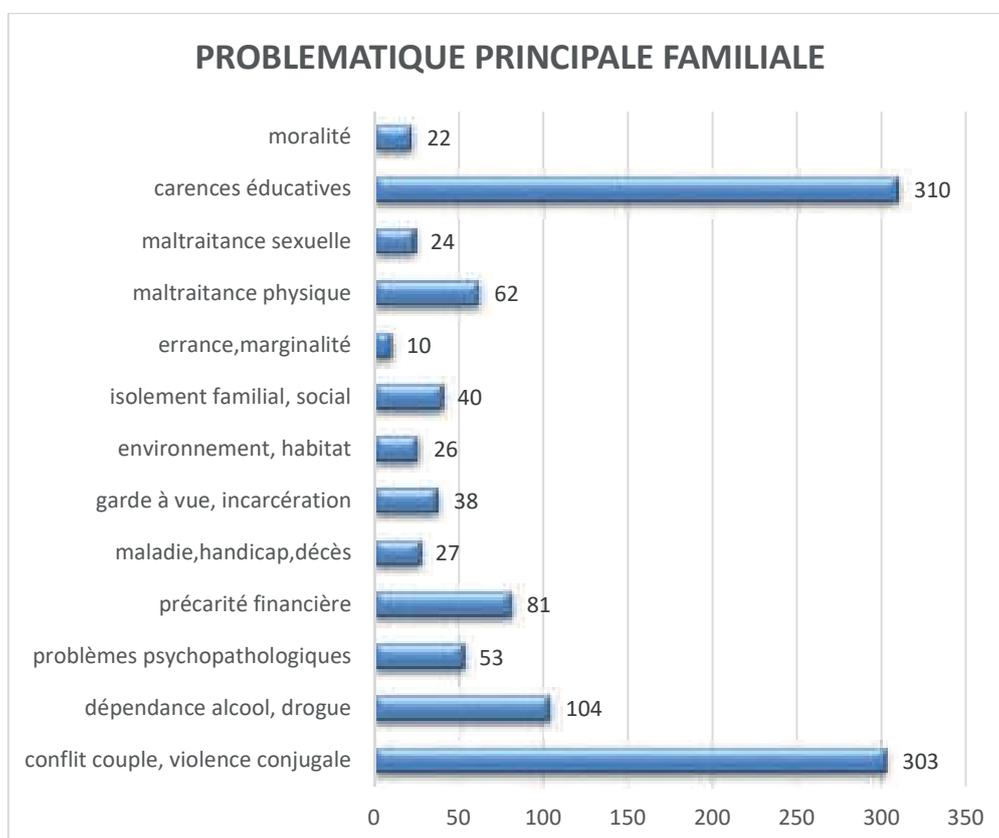


► Type de familles suivies au 31/12/18 :

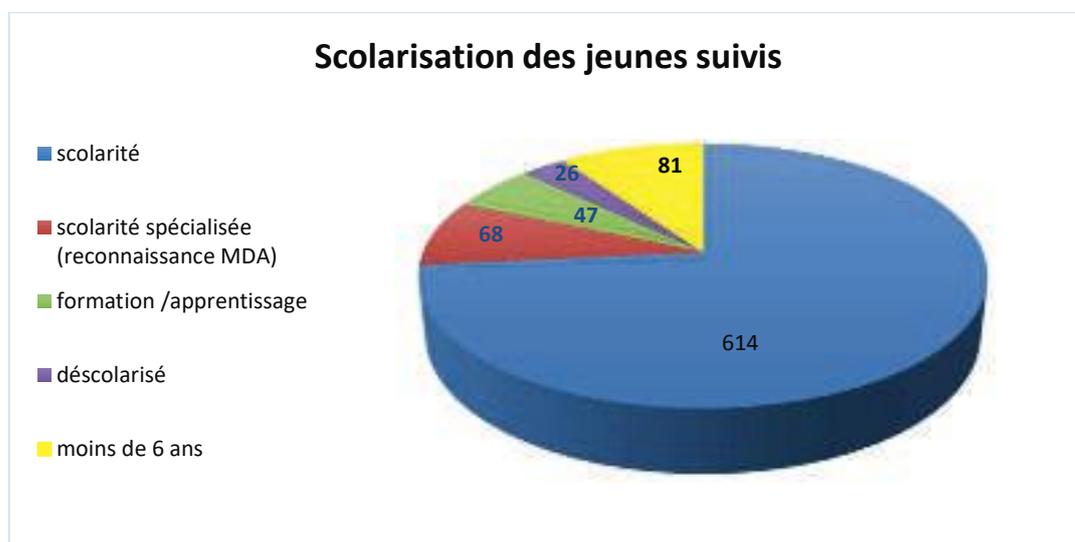


67 % des familles accompagnées par le service ont vécu et vivent encore des situations de séparation voire des ruptures familiales. Ces situations engagent le référent éducatif à travailler auprès de chacun des parents au sein de son propre domicile, mais également à prendre en considération la place du beaux-parents dans la dynamique familiale donc une plus grande pluralité d'interlocuteurs et de lieux vers où se rendre.

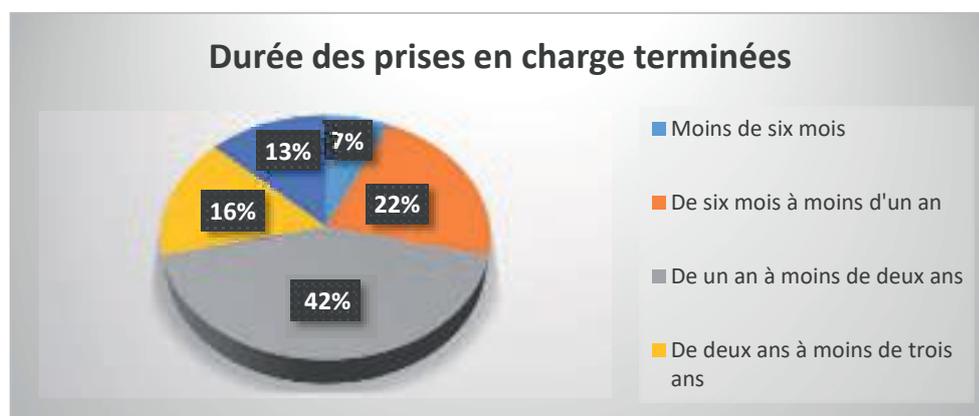
► La problématique principale des familles suivies sur le département au 31/12/18 :



➤ **Scolarité des jeunes présents sur le département au 31/12/18 :**



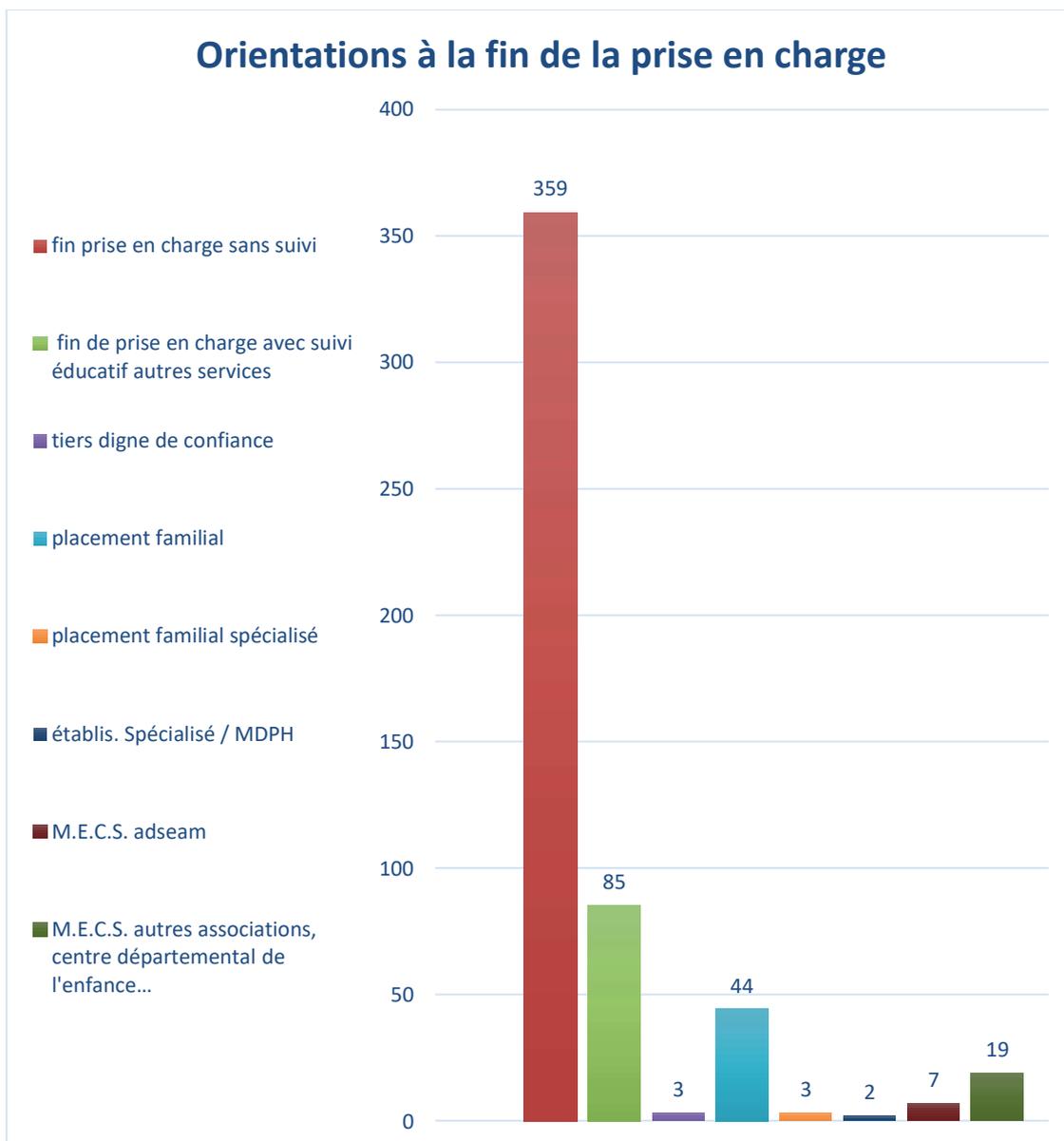
➤ **Durée moyenne des prises en charge achevées en 2018 :**



Cette étude a été réalisée sur les 522 enfants sortis au cours de l'année 2018. La moyenne de la durée des prises en charge AEMO achevées en 2018 est de **24 mois**, soit plus élevée que les années antérieures.

<b>Moyenne de la durée des prises en charge</b>	
Année 2016 :	⇒ 18 mois
Année 2017 :	⇒ 23 mois

➤ **Orientations des jeunes à la fin de prise en charge :**



Sur les 522 enfants sortis au cours de l'année :

- **68,8 % sont en fin de prise en charge sans suivi**
- **16,3 % sont en fin de prise en charge avec suivi éducatif autres services**
- **0,006 % sont chez des tiers digne de confiance**
- **8,4 % sont en placement familial**
- **0,006 % sont en placement familial spécialisé**
- **0,004 % sont en établissement spécialisé / MDPH**
- **1,3 % sont en MECS ADSEAM**
- **3,6 % sont en MECS Autres associations, centre départemental de l'enfance**

## ➤ L'analyse des pratiques

Tous les secteurs ont bénéficié d'une analyse des pratiques pour un total de **24 journées** pour l'AEMO, soit 6 journées par équipe.

L'objectif de l'analyse des pratiques est de permettre au personnel du service, par l'intervention d'une personne qualifiée extérieure, une élaboration collective d'hypothèses de travail à partir de situations familiales suivies dans le contexte de l'AEMO. Elle permet aussi aux intervenants une prise de distance, favorise l'analyse et concourt à l'amélioration de la qualité de la prestation.

Cette analyse des pratiques a été menée par Mme Véronique GRANDIN pour les équipes des Centre et du Sud et Yannick BONDU pour les équipes du Nord du département. Tous deux dépendent de l'organisme « Yci même ».

## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Le recentrage de l'activité AEMO sur du judiciaire sans modification des modèles d'intervention, ni diminution du nombre de suivi par intervenant, met les services « sous tensions » et ce, malgré la sous-activité constatée. La prise en charge exclusive de famille en grande difficulté, a eu pour effet d'amplifier la nécessaire disponibilité et réactivité des professionnels.

En effet, le niveau « d'urgence » global d'intervention s'est accru et impose d'être à la fois réactif à répondre aux besoins des enfants en situation de grande vulnérabilité et à leur famille tout en demeurant constant dans notre coordination avec l'ensemble des partenaires territoriaux.

Ainsi, deux axes de travail ont été priorisés pour l'année 2019 :

- 1) La mise en place de réunions de coordination avec l'ensemble des territoires de solidarité sur le département.
- 2) La mise en œuvre de groupes de travail avec l'ensemble des professionnels des services sur les modalités d'intervention en AEMO autour de quatre thématiques :
  - Le déroulé d'une mesure AEMO de l'attribution à l'échéance.
  - La diversité des modes d'intervention en AEMO
  - La continuité de service, de la réception de la mesure à son échéance.
  - Le réseau et partenariat

L'ensemble de ces actions vise à définir et rendre plus lisible l'activité et la pratique des professionnels en lien avec les préconisations du dernier audit du Conseil Départemental et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Conjointement les axes d'amélioration, mis en exergue dans le cadre de l'évaluation interne des services, compléteront le plan d'actions 2019 dans le cadre de la démarche d'amélioration continue.

# POLE PROTECTION DE L'ENFANCE

## Services en Milieu Ouvert

### Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE)

Direction :  
33 rue de Tessy – BP 491 50001 SAINT-LO  
Tél : 02.33.77.44.77  
Fax : 02.33.77.44.75

Directrice : Valérie VASSELIN  
E-mail : [smo@adseam.asso.fr](mailto:smo@adseam.asso.fr)

Chefs de service :

Nord	Centre	Sud
46-48 rue Alfred Rossel 50100 CHERBOURG EN COTENTIN Tel : 02.33.88.57.20 E-mail : <a href="mailto:sis.cherb@adseam.asso.fr">sis.cherb@adseam.asso.fr</a>	93 rue Geoffroy de Montbray 50200 COUTANCES  Tel : 02.33.19.05.90 E-mail : <a href="mailto:sis.coutances@adseam.asso.fr">sis.coutances@adseam.asso.fr</a>	36 rue de Lille 50300 AVRANCHES  Tel : 02.33.79.05.60 E-mail : <a href="mailto:sis.avranches@adseam.asso.fr">sis.avranches@adseam.asso.fr</a>
Hélène LECONTE	Virginie LOQUET	Sabrina GUERLOTTÉ <i>remplaçante de Florence DUMORTIER depuis le 01/08/2018</i>

#### AUTORISATION/ HABILITATION

Depuis la parution de la circulaire du 31 décembre 2010 relative à la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative applicable au 2 janvier 2011, cette mesure se substitue à l'Enquête Sociale et à la mesure d'IOE. Le service est autorisé à exercer 175 mesures par an.

Le projet de service MJIE a été validé par le bureau de l'ADSEAM le 16 mai 2011 et soumis à la Direction Inter Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Rennes. Le dernier arrêté d'habilitation date du 15 décembre 2011, la demande de renouvellement a été déposée en avril 2018.

#### CAPACITE AUTORISEE

En 2018, l'activité a été autorisée pour 193 MJIE, par arrêté préfectoral du 26 avril 2018.

## POPULATION ACCUEILLIE

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative a pour but de recueillir des éléments sur la personnalité de mineurs (0 à 18 ans) et son environnement.

L'origine et les motifs de la mesure sont :

- La CRIP (Cellule de Recueil d'Information Préoccupante), le parquet et la saisine directe du Juge des Enfants.
- Les éléments ayant motivé la demande de MJIE reposent principalement autour des carences éducatives et des conflits parentaux, des problèmes d'addiction, des troubles psychiques parentaux et des violences morales, physiques et sexuelles envers les mineurs.

## FINANCEMENT

Les mesures de MJIE sont financées et tarifées suivant un prix à l'acte fixé tous les ans conformément au décret DRPJJ du 6 octobre 1988.

Par arrêté du Préfet de la Manche en date du 26 avril 2018, le prix de l'acte pour l'année a été fixé à 2164.05 €.

## MISSIONS

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative, conformément à la circulaire, a pour objectif de « recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sa situation familiale et sociale et sur le sens des actes qu'il pose ou qu'il subit ».

Cette mesure est une aide à la décision des magistrats. Elle doit permettre de vérifier si les « conditions d'une intervention judiciaire sont réunies et nécessaires ».

Cette mesure peut concerner un ou plusieurs mineurs d'une même fratrie signalée en danger par les services sociaux du département, lorsque les évaluations ou les aides proposées par la Cellule de Recueil d'Information Préoccupante (CRIP) ne se sont pas révélées possibles ou efficaces.

Ainsi, la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative s'attache à repérer :

- Les conditions de prise en charge du mineur par sa famille,
- La prise en compte de ses besoins fondamentaux,
- Les difficultés des adultes responsables dans l'éducation du mineur,
- Les ressources parentales et environnementales
- Les capacités de mobilisation et d'évolution des membres de la famille.

## ACTIONS

En ce qui concerne le déroulement de la mesure, sont répertoriés :

- Les rencontres des membres de la famille (famille, couple, individuelles) avec les différents intervenants,
- Le lieu des entretiens (service, domicile, autre),
- Les contacts extérieurs (partenaires sociaux, médecins, psychologues...),
- L'attitude des intéressés par rapport à l'intervention : coopération / hostilité / réticence / évolution au cours de la mesure / mobilisation par rapport à l'éventuelle problématique spécifique relevée par le magistrat.

Concernant l'analyse de la situation, en préambule, la connaissance de l'histoire familiale dans laquelle le mineur évolue fait partie des investigations prioritaires. Ensuite, à partir d'échanges avec les différents membres de la famille sur la représentation qu'ils se font des problèmes relevés, l'intervenant social peut progresser dans une meilleure compréhension du système familial. Il va alors être mis en évidence ce qui fait problème au mineur mais aussi les compétences parentales susceptibles d'y remédier, les améliorations attendues, les capacités de changement de la famille et l'évaluation du niveau d'adhésion aux aides proposées.

Enfin, l'évaluation interdisciplinaire de la situation réalisée au cours de l'intervention est enrichie par la confrontation entre le point de vue des membres de la famille et les éléments d'information (qui leur sont rapportés), recueillis dans leur environnement (services sociaux et médico-sociaux, établissements scolaires, médecins ...) et l'analyse critique et interdisciplinaire de ceux-ci.

Cette intervention vise à l'alimentation du débat contradictoire en permettant aux mineurs et à leurs responsables légaux de s'exprimer sur leur situation et favorise :

- Une démarche dynamique de la famille,
- Une prise de conscience du danger encouru par le ou les mineur(s) concerné(s),
- Une mobilisation parentale visant à apporter le changement nécessaire à l'évolution de la situation,
- Une élaboration de propositions, exposée et discutée avec les intéressés, propres à résoudre les difficultés repérées.

## SECTEURS D'INTERVENTION

L'activité est répartie sur trois territoires du département, en lien avec les limites géographiques des deux juridictions :

- Secteur Nord à CHERBOURG (46 rue Alfred Rossel),
- Secteur Centre à COUTANCES (93 rue Geoffroy de Montbray),
- Secteur Sud à AVRANCHES (36 rue de Lille).

Cette répartition territoriale sur un département géographiquement étendu permet un travail de proximité avec les usagers et les partenaires.

Le partage des locaux avec les autres dispositifs du Pôle Milieu Ouvert (AEMO, Diapason, Médiation Familiale) et dorénavant sur Coutances, avec les services administratifs du Pôle Hébergement, permet une mutualisation des moyens et une réduction des coûts.

## ACTIVITE 2018

- ✓ L'activité projetée pour 2018 à hauteur de 193 mesures a été réalisée.
- ✓ Les besoins prégnants sur la juridiction de Cherbourg se sont confirmés encore cette année, et ont nécessité que l'équipe du SIS de Coutances se mobilise pour intervenir en renfort auprès de leurs collègues sur cette même juridiction au cours du second semestre.
- ✓ Une coordination constante avec les magistrats de l'enfance des deux tribunaux du département et les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, est alors indispensable afin de garantir à la fois l'effectivité des mesures dans les meilleurs délais, l'organisation du service, et ainsi la qualité du service rendu aux usagers.
- ✓ La Protection Judiciaire de la Jeunesse attend de notre service une lisibilité de l'activité en temps réel. Ainsi diverses actions ont été réalisées en ce sens au cours de l'année :
  - Un tableau de bord a été créé avec demande de suivi tous les 15 jours,
  - Un bordereau « de service fait » est systématiquement joint au rapport de fin de mesure, que le TGI doit retourner visé à la Direction. Chaque début de mois, ces bordereaux sont adressés à la PJJ pour contrôle lors de la facturation,
  - Un tableau d'activité par juridiction est mis à jour quotidiennement.
- ✓ L'année 2018 aura été marquée par la mise en œuvre de l'évaluation interne avec la participation de l'ensemble des personnels du service. Les rencontres se sont déroulées sur une période de six mois et ont donné lieu à de riches échanges. De nombreux axes d'amélioration ont été proposés et constituent d'ores et déjà la feuille de route pour 2019, avec une priorité donnée à la refonte du projet de service.
- ✓ Une analyse des pratiques spécifiques aux modalités d'intervention en MJIE a été mise en place auprès des professionnels à un niveau départemental, à hauteur de six journées pour l'ensemble des professionnels.

Quelques chiffres :

- ✓ Les mesures MJIE sorties dans l'année ont concerné **89 garçons** et **104 filles**.  
L'âge des jeunes au moment de la décision du Magistrat :
  - ☞ 52 % avaient moins de 10 ans
  - ☞ 22 % avaient entre 10 et 12 ans
  - ☞ 18.5 % avaient entre 13 et 15 ans
  - ☞ 7.5 % avaient entre 16 et 17 ans

- ✓ La durée moyenne des mesures tend encore à diminuer cette année : de 5 mois en 2017 à 4 mois en 2018, alors qu'elle est initialement prévue pour une durée de 6 mois. Quant au délai d'effectivité, il est de 2 mois en moyenne pour l'ensemble des secteurs.

#### Evolution de l'activité sur trois années :

	2016	2017	2018
Nombre de mesures terminées	190	182	193

#### Les mouvements dans l'année 2018 : répartition entre les deux tribunaux

Origine des demandes	Tribunal pour Enfants de COUTANCES		Tribunal pour Enfants de CHERBOURG		TOTAL	
	Ordonnances	Enfants	Ordonnances	Enfants	Ordonnances	Enfants
a) En cours au 01/01/18	23	37	31	54	54	91
b) Entrées dans l'année	85	137	42	64	127	201
c) Sorties dans l'année	52	94	63	99	115	193
d) En cours au 31/12/18	41	74	18	24	59	98

#### Analyse au moment de la décision du Magistrat

Les 193 mesures sorties correspondent à 115 ordonnances.

Il ressort que 77 % des préconisations faites par le service ont été suivies par le Juge des Enfants.

## **REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR**

Pour l'année 2019, nous sommes dans l'attente de la nouvelle habilitation et l'octroi sur le long terme de plus de moyens, afin de répondre de manière efficiente aux besoins évalués sur chaque territoire du département. Le dernier décret concernant les modalités d'organisation et de tarifications de la MJIE paru en mars 2018 invite les directions régionales à réévaluer les moyens affectés à l'égard des services habilités. Ces nouvelles dispositions ont été intégrées dans notre budget prévisionnel 2019 transmis à la DIRPJJ, qui sera débattu en avril 2019.

Le contexte d'intervention invite l'ensemble des professionnels du service à une coordination départementale constante tant à l'interne qu'à l'externe. L'analyse des pratiques professionnelles est reconduite sous les mêmes modalités qu'en 2018, et la formalisation d'un nouveau projet de service prévu en 2019 seront sans nul doute de nature à répondre en tout ou partie à ce besoin.

# POLE PROTECTION DE L'ENFANCE

## Services en Milieu Ouvert

### Médiation Familiale

Direction :  
33 rue de Tessy – BP 491 50001 SAINT-LO  
Tel : 02.33.77.44.77  
Fax : 02.33.77.44.75

Directrice : Valérie VASSELIN  
E-mail : [smo@adseam.asso.fr](mailto:smo@adseam.asso.fr)

Chefs de service :

Nord	Centre	Sud
30 rue Jean Marais 50100 CHERBOURG EN COTENTIN Tel : 02.33.52.60.18 E-mail : mediation- cherbourg@adseam.asso.fr	93 rue Geoffroy de Montbray 50200 COUTANCES  Tel : 02.33.45.63.72 E-mail : mediation.coutances@adseam .asso.fr	36 rue de Lille 50300 AVRANCHES  Tel : 02.33.79.05.61 E-mail : mediation.avranches@adseam. asso.fr
Carole DESTRES	Virginie LOQUET	Sabrina GUERLOTTÉ <i>remplaçante de Florence DUMORTIER depuis le 01/08/2018</i>

#### AUTORISATION/ HABILITATION

Depuis septembre 2007, après conventionnement passé avec la CAF et sur décision du comité départemental de la Médiation Familiale, l'ADSEAM a été habilitée à créer un service de Médiation Familiale, déployé sur l'ensemble du département conjointement et en complémentarité sur le territoire avec l'UDAF.

#### CAPACITE AUTORISEE

Conformément au schéma départemental des services aux familles 2016-2019 dont les signataires sont : la CAF, le Conseil Départemental, la DDCS et la Cour d'Appel de Caen, l'activité est passée de 1.25 ETP au 01/01/18 à 1.5 ETP au 30/07/18, répartie de la façon suivante sur les différents territoires :

- 0.65 ETP à Cherbourg,
- 0.45 ETP à Coutances,
- 0.40 ETP à Avranches.

Aussi, par arrêté du Garde des Sceaux, en date du 16 mars 2017, le Tribunal de Grande Instance de Cherbourg a été désigné parmi les onze juridictions retenues pour participer à l'expérimentation de la Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire (TMFPO) inscrite dans la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle.

Les conditions d'organisation de cette nouvelle modalité de saisine du Juge aux Affaires Familiales sont prévues dans une convention multi partenariale, signée notamment avec le TGI de Cherbourg, le 8 septembre 2017.

Des moyens complémentaires ont alors été spécifiquement affectés sur le territoire de Cherbourg à hauteur de 1.5 ETP de médiateur, également répartis auprès des deux opérateurs, soit un 0.75 ETP pour l'ADSEAM.

## POPULATION ACCUEILLIE

Les couples mariés ou non avec enfant (s), en situation de séparation.

Les parents déjà séparés ou divorcés qui veulent trouver de nouveaux accords.

Les parents en rupture de liens avec un adolescent.

Les parents en désaccord avec leur enfant, jeune adulte à propos de l'obligation alimentaire.

Les grands-parents souhaitant restaurer des liens avec leurs petits-enfants.

Les frères et sœurs en désaccord au sujet d'un parent âgé, d'une succession...

## FINANCEMENT

Conformément au référentiel national élaboré par la CAF, la prestation de service versée correspond à 75 % des frais de fonctionnement du service de Médiation Familiale, déduction faite des participations familiales (calculé selon le barème de participation retenu par la CNAF), de l'aide juridictionnelle et dans la limite d'un prix plafond déterminé également par la CNAF.

Le financement de l'activité est donc majoritairement assuré par la Caisse d'Allocations Familiales, ce dernier complété par des subventions versées par la MSA, le Conseil Départemental et la Cour d'Appel.

## MISSIONS

La Médiation Familiale se définit comme un espace de « reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de ruptures ou de séparations dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision – le médiateur familial – favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication et la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution. » Définition du Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale, décembre 2003.

## ACTIONS

La Médiation Familiale offre aux parents un lieu d'échange, de confrontation, de prise de décisions à propos de l'exercice concret de leur co-parentalité. Elle peut étendre son champ d'action aux conflits familiaux autour du maintien des liens grands-parents/petits-enfants et entre parents et jeunes adultes.

Dans tous les cas, le processus de médiation permet aux personnes de négocier et trouver des accords sur les thèmes qui leur importent.

La Médiation Familiale peut être exercée dans un cadre judiciaire ou conventionnel.

- soit à la demande du Juge aux Affaires Familiales : médiation ordonnée suite à l'accord des personnes, recueillie en audience et injonction (obligation du rendez-vous d'information),

- soit par contact direct : médiation conventionnelle.

Mais également et exclusivement sur la juridiction de Cherbourg, dans le cadre de la Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire expérimentée depuis septembre 2017 :

- à la demande d'un des parents souhaitant la révision d'un jugement existant.

L'exercice de la Médiation Familiale repose sur trois grands principes : la neutralité, l'impartialité et la confidentialité, qui sont inscrits dans les principes déontologiques du médiateur arrêtés par le Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale.

Modalités de mises en œuvre :

Le premier rendez-vous est réservé à l'information sur les objectifs, le processus et les modalités d'organisation d'une médiation. Il est gratuit pour les familles et pris en charge par les financeurs. Il dure environ une heure. Les personnes peuvent venir en rendez-vous seules ou en couple.

En TMFPO, les personnes sont conviées ensemble à participer à un entretien d'information (également gratuit), immédiatement suivi d'une séance de médiation.

Cette phase préalable permet de recueillir l'adhésion ou le refus de chacun de s'engager dans la démarche.

Le nombre d'entretiens varie de deux à six entretiens, selon les besoins et les demandes des personnes, et veille ainsi à respecter le caractère singulier et volontaire de la démarche. Chaque entretien dure entre une à deux heures.

La médiation se termine donc :

- lorsque des accords même partiels, écrits ou oraux, sont trouvés,
- par interruption d'un commun accord, sans qu'un accord ait été trouvé,
- à la demande d'une seule des parties,
- enfin, à l'initiative du médiateur : lorsque les conditions de la médiation ne sont pas réunies.

## SECTEURS D'INTERVENTION

L'activité est répartie sur trois territoires géographiques :

- Secteur Nord à CHERBOURG par Christine DECARITÉ-BÉROT et Marie-Françoise DUVAL,
- Secteur Centre à COUTANCES par Marie DUFOUR-REGNAULT,
- Secteur Sud à AVRANCHES par Carmen LEBAS.

## ACTIVITE 2018

\*L'activité des services se développe sur l'ensemble du territoire, passant ainsi de 1.25 ETP au 1<sup>er</sup> janvier à 2.25 ETP au 31 décembre de la même année, dont 0.75 ETP sont consacrés à l'expérimentation menée à Cherbourg.

\*Le développement de la médiation, via notamment l'expérimentation de la TMFPO, a amené les Directions et les Conseils d'Administration de l'UDAF et de l'ADSEAM à jeter les bases d'un rapprochement fonctionnel et donc juridique, en vue de mutualiser certaines tâches et missions alors formalisées dans le cadre de conventions :

-l'embauche conjointe d'une médiatrice Familiale : Madame DUVAL sur le secteur de Cherbourg.

- la mise en place d'un « guichet unique » pour les bénéficiaires de la TMFPO avec un accueil téléphonique et un secrétariat basé au siège de l'UDAF à Saint-Lô, ainsi qu'au sein des locaux de l'ADSEAM à Cherbourg.

-La mutualisation des locaux à Cherbourg, Coutances et à Avranches.

\*L'année 2018 aura été riche en rencontres et échanges avec chacune des juridictions du département, ainsi que les financeurs (CAF de la Manche et Cour d'Appel de Caen), à la fois dans le cadre du comité de pilotage de l'expérimentation, mais également dans le but d'élaborer des conventions de partenariat de façon plus globale pour la Médiation Familiale.

Ces démarches ont pour objectifs de préciser les places et rôles de chacun des acteurs dans le processus de médiation, et d'harmoniser les pratiques de concertation avec les deux ressorts des tribunaux de Coutances et de Cherbourg.

De la même manière, mais plus spécifiquement dans le cadre de l'expérimentation, une charte de coopération est également en cours de formalisation avec le Barreau de Cherbourg, afin de favoriser l'articulation entre les interventions de l'avocat et des médiateurs auprès des familles bénéficiaires.

\*Le décret n° 2017-1457 du 9 octobre 2017 vient de créer une liste obligatoire de médiateurs par la Cour d'Appel. A ce titre, l'ADSEAM figure sur celle de la Cour d'Appel de Caen.

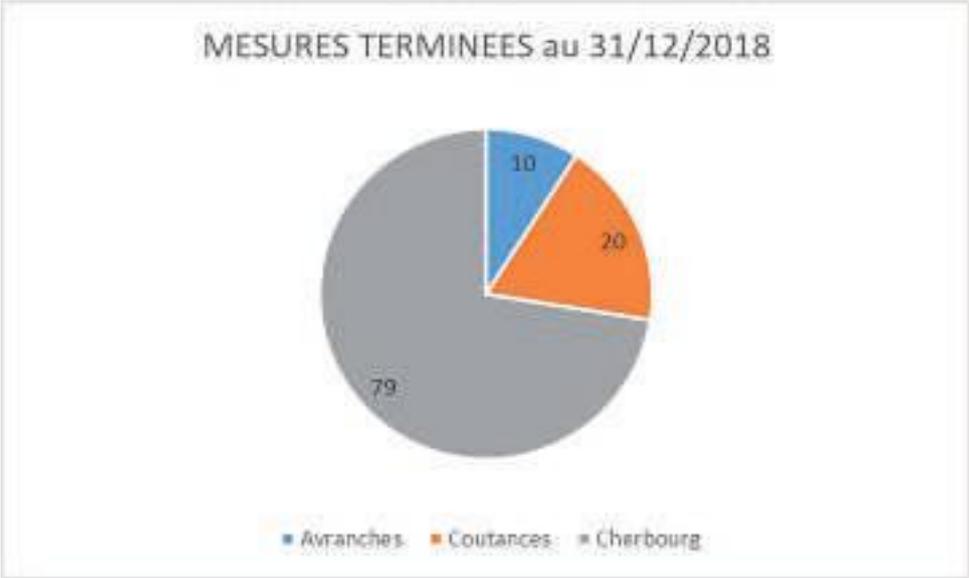
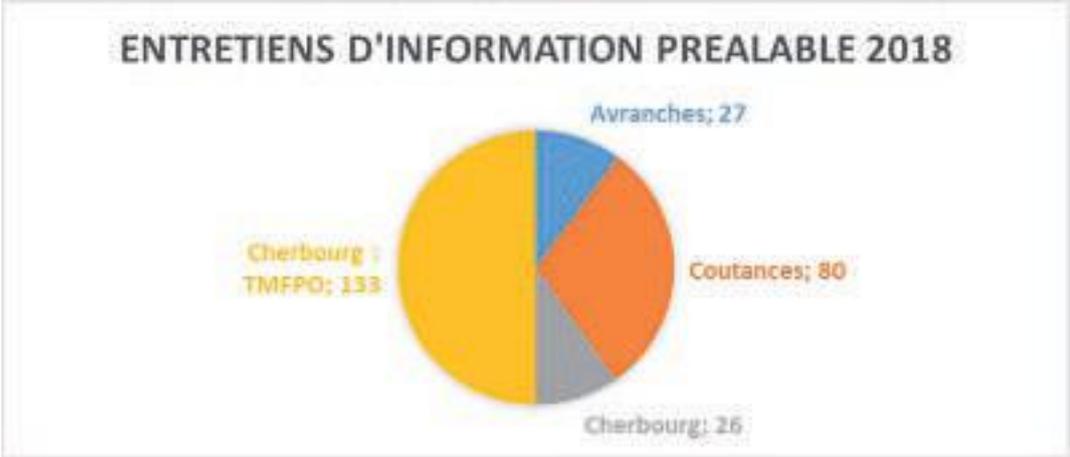
« La prestation de serment des médiateurs inscrits sur la liste de la Cour d'Appel de Caen » a eu lieu le 19 octobre 2018. L'ADSEAM, représentée par son Président : Monsieur BIGOT, a prêté serment en tant que personne morale et chacun des médiateurs a prêté serment en tant que personne physique.

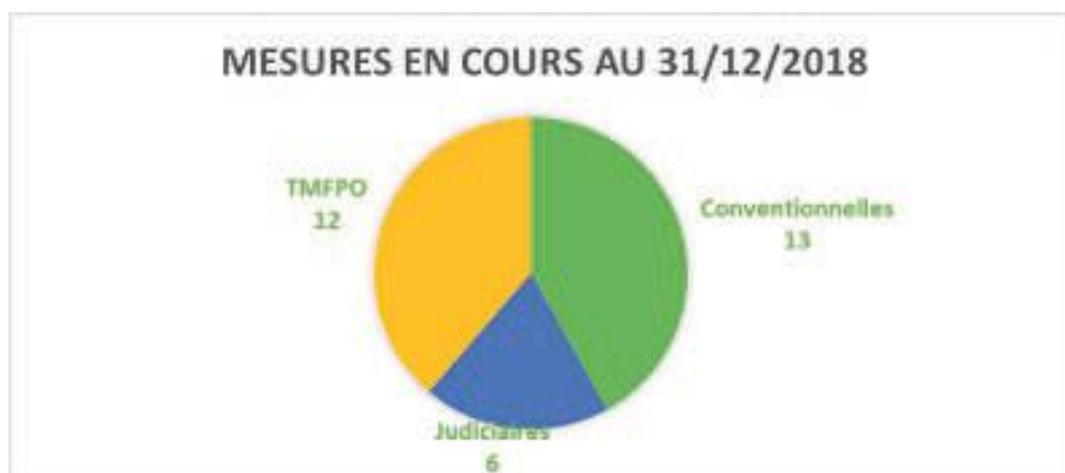
\*Les médiateurs participent à des séances d'analyse de la pratique, animées par un formateur/psychologue agissant dans le cadre d'une vacation. En 2018, sept séances d'une journée ont eu lieu. Cet espace de travail est mutualisé avec l'ACSEA et l'UDAF.

\*En qualité d'adhérent à la FENAMEF (Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux) et l'APMF (Association pour la Médiation Familiale), les professionnels et la Direction

participent aux rencontres proposées par ces deux fédérations tant dans le cadre des instances régionales que nationales.

La médiation en quelques chiffres :





### La TMFPO :

Nombre de demandes de TMFPO	221	
Nombre de demandes ayant abouti à un processus de médiation	92	41,63 %
Nombre de demandes n'ayant pas abouti à un processus de médiation	131	59,28 %
Nombre de médiations ayant abouti à un accord	53	23,98 %
Médiation en cours	4	1,81 %

## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

La signature des diverses conventions en cours de formalisation doit avoir lieu au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

L'échéance de l'expérimentation de la TMFPO est initialement prévue au 31 décembre 2019. La question de poursuivre celle-ci au-delà, afin de pouvoir en mesurer les effets sur le plus long terme, est en cours de discussion, l'enjeu étant de savoir si cette mesure doit in fine s'étendre à l'ensemble des juridictions sur le territoire national.

Il conviendra également de poursuivre la promotion des services de médiation en participant de manière constante aux réunions du Comité de pilotage TMFPO au Tribunal de Grande Instance de Cherbourg, mais également de répondre aux demandes d'informations des partenaires sociaux et médico-sociaux sur chaque territoire de la Manche.

L'ensemble des professionnels intervenant pour le service est amené à participer à ces actions de communication ou d'information et comme pour la réponse aux demandes individuelles, ces missions de promotion de la Médiation Familiale sont organisées en concertation et souvent en partenariat avec l'UDAF.

L'objectif visé reste bien d'apporter une réponse de proximité au public et d'acquies ainsi une meilleure lisibilité et accessibilité des services. Dans ce sens, il est envisagé l'ouverture d'une permanence à Mortain.

La poursuite de l'ADPP mutualisée avec les deux associations partenaires que sont l'ACSEA et l'UDAF sera reconduite pour 2019 sous les mêmes modalités.

Enfin, la réécriture du projet de service sera une action priorisée au cours de cette nouvelle année.

# POLE PROTECTION DE L'ENFANCE

## Services en Milieu Ouvert

### Espace Rencontre DIAPASON

Direction :  
33 rue de Tessy – BP 491 50001 SAINT-LO  
Tel : 02.33.77.44.77  
Fax : 02.33.77.44.75

Directrice : Valérie VASSELIN  
E-mail : [smo@adseam.asso.fr](mailto:smo@adseam.asso.fr)

Chefs de service :

Nord	Sud
46-48 rue Alfred Rossel 50100 CHERBOURG EN COTENTIN Tel : 02.33.88.57.22 E-mail : <a href="mailto:diapason.cherbourg@adseam.asso.fr">diapason.cherbourg@adseam.asso.fr</a>	36 rue de Lille 50300 AVRANCHES Tel : 02.33.79.05.61 E-mail : <a href="mailto:diapason.avranches@adseam.asso.fr">diapason.avranches@adseam.asso.fr</a>
Hélène LECONTE	Sabrina GUERLOTTÉ <i>remplaçante de Florence DUMORTIER depuis le 01/08/2018</i>

#### AUTORISATION/ HABILITATION

Ces services sont ouverts depuis 1998 à Cherbourg et 2003 à Avranches, et ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral en 2013 leur permettant d'obtenir un agrément par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la prestation de service « Espace Rencontre » a été créée et implique de respecter un cahier des charges national.

#### CAPACITE AUTORISEE

La capacité d'accueil cible est de 50 mesures, réparties entre les deux zones d'implantation.

#### POPULATION ACCUEILLIE

L'Espace Rencontre accueille des enfants mineurs dont la situation familiale présente des difficultés nécessitant d'être accompagnée par un tiers « aux fins de suivi du droit de visite, dans des situations de danger réel ou supposé, de conflit violent ou de reprise de relation après une période de rupture prolongée » conformément aux articles 373-2-1, 373-2-9 et 375-7 du Code Civil et à l'art. D216-1 et suivants du CASF.

## FINANCEMENT

Le financement de l'activité est assuré grâce à la prestation de service versée par la Caisse d'Allocations Familiales, et les subventions de la Justice, de la MSA, de la DDCS et des mairies.

## MISSIONS

Selon le référentiel national des Espace de Rencontre du 24 décembre 2014 et du rapport du Haut Conseil de la Famille en date du 22 septembre 2016 :

« L'Espace Rencontre est un lieu d'accès au droit, neutre, transitoire et autonome, permettant dans l'intérêt de l'enfant, l'exercice du droit de visite, la remise de l'enfant à l'autre parent ou la rencontre entre l'enfant, ses parents, ses grands-parents ou ses proches. L'objectif des espaces rencontres est de maintenir, établir ou rétablir les liens entre les enfants et leurs parents dans des situations spécifiques (séparations conflictuelles- enfants qui n'ont jamais connu leur parent- prise en compte de l'âge de l'enfant au moment de la séparation- actions spécifiques pour les très jeunes enfants ou les adolescents- problématiques de santé mentale, alcoolisme, toxicomanie, incarcération, absence d'hébergement d'un parent, éloignement géographique...). L'objectif à terme est de faire en sorte que les rencontres puissent évoluer et se poursuivent en dehors de ce type de structure. »

## ACTIONS

L'intervention du Diapason n'a pas vocation à être pérennisée, elle doit donc permettre aux parents d'assumer dès que possible leur rôle parental centré sur l'enfant et les responsabilités qui y sont liées.

La durée d'intervention est de quatre mois (huit rencontres), renouvelable une fois, obligeant ainsi les parents à se poser rapidement la question de l'après lieu de rencontre et faire des propositions au magistrat en ce sens.

Toutefois, en cas de procédure pénale, le renouvellement peut exceptionnellement se poursuivre jusqu'à nouvelle décision de justice.

L'organisation des rencontres peut prendre deux formes possibles :

La mesure d'accueil : Il s'agit de rencontres organisées exclusivement dans les locaux de la structure en présence de deux accueillants.

La mesure de passation : Elle assure le transfert de l'enfant entre les parents dans des conditions de nature à éviter la confrontation entre eux. Ce passage de bras de l'enfant d'un parent à un autre s'effectue ainsi dans les locaux avec des sorties possibles hors des locaux sans la présence obligatoire d'un tiers. Le parent non-hébergeant quitte ainsi le lieu de rencontre pour accueillir à son domicile, ou dans un lieu de son choix, son enfant, pour une durée déterminée de quatre heures maximum. Pendant la durée de la passation, l'espace rencontre reste un lieu ressource auprès du parent. A l'issue de cette rencontre, le transfert des enfants vers le parent hébergeant est effectué et contrôlé par les accueillants.

Afin d'organiser les rencontres et garantir la qualité des interventions, l'activité de l'espace de rencontre peut comporter jusqu'à trois entretiens avec le référent désigné lors de la réception du jugement.

Un rapport est élaboré à la fin de la mission, qui consiste en une attestation de présence ou d'absence aux rencontres avec leurs propositions, pour la suite de l'organisation du droit de visite. Celui-ci sera envoyé au tribunal, aux avocats ainsi qu'à chacun des parents.

Le travail réalisé au Diapason n'est pas une mesure d'instruction. Il doit respecter le débat contradictoire. Les parents demeurent totalement responsables de la procédure.

## SECTEURS D'INTERVENTION

L'activité est répartie sur deux territoires géographiques :

- Secteur Nord à CHERBOURG,
- Secteur Sud à AVRANCHES.

## ACTIVITE 2018

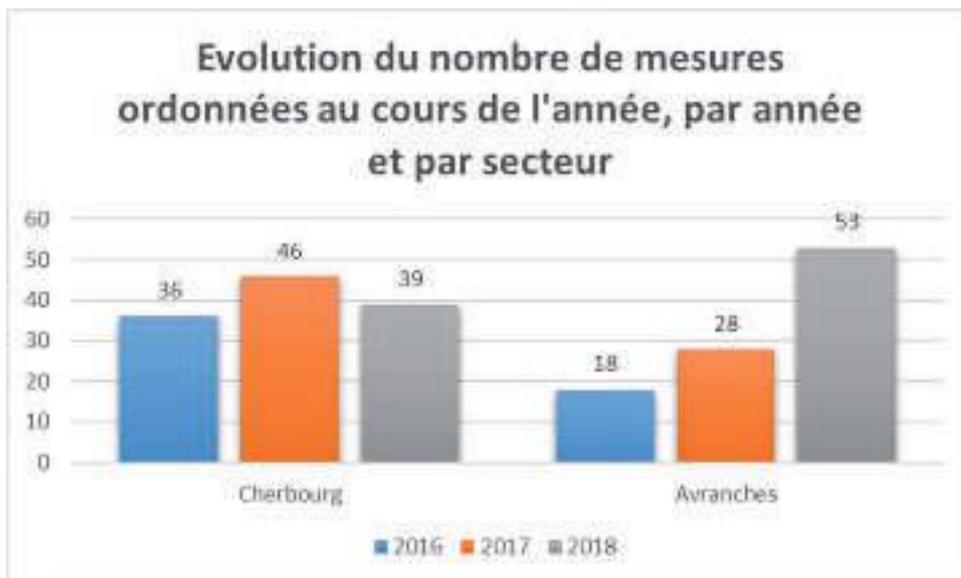
L'activité des espaces rencontres continue d'augmenter chaque année et ce sur chacun des secteurs, à hauteur de 69 mesures réalisées sur le département, dépassant de loin les objectifs initiaux fixés à 50 mesures.

Comme l'an passé, le Diapason de Cherbourg est particulièrement sollicité et des mesures ont dû être mises en attente pour la seconde année consécutive.

L'octroi de moyens supplémentaires a été évoqué lors du Comité Départemental des financeurs, afin de permettre l'ouverture aux familles sur de nouveaux créneaux horaires.

Conformément au cahier des charges, une formation complémentaire a été mise en place avec la FENAMEF, à l'intention des accueillants, conjointement avec le service du CHRS la Villa Myriam de Saint-Lô, autre opérateur des espaces de rencontres sur le département. Une première session a eu lieu cette année et se poursuivra au cours de l'année 2019, point d'étape avant la constitution d'un groupe d'analyse des pratiques professionnelles.

Quelques chiffres :



**Nombre total de dossiers pris en charge :**

Dossiers clôturés	69
Dossier en cours au 31/12/2018	27
Total	96

**Nombre de personnes visiteurs :**

Père	52
Mère	18
Grands-parents	3
Total	73

**Modalités des rencontres installées au départ :**

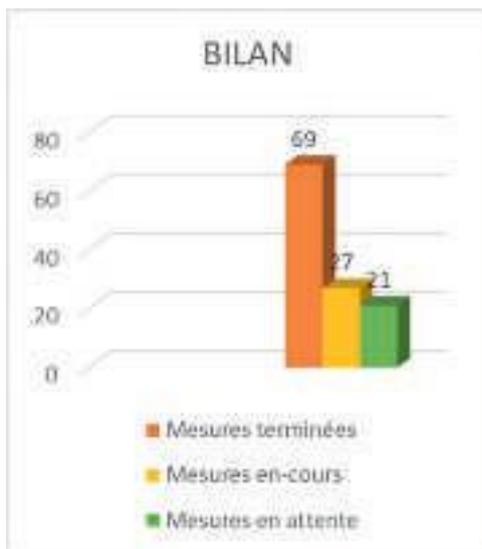
Passage	7
Rencontre avec sortie	18
Rencontre sans sortie	48
Total	73



**Durée des situations terminées :**

Moins (ou égal) de 6 mois	68
Entre 6 mois et 1 an	1

**Nombre de situations en liste d'attente au 31/12/2018 : 21**



**Nombre de rencontres :**

Nombre de rencontres organisées	422
Dont nombre de rencontres réelles parent/enfant	344

**Provenance des situations :**

Juge aux Affaires Familiales	85
Cour d'Appel	7
Total	92

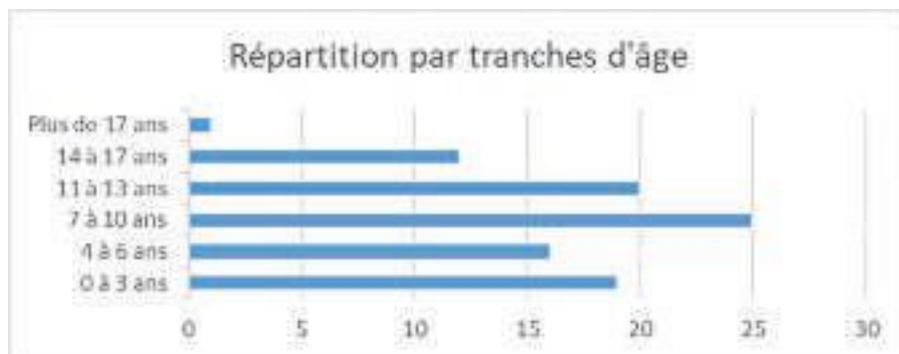
**Les enfants rencontrés au cours de l'année 2018 :**



**Nombre de familles ayant 1, 2, 3 enfants ou plus :**

1 enfant	37
2 enfants	27
3 enfants	8
>3 enfants	4
Total	76

**Age des enfants :**



## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

\*La formation engagée en 2018 devrait aboutir à la mise en place d'une analyse des pratiques professionnelles au cours de l'année 2019.

\*Malgré une communication constante avec les magistrats, une liste d'attente a dû être formalisée une nouvelle fois comme en 2017.

Un tableau de suivi devra être élaboré par le service et communiqué de manière constante aux deux juridictions, afin de faciliter la coordination entre prescripteur et opérateur sur ce dispositif.

Dans ce sens, une convention de partenariat relative aux espaces de rencontres de la Manche est en cours d'élaboration et devrait être signée avec les deux tribunaux du département, l'ordre des avocats, la CAF et la DDCS, au cours du premier semestre 2019.

Cette démarche a pour objectifs, comme pour la médiation, de préciser les places et rôles de chacun des acteurs dans la mise en œuvre de cette mesure, et d'harmoniser les pratiques de concertation avec les deux ressorts des tribunaux de Coutances et de Cherbourg.

Aussi, au regard des besoins populationnels grandissant sur le territoire et plus particulièrement sur le Nord du département, une restructuration interne des services du Diapason s'impose.

Les espaces rencontres doivent pouvoir dorénavant s'émanciper autant que possible, de ceux auxquels ils sont adossés sur le plan structurel et organisationnel.

Cette démarche est un préalable indispensable à leur développement et doit par ailleurs pouvoir garantir aux familles, prescripteurs et financeurs la pérennité et la continuité du service.

Toutefois cette évolution ne saurait s'envisager comme celle de l'ouverture possible de nouveaux temps d'accueil, sans l'aval et l'appui des financeurs. Ces deux points, en particulier, feront donc l'objet de nos prochaines rencontres au cours du premier semestre 2019.



## 3 – LE POLE INSERTION



# POLE INSERTION

## Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

Direction :

60 Rue Robert Lecouvey – BP 11 – 50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX  
Tel : 02.33.88.41.00

Directrice : Hélène MARSEILLE

E-mail : [directriceinsertion@adseam.asso.fr](mailto:directriceinsertion@adseam.asso.fr)

Chefs de service :

Nord	Sud
60 Rue Robert Lecouvey – BP 11 – 50651 CHERBOURG EN COTENTIN CEDEX Tel : 02.33.88.41.00 E-mail : <a href="mailto:secretariatpoleinsertion@adseam.asso.fr">secretariatpoleinsertion@adseam.asso.fr</a>	24 Avenue du Quesnoy – 50300 ST MARTIN DES CHAMPS Tel : 02.33.60.94.26 <a href="mailto:secreteriatlecap.avranches@adseam.asso.fr">secreteriatlecap.avranches@adseam.asso.fr</a>
Yann GIROT	Caroline ERNOUF

### AUTORISATION/ HABILITATION

- Arrêté du 27 mars 1986 autorisant la création d'un CHRS
- Arrêté du 30 mars 2000 transférant la gestion du CHRS à l'ADSEAM
- Arrêté du 29 août 2001, habilitation à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale
- Arrêté du 16 novembre 2005, 34 places dans le cadre de la création d'une antenne à Avranches
- Arrêté du 26 octobre 2006, 40 places dont 30 à Cherbourg, 10 à Avranches
- Arrêté du 27 juin 2007, 45 places dont 30 places pour Cherbourg-Octeville, 15 places pour Avranches
- Arrêté de décembre 2008, 3 places supplémentaires d'accueil d'urgence avec des fonds non pérennes
- Arrêté du 25 février 2010, portant création de 10 nouvelles places sur le Sud-Manche ce qui porte à 55 places réparties comme suit :
  - o 23 places d'insertion, 4 places de stabilisation, 3 places d'urgences à Cherbourg
  - o 22 places à St Hilaire et Avranches dont 2 d'insertion ne sont pas financées
- Arrêté du 24 septembre 2015, portant transformation de trois places d'hébergement d'urgence sous statut CHRS qui porte la capacité à 58 places réparties :
  - o 30 places sur Cherbourg (dont 3 d'urgence),
  - o 28 places sur Avranches (dont 6 d'urgence).
- Arrêté du 05 octobre 2016, portant transformation d'une place d'hébergement d'urgence sous statut CHRS qui porte la capacité à **59 places** réparties :
  - o 31 places sur Cherbourg (dont 4 d'urgence / 1 financée en un seul versement),
  - o 28 places sur Avranches (dont 6 d'urgence / 3 non financées).

## CAPACITE AUTORISEE

Pour le CHRS de Cherbourg : 31 places dont 4 d'urgences, 4 de stabilisation, 23 Insertion

Pour le CHRS de St Martin des Champs : 28 places dont 22 places en insertion  
6 places en urgence

## POPULATION ACCUEILLIE

### *Pour le CHRS de Cherbourg :*

Hommes majeurs seuls ou accompagnés, couples, familles, en grande précarité et détresse sociale, à la rue ou en risque de l'être. Les personnes accueillies peuvent sortir d'établissements médicaux, sociaux ou pénitentiaires.

### *Pour le CHRS de St Martin des Champs :*

Femmes majeures seules avec / ou sans enfant(s) confrontées à des difficultés d'insertion sociale et d'hébergement. 49% des femmes admises ont pour motif des violences familiales. 64% des accueils en urgences ont pour motif un contexte de violences conjugales.

## FINANCEMENT

Le financement du fonctionnement du CHRS le Cap est assuré par une dotation globale de l'état versée au titre de l'aide sociale. Nous avons également des subventions de la Ville de Cherbourg en Cotentin.

## EQUIPE

Jusqu'au 30 Septembre 2018, l'équipe comprend :

- 3 ETP Direction/Encadrement,
  - 2.50 ETP pour l'Administration/Gestion,
  - 1.64 ETP pour les Services Généraux,
  - 0.25 ETP pour la restauration,
  - 8.75 ETP pour le personnel Socio-éducatif
- Soit 16,14 ETP

Depuis le 01 Octobre 2018, il est composé comme suit :

- 3 ETP Direction/Encadrement,
  - 2.50 ETP pour l'Administration/Gestion,
  - 1.64 ETP pour les Services Généraux
  - 0.25 ETP pour la restauration,
  - 7.75 ETP pour le personnel socio-éducatif,
- Soit 15.14 ETP

## MISSIONS

Notre principale mission est d'assurer la réinsertion sociale des personnes que nous hébergeons en les aidants à retrouver leur autonomie personnelle et économique.

## ACTIONS

Le CHRS LE CAP propose de permettre à la personne de « se poser », de se ré-impliquer dans des relations, de retrouver l'estime de soi, et de préparer son projet de vie, dans un cadre sécurisant.

A partir d'un bilan de la situation de la personne, une équipe pluridisciplinaire met en place un dispositif de soutien matériel, psychologique et éducatif, apporte un accompagnement social et mène des actions spécifiques pour favoriser l'accès à la formation professionnelle, à l'emploi, aux soins et à la santé, au logement.

## SECTEURS D'INTERVENTION

### *Pour le CHRS de Cherbourg :*

Le collectif se situe sur le quartier du Maupas à Cherbourg. Nous disposons également d'appartements en diffus situés dans un périmètre de quelques kms autour du collectif et sur la commune d'Equeurdreville et Octeville.

### *Pour le CHRS d'Avranches :*

Les places d'urgence se trouvent dans une maison d'habitation située sur Avranches, à côté de nos bureaux. Les appartements en diffus se situent dans un périmètre de quelques kms autour de l'urgence mais aussi sur la commune de Saint Hilaire du Harcouët.

## ACTIVITE 2018

### **POUR le CHRS Cherbourg et Avranches**

L'année 2018 restera une année sombre pour le CHRS le Cap. Suite aux décisions brutales de l'Etat avec la mise en place des tarifs plafonds, le budget du CHRS le CAP a été amputé de 77 000 euros. C'est un poste d'éducateur en moins à l'organigramme sur le CHRS de Cherbourg et 0,73 ETP de remplacement en moins sur les deux sites. Face à ces coupes budgétaires, l'équipe a dû se réorganiser. Néanmoins, les professionnels sont restés mobilisés et un certain nombre d'actions et projets ont été menés jusqu'au bout.

### **CHRS LE CAP SAINT MARTIN DES CHAMPS**

#### **4 temps forts de l'année 2018 !**

- **Retour d'expérience : rencontre avec un groupe de pairs de médecins généralistes. AVRIL 2018**

Cette rencontre nous a permis d'exposer notre travail mené au quotidien et plus particulièrement l'accompagnement proposé pour les femmes victimes de violences d'une part, puis d'entendre le point de vue des médecins. Comment appréhendent-ils cette question des violences ? Utilisent-ils le questionnement systématique pour repérer les violences ? Ont-ils connaissance des dispositifs relais pour orienter les personnes ? Nous avons aussi convié à cette rencontre nos collègues-partenaires de l'UMJ et de l'ACJM.

Cette réunion autour « du travailleur social à la rencontre des médecins », a été très riche. La teneur des échanges vient encore et encore signifier la nécessité de communiquer, de provoquer les rencontres entre professionnels pour tenter de limiter le corporatisme et surtout de repérer les rôles, missions et prérogatives de chacun. Ce fut aussi l'occasion d'identifier et d'informer sur les dispositifs d'aide existants (hébergement d'urgence, écoute, ...) sur notre territoire. Communiquer ensemble sur nos diverses missions est indispensable, cela favorise la

transversalité, la pluridisciplinarité pour optimiser l'accompagnement de toute personne susceptible d'être et/ou confrontée à des violences.

### **Démarrage du dispositif « des lieux d'écoute ». MAI 2018**

Ce projet soutenu depuis plusieurs années voit le jour le 15 mai 2018. Nous nous sommes attachées à communiquer sur ce nouveau dispositif en créant un outil de présentation pour nos partenaires. Force est de constater les besoins puisque le délai de rendez-vous s'allonge notamment sur Avranches. Le mandat unique de l'écoute est tout à fait bénéfique respectant davantage la temporalité de la personne.

### **Témoignage Patricia**

*« Avec ce nouvel outil des lieux d'écoute, nous appréhendons une autre forme d'intervention basée prioritairement sur l'écoute. Les personnes accueillies se montrent rapidement rassurées d'être entendues et de ne plus être seules, même si elles sont encore sous l'emprise de leur conjoint. Progressivement, l'expression de leurs peurs, leurs ressentis que nous reconnaissons leur permettent de revisiter leur situation et de donner une plus grande place à la raison. Elles pourront alors prendre les bonnes décisions pour elle-même et être dans l'affirmation de leur personne, avec les différentes informations que nous pouvons également leur apporter sur les dispositifs socio-médico judiciaires locaux lors de ces temps de rencontre. »*

#### ▪ **Formation de proximité sur les violences conjugales- NOVEMBRE 2018**

Encore cette année, la formation de proximité sur les violences conjugales proposée aux professionnels du sud Manche (gendarmes, éducateurs, assistants sociaux, médecins, personnel soignants, et aussi aux élus) a rencontré un vif succès.

Cette formation s'inscrit pleinement dans le protocole départemental de lutte contre les violences faites aux femmes et aussi dans le cadre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CLSPDR) d'Avranches pour toujours viser davantage de cohérences entre les différents acteurs de terrain et ce dans le but de libérer la parole des personnes victimes.

#### ▪ **Action Radio avec les résidentes – Novembre 2018**

Dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, les résidentes ont participé à une émission diffusée à la radio locale « Avranches FM ». Elles ont apporté leurs témoignages sur ce qu'elles ont vécu mais surtout elles sont revenues sur les conditions de leur départ du domicile pour arriver au CHRS. C'est avec une grande émotion et une grande fierté que ces femmes parlent de ce pas si difficile à entreprendre et du soutien ressenti dans l'aide proposée par le CHRS pour envisager un nouveau projet de vie.

Après un échange avec l'animateur, elles ont lu des textes issus du livre Voix de Femmes (écrit par Mitidja Tarayoun, Catherine Achouri, Euloge Hourtordji, et les photos réalisées par Emma Barthère) et lu leurs créations de texte construits à partir de leur récit de vie. L'enregistrement est disponible <http://www.avranchesfm.fr/focus/>, émission du 18 décembre 2018.

### **Actualité du CHRS le Cap Cherbourg en 2018**

#### ▪ **La vie locale**

La vie locale dans le quartier a connu des coups durs et a impacté nos partenariats. En effet, l'épicerie sociale « l'Îlot des échanges » avec qui nous avons l'habitude de monter des opérations a fermé ses portes en 2018. C'est un lieu d'accueil vivant du quartier qui s'est éteint.

D'autre part, nous avons partagé de nombreux temps d'échange et de festivité, avec L'association Yasalem, malheureusement par manque de subventions, ses actions n'ont pas perduré.

Pour autant, le CHRS n'a pas baissé les bras et les professionnels et les résidents ont prêté main forte à la mise en place des spectacles de rue de la fête de quartier lors du festival Spring.

Une action a également été menée par le comité de quartier afin de partager un repas avec les personnes migrantes, campant dans les bois à proximité. Les résidents se sont mobilisés. Ils ont réalisé des pâtisseries et participé à la soirée.

#### ▪ Recyclage de palettes

Suite à une action de sensibilisation sur le tri sélectif au sein de l'établissement, les « ambassadeurs du tri » nous ont proposé de participer à la fabrication de mobilier de jardin pour honorer une commande faite par l'hôtel Mercure de Cherbourg.

Encadré par un éducateur, des résidents se sont mobilisés pour conceptualiser et fabriquer 4 bacs à fleurs (120\*50\*40) à partir de bois de palettes récupérées. Planification, récupération, découpe, assemblage, ponçage ont constitué les différentes étapes pour mener à bien ce projet.

Ces bacs à fleurs ont été livrés quelques semaines plus tard, et mis en valeur par l'hôtel Mercure en aménageant une terrasse. Les bacs à fleurs ont accueilli des fraisiers à disposition de leurs clients.

#### ▪ Accès à la culture

Le partenariat avec le théâtre le Trident de Cherbourg (places à 2€) a été très investi cette année.

Dès le lancement de la nouvelle saison de programmation des spectacles, les éducateurs ont proposé aux résidents de participer à la soirée de présentation de l'agenda 2018/2019. L'arrivée d'une stagiaire particulièrement motivée par ce partenariat a permis d'accompagner les résidents plusieurs fois par mois au théâtre sur des représentations qu'ils avaient choisis. Ces moments de « pause » sont chargés à la fois d'émotion, parfois de déceptions. Néanmoins, il n'en reste pas moins que dans tous les cas, la curiosité et pour beaucoup, constitue une immersion dans un monde jusqu'alors inconnu.

### ACTIVITE DU CHRS DE CHERBOURG EN COTENTIN ET DU CHRS SUD MANCHE (INSERTION, STABILISATION ET URGENCES)

Années	2016	2017	2018	Taux d'occupation
Nombre de journées	13560	13388	19 077	88,58 %

Sur 2018, le nombre de journées s'élève à 19 077. Le taux d'occupation est en nette progression par rapport à 2017, de 14,5 points. Nous atteignons un taux à **88,58 %** contre 74 % en 2017.

En ce qui concerne le collectif de Cherbourg, comprenant l'urgence plus la stabilisation, nous avons un taux de 105,31%.

Pour l'insertion sur Cherbourg, nous avons un taux de 92,90%.

Sur Avranches, au niveau des urgences, nous avons un taux de 75,9% et un taux d'insertion de 90,7%.

Le détail de ces taux est repris dans chaque partie dédiée aux sites d'Avranches et de Cherbourg.

### ACTIVITE DU CHRS SUD MANCHE

Au cours de l'année 2018, nous observons une hausse significative des chiffres tant en urgence qu'en insertion par rapport à l'année 2017, au total 8 950 journées contre 7 184. Si nous ne pouvons pas en expliquer les raisons précises, nous pouvons émettre quelques hypothèses.

En effet, l'équipe éducative est largement investie dans le réseau partenarial du sud Manche et en ce sens, nos partenaires ont une meilleure connaissance de nos dispositifs pour orienter les personnes vers le CHRS.

En outre, l'année 2018 a été consacrée à de nombreuses actions de communications notamment pour présenter le nouveau dispositif de lieux d'écoute, articles de presse visibles du grand public... A ces occasions, il a été rappelé les missions de notre première activité le CHRS.

Enfin, à l'échelle départementale et nationale, la question des violences conjugales est omniprésente puisque le gouvernement en a fait la grande cause de son quinquennat. Nous pouvons ainsi penser que le choix gouvernemental et, par voie de conséquences, les actions menées par la délégation aux droits des femmes favorisent la communication sur le sujet, déculpabilise les personnes victimes pour solliciter davantage d'aide et aller vers les dispositifs.

Ainsi, notre action est toujours très importante (70% des personnes accueillies) auprès des femmes victimes de violences bien que nous ne disposons pas à ce jour, de places dédiées. Pourtant, les besoins sont réels.

### Les Admissions (insertion et urgences)

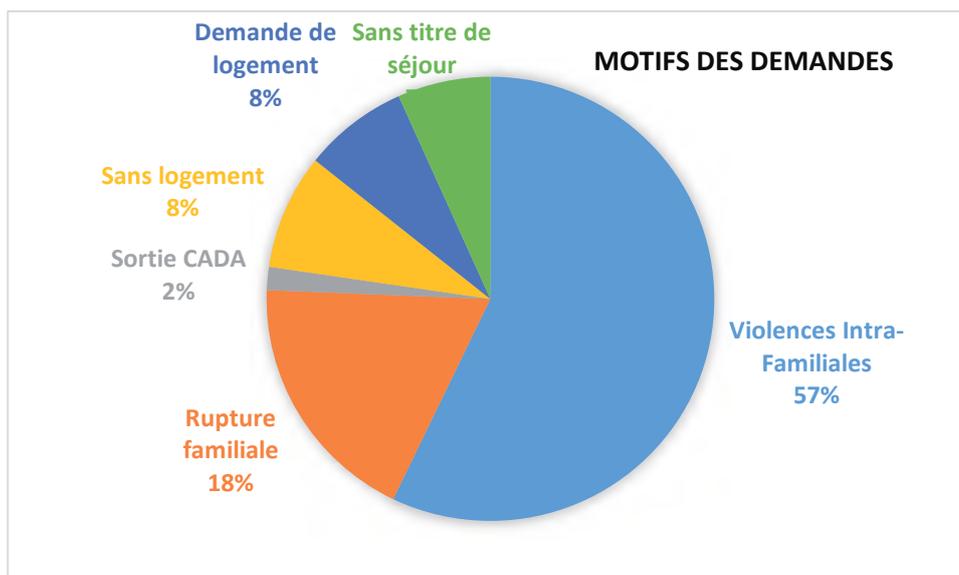
#### Les demandes d'admissions

Au cours de l'année 2018, **119** fiches d'appels téléphoniques ont été traitées, Urgence et Insertion confondues.

- **80 appels** ont concerné l'accueil d'Urgence.
- **20 appels** ont concerné l'Insertion.
- **25 appels** ont concerné une demande d'information sur les services du CHRS.
- **59 appels** ont concerné des femmes avec des enfants.

Sur les 119 fiches, les renseignements demandés concernent pour plus de la moitié **des personnes victimes de violences intrafamiliales**.

### Motifs de la demande



### L'Insertion

#### Taux d'occupation

Années	2016	2017	2018
Nombre de journées	6936	6407	7288

### Nombre total de journées par mois en 2018

Mois	Nombre de personnes			Nombre de nuits	Taux d'occupation (%)
	Total	Femmes	Enfants		
Janvier	18	10	8	425	62.32
Février	19	9	10	497	80.68
Mars	24	11	13	608	89.15
Avril	24	10	14	646	97.88
Mai	23	9	14	707	103.67
Juin	26	10	16	686	103.94
Juillet	26	10	16	698	102.35
Août	28	11	17	786	115.25
Septembre	26	10	16	614	93.03
Octobre	22	9	13	602	88.27
Novembre	19	11	8	478	72.42
Décembre	20	11	9	541	79.33
Total				<b>7288</b>	<b>90.76%</b>

Le taux d'occupation sur l'année 2018 s'élève à **90.76%** alors qu'il était de **84.02%** en 2017.

En 2018, nous avons accueilli **54 personnes** contre 43 personnes en 2017. Le CHRS a réaménagé un logement pour mettre en place une colocation et nous permettre d'accueillir plus de personnes.

De septembre à octobre, nous repérons une baisse du taux d'occupation. A cette période, il y a davantage de femmes seules accueillies que de femmes avec des enfants.

### Durée moyenne de séjour

La durée moyenne d'occupation des logements d'insertion se situe **entre 6 mois et un an**.

## Typologie

### Composition familiale à l'arrivée

<b>10</b>	femmes seules	Soit <b>10</b> personnes
<b>8</b>	mères avec 1 enfant	Soit <b>16</b> personnes
<b>4</b>	mères avec 2 enfants	Soit <b>12</b> personnes
<b>4</b>	mère avec 3 enfants	Soit <b>16</b> personnes
<b>TOTAL</b>		<b>54 personnes</b>

Par rapport à 2017, nous avons accueillies 11 personnes de plus. Le nombre de femmes seules et le nombre de femmes avec un enfant reste presque identique. Nous avons accueilli 4 mères avec 3 enfants au lieu d'une en 2017.

### Motifs des demandes des personnes accueillies

<b>Violences familiales</b>	<b>38 personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 9 femmes seules</li> <li>• 4 mères avec 1 enfant</li> <li>• 3 mères avec 2 enfants</li> <li>• 3 mères avec 3 enfants</li> </ul>
<b>Rupture familiale</b>	<b>6 personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 mères avec 1 enfant</li> </ul>
<b>Expulsion</b>	<b>4 personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 mère avec 3 enfants</li> </ul>
<b>Fin d'accueil en CADA</b>	<b>5 personnes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 mère avec 1 enfant</li> <li>• 1 mère avec 2 enfants</li> </ul>
<b>Sans logement</b>	<b>1 personne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 femme seule</li> </ul>

↳ **70.37%** des demandes concernent **des violences familiales**.

↳ **11.11%** des demandes concernent **une rupture familiale**.

↳ **7.41%** des demandes concernent **une expulsion**.

↳ **9.26%** des demandes concernent **une fin d'accueil en CADA**.

↳ **1.85%** des demandes concernent **une personne sans logement**.

Le pourcentage des personnes accueillies confrontées à des violences est en augmentation par rapport à 2017. On peut supposer que la forte communication qui a eu lieu à l'échelle Nationale sur les violences intra familiales porte ses fruits. D'autre part, nos communications sur nos actions dans les journaux locaux permettent au grand public, de mieux nous identifier. On constate d'ailleurs, que depuis la création du CHRS, nous avons souvent un pourcentage élevé pour ce motif de demande que représentent les violences intra familiales.

### Tranches d'âge

Age	0-3	4-10	11-17	18-24	25-58	59 et +	Total
<b>Insertion</b>	11	13	4	3	20	3	<b>54</b>
<b>%</b>	<b>20.37</b>	<b>27.07</b>	<b>7.41</b>	<b>5.56</b>	<b>37.03</b>	<b>5.56</b>	<b>100</b>

Nous avons accueilli en Insertion, **11** enfants âgés de 0 à 3 ans, ce qui correspond à **20.37%** des personnes accueillies et **20** personnes âgées de 25 à 58 ans, soit **37.03%**.

Nous avons accueilli en Insertion, **28** enfants âgés de 0 à 17 ans, ce qui correspond à **51.85%** des personnes accueillies.

Sur les **28** enfants accueillis, **39.29%** ont entre 0 et 3 ans.

Les chiffres restent pratiquement identiques à l'année 2017. Notons toujours ce fort pourcentage d'enfants âgés de 0 à 3 ans bien que nous n'ayons pas d'agrément spécifique pour l'accueil des jeunes enfants.

### Origine des demandes

<b>CMS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 femmes seules</li> <li>• 1 mère avec 1 enfant</li> <li>• 1 mère avec 2 enfants</li> <li>• 1 mère avec 3 enfants</li> </ul>
<b>CLLAJ</b>	• 1 mère avec 2 enfants
<b>CAF</b>	• 2 mères avec 1 enfant
<b>Conseillère Conjugale</b>	• 2 mères avec 1 enfant
<b>ACJM</b>	• 1 femme seule
<b>Elle-même</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 mère avec 1 enfant</li> <li>• 1 mère avec 3 enfants</li> </ul>
<b>CADA</b>	• 1 mère avec 1 enfant
<b>Mairie</b>	• 1 mère avec 3 enfants
<b>Gendarmerie</b>	• 1 mère avec 1 enfant
<b>CH - Estran</b>	• 3 femmes seules
<b>ASE - AED</b>	• 1 mère avec 2 enfants
<b>Une amie</b>	• 1 femme seule
<b>115</b>	• 2 femmes seules
<b>CMP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 femme seule</li> <li>• 1 mère avec 3 enfants</li> </ul>
<b>PREAMIS</b>	• 1 mère avec 2 enfants
<b>Total</b>	<b>54 personnes</b>

### Type d'hébergements à la sortie

Type d'hébergement	Nombre de familles	Nombre de personnes
Logement social	7	16
Logement privé	2	7
Hébergement chez un tiers	2	6
Retour au domicile	2	3
Retour au pays	1	1
Exclusion	1	1

**47%** des familles accompagnées sont relogées dans des logements sociaux.

## L'Urgence

### Taux d'occupation

#### Chiffres

Mois	Nombre de personnes			Nombre de nuits	Taux d'occupation (%)
	Total	Femmes	Enfants		
Janvier	4	2	2	82	44.08
Février	7	4	3	67	39.88
Mars	11	6	5	110	59.14
Avril	7	3	4	191	106.11
Mai	9	3	6	271	145.70
Juin	11	4	7	210	116.67
Juillet	15	8	7	137	73.66
Août	6	4	2	133	71.51
Septembre	4	3	1	123	68.33
Octobre	7	6	1	109	58.60
Novembre	8	6	2	147	81.67
Décembre	6	4	2	82	44.09
Total				<b>1662</b>	<b>75.90%</b>

Le taux moyen d'occupation est de **75.90%** sur l'année 2018.

Toutefois, notons que le nombre de personnes accueillies reste presque identique, **soit 54 personnes**. Ce chiffre indique que les personnes accueillies en 2018 sont restées plus longtemps qu'en 2017.

Les personnes accueillies ont entrepris les démarches nécessaires pour envisager une solution plus pérenne. Toutefois, les propositions de logement social sont étudiées en commission, ce qui génère un délai d'attente supplémentaire de 2 à 3 semaines.

**44%** des personnes accueillies à l'urgence ont été ensuite accueillies en insertion au CHRS LE CAP.

## Typologie

### Composition familiale à l'arrivée

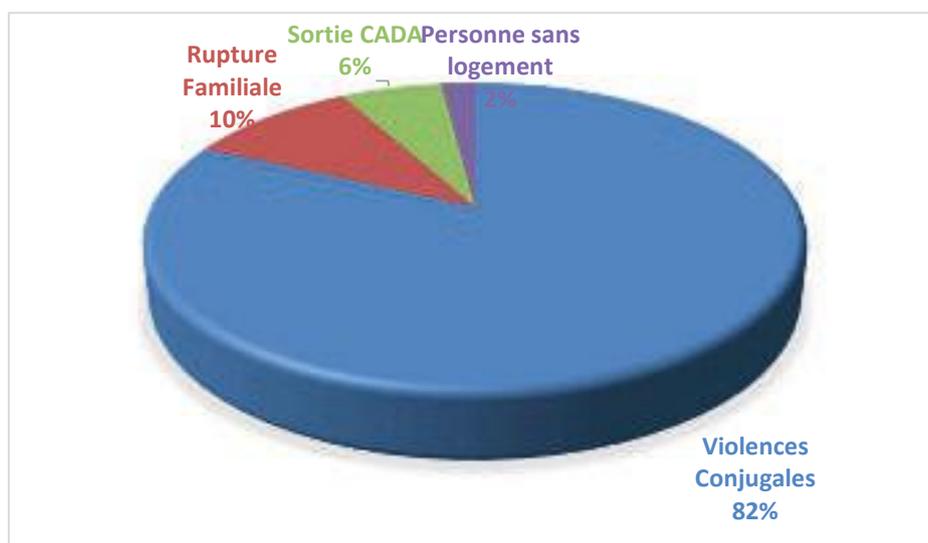
URGENCE		
13	femmes seules	Soit 13 personnes
8	mères avec 1 enfant	Soit 16 personnes
2	mères avec 2 enfants	Soit 6 personnes
2	mère avec 3 enfants	Soit 8 personnes
<b>TOTAL</b>		<b>43 personnes</b>

HÔTEL		
2	femmes seules	Soit 2 personnes
3	mères avec 1 enfant	Soit 6 personnes
1	mère avec 2 enfants	Soit 3 personnes
<b>TOTAL</b>		<b>11 personnes</b>

54 personnes ont été accueillies à l'urgence et à l'hôtel

A la suite de leur accueil à l'hôtel : **4** personnes, soit **2** femmes et **2** enfants ont intégré l'accueil d'urgence.

### Motifs de la demande des personnes accueillies en urgence



↪ **82%** des accueils en urgence ont pour motif **un contexte de violences conjugales**.

↪ **10%** des accueils en urgence ont pour motif **une rupture familiale**.

↪ **6%** des accueils en urgence ont pour motif **une sortie de CADA**.

↪ **2%** des accueils en urgence ont pour motif **personne sans logement**.

Les personnes accueillies bénéficient au minimum d'un entretien par un travailleur social du service et sont orientées (si besoin) vers un travailleur social de secteur. Épuisées, les personnes accueillies sont souvent très demandeuses d'écoute au regard de leur insécurité.

### Durée de séjour

<i>Nombre de jours</i>	<i>Nombre de personnes</i>	<i>%</i>
Nuitées hôtel	8	16
Moins de 3 jours	0	0
3 à 8 jours	9	18
9 à 30 jours	17	34
31 à 60 jours	8	16
61 à 90 jours	1	2
Plus de 90 jours	7	14
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>100</b>

**Près de 34% des personnes** ont été accueillies de 9 à 30 jours à l'urgence. Pendant cette période, certaines personnes découvrent d'une part l'accompagnement du CHRS et d'autre part, la difficulté du relogement. Elles font alors une demande en insertion.

**14%** des personnes ont été accueillies plus de 90 jours à l'urgence. En effet, l'urgence a accueilli 2 jeunes mamans avec leurs enfants. Beaucoup de démarches, d'accompagnements ont été réalisés et le relogement fut plus compliqué à mettre en œuvre.

## Origine des demandes des personnes accueillies à l'urgence et à l'hôtel

<b>AEMO</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 mère avec 1 enfant</li> </ul>
<b>CAF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 mère avec 1 enfant</li> </ul>
<b>CARSAT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 femme seule</li> </ul>
<b>CCAS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 femme seule</li> </ul>
<b>CMP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 femme seule</li> </ul>
<b>CMS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 femme seule</li> <li>• 1 mère avec 3 enfants</li> </ul>
<b>Conseillère conjugale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 femme seule</li> <li>• 2 mères avec 1 enfant</li> </ul>
<b>CH Saint James</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 femme seule</li> </ul>
<b>CSAPA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 femme seule</li> <li>• 1 mère avec 1 enfant</li> </ul>
<b>Elle - même</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 femmes seules</li> <li>• 1 mère avec 1 enfant (hôtel)</li> <li>• 1 mère avec 2 enfants (hôtel)</li> <li>• 1 mère avec 2 enfants</li> <li>• 1 mère avec 3 enfants</li> </ul>
<b>Gendarmerie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 femme seule (hôtel)</li> <li>• 2 mères avec 1 enfant (hôtel)</li> </ul>
<b>Les Sœurs du Mont Carmel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 femme seule (hôtel)</li> </ul>
<b>Presse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 femme seule</li> </ul>
<b>Préamis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 mère avec 2 enfants</li> </ul>
<b>Lieu d'écoute Saint Hilaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 mère avec 1 enfant</li> </ul>
<b>115</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 femmes seules</li> </ul>
<b>Total</b>	<b>50 personnes</b>

### Type d'hébergement à la sortie

Type d'hébergement	Nombre de familles	Nombre de personnes
Accueil à l'urgence au CHRS LE CAP	1	2
Accueil en Insertion au CHRS LE CAP	12	22
Retour au domicile	4	8
Logement social public	4	8
Hébergement chez un Tiers	2	2
Partie sans laisser s'adresse	4	6
Expulsion/Non-respect du règlement	1	1
FJT	1	1

### L'accueil de jour : Les lieux d'écoute

Ce dispositif s'adresse à toute personne s'interrogeant sur son contexte de vie et/ou victime de violence et à toute personne encore aux prises avec les violences de son conjoint ou ex-conjoint.

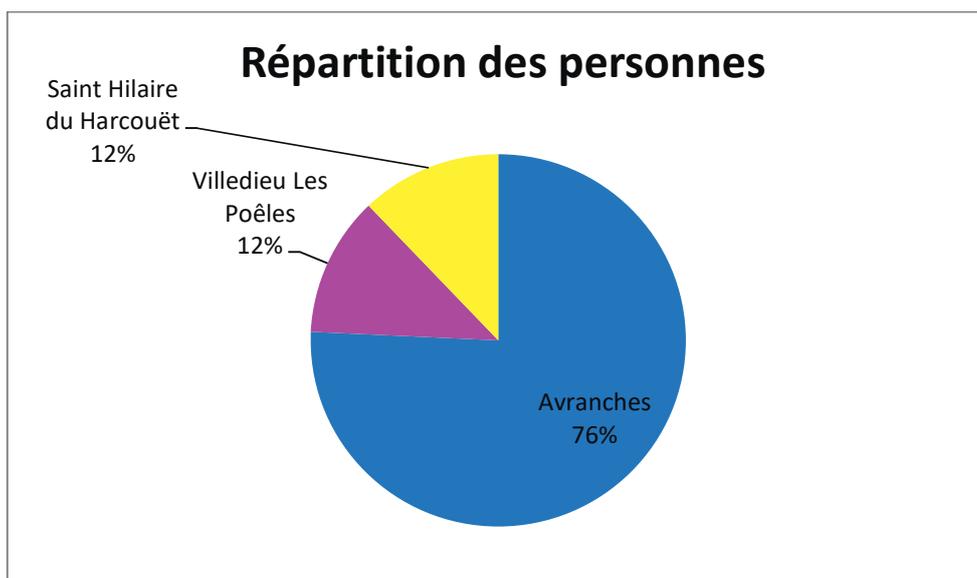
Les personnes sont reçues en individuel par un membre de l'équipe formé aux mécanismes des violences conjugales.

Notre mandat repose essentiellement sur l'écoute, l'information et l'orientation si nécessaire. L'idée est de permettre à la personne de sortir de l'isolement, de ressentir un soulagement en prenant conscience qu'il existe des solutions pour revenir à sa place de sujet et aller vers un mieux-être.

Chaque rencontre dure en moyenne une heure, la personne a la possibilité de solliciter un ou plusieurs rendez-vous.

Les permanences sont tenues à Avranches dans nos locaux, à Villedieu les Poêles à l'INTERCOM et à Saint Hilaire au CCAS.

Recensement des personnes reçues aux permanences des trois lieux d'écoute du 15 mai 2018 au 31 décembre 2018.

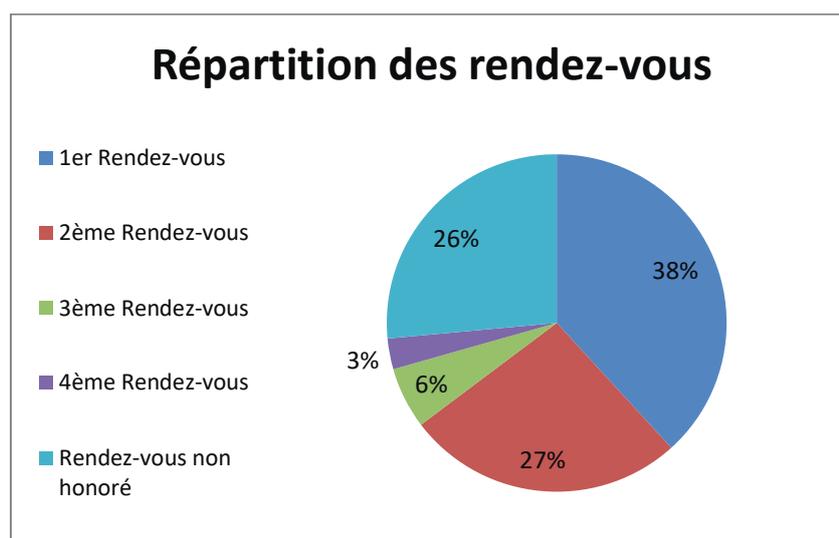


❖ **33** personnes reçues, (32 femmes et un homme) pour **32** permanences, ce qui correspond à **28** heures d'écoute.

❖ Sur les **33** personnes inscrites :

- **3** personnes ont eu un échange téléphonique
- **5** personnes n'ont pas honoré le rendez-vous et n'ont pas prévenu
- **1** personne a annulé son rendez-vous pour raison professionnelle

Répartition des personnes reçues par RDV



Une personne s'est présentée au lieu d'écoute à Avranches sans rendez-vous.

### Durée des entretiens

	Nombre de personnes
Entretien 30 min	1
Entretien 45 min	1
Entretien 1h00	14
Entretien 1h15	2
Entretien 1h30	5
Entretien 1h45	1

En moyenne, un entretien dure une heure.

### Origine des demandes / connaissances des lieux d'écoute

Groupe de parole « violences conjugales »	• 1 femme
CMP	• 2 femmes
Lecture d'articles de journaux par internet	• 2 femmes
Ami	• 1 femme
Travailleur social du Chrs Le Cap Avranches	• 1 femme
Téléphone du CHRS sur Internet	• 1 femme
Gendarmerie Pontorson	• 1 femme
AS à l'hôpital d'Avranches	• 1 femme
AS de la CAF	• 1 femme
AS Secteur	• 2 femmes
CH - Estran	• 1 femme
CMP	• 1 femme
Médecin traitant	• 1 femme
CCAS Saint Hilaire	• 1 femme
Flyer « Lieux d'écoute »	• 1 homme

❖ 11 personnes ont pris contact avec le CHRS et elles ont été orientées vers les lieux d'écoute. (Cf. carnet demandes d'admission)

❖ 1 personne a écrit sur la boîte mail : [accueildejour@adseam.asso.fr](mailto:accueildejour@adseam.asso.fr)

❖ 1 partenaire a écrit également sur la boîte mail

### Transport

Il y a la possibilité de financer un moyen de transport pour venir sur les lieux d'écoute. A ce jour, nous n'avons pas encore pu l'expérimenter.

## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

- **Le dispositif « lieux d'écoute »**

Force est de constater que la mise en place de ce dispositif répond aux besoins des personnes s'interrogeant sur leur contexte de vie notamment lorsqu'elles sont confrontées à des violences.

S'il est indéniable que le chemin des personnes victimes pour sortir de l'isolement est difficile et long, il est essentiel d'offrir des espaces d'écoute innovants, chaleureux et confidentiels avec une approche différente de notre pratique professionnelle favorisant l'expression des victimes.

Pour 2019, l'enjeu est de poursuivre sans relâche la communication et développer le dispositif.

- **Le partenariat/travail en réseau**

L'ensemble de l'équipe est engagé et investi dans une démarche partenariale. C'est à ce titre que le CAP-Avranches est repéré comme chef de file dans le réseau Violence Intra Familiales (VIF) Départemental. Nous sommes aussi actifs sur le réseau VIF local, et impliqué dans la commission VIF-FAS à l'échelle régionale. Cette dynamique est à valoriser et doit être maintenue pour se nourrir des compétences de nos partenaires et aussi partager les nôtres.

Parallèlement, pour veiller à maintenir ce partenariat actif, l'équipe a fait le choix d'organiser une rencontre par trimestre avec un dispositif. C'est notamment le cas de la rencontre avec l'équipe du service social de la CAF Sud Manche (Granville-Avranches-St Hilaire). L'idée est que chacun puisse présenter et exposer ces pratiques afin de veiller à l'aspect qualitatif de l'accompagnement de la personne dans le champ du partenariat.

Ces rencontres sont à privilégier et d'autres sont d'ores et déjà planifiées pour l'année 2019 avec l'équipe du CSAPA, du SPIP, du CADA.

- **Les appels à projets**

Si cette expression peut susciter quelques appréhensions sans doute par méconnaissance, nous nous devons de l'appréhender différemment. En effet, cette démarche diffère de nos habitudes de travail et pointe l'évolution du fonctionnement du champ de l'action sociale. Dans ce contexte et en considérant le cœur du métier de l'éducateur qui doit faire preuve de créativité dans ses interventions éducatives nous avons un rôle important à jouer. En ce sens, nous avons amorcé cette démarche en construisant « EN PISTE ! » qui est une réponse à l'appel à projet de la politique de la ville. L'idée est d'envisager une co-construction résidentes du CHRS, habitants du quartier et professionnels d'un évènement type spectacle de rue qui se déroulerait au cœur du quartier. Nous aurons la réponse courant avril.

## ACTIVITE DU CHRS CHERBOURG EN COTENTIN

### Insertion

#### Taux d'occupation

	Journées	Taux d'occupation
Insertion 2018	7052	84 %

L'insertion concerne les personnes qui sont passées du collectif où elles sont accueillies en « stabilisation » vers un appartement extérieur du service.

Le taux d'occupation sur l'année 2018 s'élève à 84 % alors qu'il était de 83,1% en 2017.

En 2018, nous avons accueilli **52 personnes**

#### Nombre total de journées par mois en 2018

Mois	Nombre de nuits	Taux d'occupation (%)
Janvier	592	8.4%
Février	551	7.9%
Mars	648	9.2%
Avril	588	8.4%
Mai	558	8%
Juin	575	8.2%
Juillet	560	8%
Août	628	8.9%
Septembre	624	8.9%
Octobre	598	8.5%
Novembre	581	8.3%
Décembre	549	7.8%
Total	<b>7052</b>	<b>100%</b>

#### Durée moyenne de séjour

La durée moyenne d'occupation des logements d'insertion est de 6 mois. (44,44%). 19,44% occupent le logement entre 6 mois et 1 an.

## Typologie

### Composition familiale à l'arrivée

26		Hommes seuls	Soit 26 personnes
2		Couple	Soit 4 personnes
4		Couple avec enfants	Soit 15 personnes
2		Hommes seuls avec 2-3 enfants	Soit 7 personnes
		<b>TOTAL</b>	<b>52</b>

La moitié de notre public accueilli est constitué d'hommes seuls.

### Tranches d'âge

Une moyenne d'âge ne serait pas parlante tant les écarts sont importants.

Age	- 18	18-25	26-35	36-45	46-55	55 et +	TOTAL
<b>Insertion</b>	12	12	6	6	12	4	52
<b>%</b>	23.08%	23.08%	11.54%	11.54%	23.08%	7.7%	100%

### Origine de la demande

Services Sociaux	5 hommes seuls 1 couple
115 / Conscience Humanitaire / Itinérance	1 homme seul
CCAS / CMS	5 hommes seuls
SAO	6 hommes seuls 1 couple
Personne elle-même / Famille	5 hommes seuls
Hôpitaux / Postcure	3 hommes seuls
Association / Établissement	4 hommes seuls 2 couples avec 1 enfant
Autre	2 hommes seuls 1 couple avec 1 enfant
Non connu	1 couple avec 3 enfants 3 hommes seuls
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>

### Type d'hébergement à la sortie

Type d'hébergement	Nombre de personnes
Logement social	9
Logement privé	2
Hébergement chez un tiers	8
Décès	1
Prison	1
Bail glissant	2
Placement enfants	2
Non connu	3

Les sorties « non connues » concernent des personnes qui ont quitté le service sans prévenir, sans laisser d'adresse et la plupart du temps sans régler leurs charges et sans entretenir leur logement.

Cette tendance est plus fréquente chez le public jeune. Dès qu'ils touchent leurs premières ressources et doivent s'acquitter de leur participation financière à l'égard du CHRS, ils fuient sans laisser de mot.

### Stabilisation

#### Taux d'occupation

	Nuitées	Taux d'occupation
Stabilisation 2018	2104	72,05 %

Le taux d'occupation en stabilisation est inférieur à celui en insertion. Ceci s'explique par le fait, que régulièrement, les personnes qui sont en demande d'admission au CHRS et qui vont intégrer le collectif en stabilisation, ne viennent pas, laissant des places vacantes.

### Nombre total de journées par mois en 2018

Mois	Nombre de nuits	Taux d'occupation (%)
Janvier	140	6.7%
Février	142	6.8%
Mars	159	7.6%
Avril	215	10.3%
Mai	196	9.4%
Juin	140	6.7%
Juillet	155	7.4%
Août	202	9.6%
Septembre	234	11.2
Octobre	214	10.2%
Novembre	179	8.5%
Décembre	128	6.1%
<b>Total</b>	<b>2104</b>	<b>100%</b>

### Durée du séjour

	Nombre de personnes	%
- de 9 jours	10	28.6%
9 à 30 jours	12	34.3%
31 à 60 jours	6	17.1%
61 à 90 jours	4	11.4%
91 à 120 jours	1	2.9%
120 à 181 jours	1	2.9%
+ de 181 jours	1	2.9%
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>100.00 %</b>

Les personnes accueillies bénéficient au minimum d'un entretien par un travailleur social du service et sont orientées (si besoin) vers un travailleur social de secteur. Épuisées, les personnes accueillies sont souvent très demandeuses d'écoute au regard de leur insécurité.

### Durée de séjour

<i>Nombre de jours</i>	<i>Nombre de personnes</i>	<i>%</i>
Nuitées hôtel	8	16
Moins de 3 jours	0	0
3 à 8 jours	9	18
9 à 30 jours	17	34
31 à 60 jours	8	16
61 à 90 jours	1	2
Plus de 90 jours	7	14
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>100</b>

**Près de 34% des personnes** ont été accueillies de 9 à 30 jours à l'urgence. Pendant cette période, certaines personnes découvrent d'une part l'accompagnement du CHRS et d'autre part, la difficulté du relogement. Elles font alors une demande en insertion.

**14%** des personnes ont été accueillies plus de 90 jours à l'urgence. En effet, l'urgence a accueilli 2 jeunes mamans avec leurs enfants. Beaucoup de démarches, d'accompagnements ont été réalisés et le relogement fut plus compliqué à mettre en œuvre.

## Urgence

### Taux d'occupation

	Nuitées	Taux d'occupation
Urgence	971	66,50 %

Nous avons accueilli 207 personnes sur l'urgence, soit un total de 971 nuits, soit un taux d'occupation de 66,50%.

### Chiffres

Mois	Nombre de nuits	Taux d'occupation (%)
Janvier	43	4.43%
Février	69	7.11%
Mars	98	10.1%
Avril	80	8.3%
Mai	74	7.7%
Juin	95	9.8%
Juillet	80	8.3%
Août	95	9.8%
Septembre	79	8.2%
Octobre	83	8.6%
Novembre	89	9.2%
Décembre	86	8.9%
Total	<b>971</b>	<b>100%</b>

### Durée du séjour

La durée moyenne est de 3 jours.

## Typologie

### Composition familiale à l'arrivée

205	Hommes seuls	Soit 205 personnes
1	Couple	Soit 2 personnes
TOTAL		207

### Tranche d'âge

Age	0-3	3-17	18-25	26-35	36-45	46-55	55 et +	Non connu	TOTAL
Urgence	0	0	86	40	45	28	8	0	207
%	%	%	41.5%	19.3%	21.7%	13.5%	4%	%	100.00%

### Origine de la demande

Services Sociaux	3 hommes seuls
Hôpitaux / Postcure	6 hommes seuls
115 / Conscience Humanitaire / Itinérance	139 hommes seuls
CCAS / CMS	4 hommes seuls
Police	1 homme seul
SAO	16 hommes seuls
Personne elle-même / Famille	30 hommes seuls
SIAO	1 homme seul
SPIP	0 hommes seuls
Association / Établissement	3 hommes seuls
Autres	4 hommes seuls
<b>TOTAL</b>	<b>207</b>

## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Le CHRS de Cherbourg va relancer la fondation ONET avec laquelle une action annuelle de remise en état des locaux était organisée, mais qui n'avait pas eu lieu en 2018.

La Culture : le CHRS poursuivra sa participation avec le Théâtre du Trident, mais la baisse des effectifs de l'équipe éducative suite aux réductions budgétaires de la dotation globale le permettront difficilement sans la présence de stagiaires que nous n'avons plus les moyens de gratifier pour les stages de plus de 8 semaines.

Le Festival des ARTZIMUTE qui a lieu tous les ans verra probablement une participation du Cap à la réalisation d'une production artistique pour en fêter ses 10 ans d'existence.

# POLE INSERTION

## Service Logement

Direction :

60 Rue Robert Lecouvey – BP 11 – 50651 CHERBOURG EN COTENTIN CEDEX

Tel : 02.33.88.41.00

Directrice : Hélène MARSEILLE

E-mail : directriceinsertion@adseam.asso.fr

Chef de service : Yann GIROT

5 Rue Georges Sorel – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN

Tel : 02.33.87.00.50.

E-mail : ygirot@adseam.asso.fr

### AUTORISATION/ HABILITATION

Arrêté du 23 février 2016 + Arrêté du 16 décembre 2010 portant agrément de l'ADSEAM pour des activités d'ingénierie sociale, financière et technique et d'intermédiation locative et de gestion locative sociale / agrément valable pour une durée de 5 ans renouvelable.

### CAPACITE AUTORISEE

Le service logement déploie deux dispositifs : l'ALT et les baux glissants ayant pour but l'accès et le maintien dans le logement.

**Le dispositif ALT** est subventionné pour 8 logements répartis de la manière suivante :

- 2 logements de type T1
- 1 logement de type T2
- 4 logements de type T3
- 1 logement de type T4

Soit une capacité maximale de 336 personnes calculées selon l'arrêté préfectoral comme suit : 28 places au mois multiplié par 12 mois. Cette capacité est rarement atteinte. En effet le service répond aux besoins du terrain et accueille le plus fréquemment des personnes seules occupant des logements qui pourraient accueillir également un couple.

Le dispositif baux glissants peut être financé à hauteur de 10 baux glissants par an.

### POPULATION ACCUEILLIE

#### DISPOSITIF ALT

Le dispositif ALT s'adresse à des personnes ou familles qui se trouvent dans une situation de précarité, isolées et éloignées de l'insertion. Ce sont des personnes qui se retrouvent majoritairement expulsées de leur logement, ou menacées de l'être à court terme.

## **DISPOSITIF BAIL GLISSANT**

Ce sont des personnes qui ont des difficultés pour accéder ou se maintenir de façon durable dans un logement de droit commun. Ces personnes peuvent sortir de l'ALT, de centres d'hébergement. La situation nécessite une étape préalable avant l'accès au logement autonome. Elles sont donc dans une démarche d'insertion. A l'issue d'une période transitoire pendant laquelle l'occupant a le statut de sous-locataire, il deviendra ensuite locataire en titre : « glissement » du bail à son nom.

## **FINANCEMENT**

### **DISPOSITIF ALT**

Dispositif financé par la DDCS par une subvention ASSL et l'Allocation de Logement Temporaire, d'une subvention de la ville de Cherbourg-en-Cotentin ainsi que le paiement des loyers par les bénéficiaires.

### **DISPOSITIF BAIL GLISSANT**

Dispositif financé par le Conseil Départemental, une subvention de la ville de Cherbourg-en-Cotentin et le paiement des loyers par les sous-locataires.

## **EQUIPE**

- 1 ETP éducatrice spécialisée qui gère les deux dispositifs

## **MISSIONS**

La mission du service est d'accueillir à titre temporaire des personnes sans domicile, hébergées par un tiers, en rupture familiale, en procédure d'expulsion pour dette, incurie ou trouble du voisinage.

Les objectifs du service logement sont entre autres:

- Faciliter l'intégration durable des personnes dans un futur logement en concourant à restaurer leur situation sociale globale et permettre l'acquisition ou le retour à une autonomie sociale.
- Permettre à ceux qui ont été expulsés pour trouble du voisinage de réapprendre les relations de « bon voisinage ».
- Réapprendre à occuper et à entretenir son lieu de vie dans le respect de l'hygiène et de la salubrité.
- Etre en capacité d'individualiser l'accompagnement social.

## **ACTIONS**

### **Pour l'ALT**

Chaque personne ou ménage est accompagné par l'éducatrice spécialisée pour une période de six mois, renouvelable. Le principe de l'ALT est que la personne ne paie pas un loyer, mais une participation financière à hauteur de 15 % de ses ressources mensuelles. Elle n'a pas à se soucier des charges du logement, ce qui permet de prioriser l'action sur ses problèmes.

La prise en charge sociale est globale et offre au bénéficiaire de l'écoute et du soutien dans ses différentes démarches : accès aux droits (ressources, couverture sociale, situation

administrative), aide à la gestion de son budget, constitution de dossiers de surendettement, réinsertion sociale et professionnelle.

L'éducatrice veille à la bonne gestion du logement (propreté ...), au paiement du loyer, au respect des parties communes, aux relations avec le gardien et les voisins.

Elle peut soutenir et orienter les personnes en démarches d'insertion par l'emploi (trouver une formation, un stage...). Les actions pourront être également tournées vers l'accompagnement à la santé, soutien à la parentalité...

Dans le cas de l'ALT le professionnel travaille avec les personnes sur un projet de relogement. Il s'agit bien d'une étape dans un parcours d'insertion.

### **Pour les baux glissants :**

Les actions menées par l'éducatrice sont équivalentes à celles citées précédemment pour les suivis en ALT. Il s'agit bien d'un accompagnement social individuel soit auprès de la personne isolée, soit auprès du ménage. Comme pour l'ALT, l'éducatrice effectue des visites à domicile et donne des objectifs aux personnes afin de leur permettre de développer les aptitudes à devenir locataire en titre. Les objectifs tournent autour de l'entretien du logement, des parties communes, relations avec le voisinage, paiement des loyers et des charges inhérentes au logement. Poursuite de l'accompagnement à la gestion d'un budget sur des bases de droit commun.

## **SECTEURS D'INTERVENTION**

Appartements situés sur la Communauté Urbaine Cherbourg en Cotentin.

## **ACTIVITE 2018**

- **La randonnée avec le service Appui Santé**  
Partant du constat que les personnes suivies par ces deux services avaient peu d'activités physiques et connaissaient peu leur environnement proche, l'éducatrice du Service Logement et l'infirmière de l'Appui Santé ont mis sur pied un projet de randonnée avec quelques usagers des deux services. Elles les ont emmené faire la découverte des sentiers côtiers proches et accessibles avec un goûter organisé en fin d'après-midi. Cette découverte ou redécouverte pour certains participants a fait ressurgir des souvenirs d'enfance, des envies. Cet événement a été un déclencheur pour certains participants : l'un a adhéré à la maison de quartier sur l'activité de randonnée hebdomadaire proposée. Pour un autre, cette balade lui a permis de percevoir ses pertes de capacités physiques et respiratoires. Il a décidé par la suite de travailler sur son hygiène alimentaire et de vie. Il s'est inscrit à l'atelier tabacologie.
- **Des ateliers tabacologies** ont eu lieu à l'initiative de l'éducatrice du service qui a sollicité le tabacologue de l'hôpital Pasteur afin d'intervenir auprès des usagers du service pour de l'information et de la sensibilisation à l'arrêt du tabac. L'infirmière tabacologue a ainsi pu délivrer des ordonnances pour des patches.

## **DISPOSITIF « A.L.T. »**

### **Taux d'occupation**

Nous calculons le taux d'occupation selon le nombre de personnes présentes au cours de l'année et comparons avec le nombre de personnes théorique correspondant à notre capacité d'accueil maximum. Ainsi, tous nos logements peuvent être occupés sans que l'effectif total atteigne ce chiffre théorique. En effet, le service répond aux besoins du territoire et accueille fréquemment des personnes seules dans des logements qui pourraient accueillir

également un couple, entraînant un « déficit » de 1 place. Ainsi notre taux d'occupation sur 2018 était inférieur à 2017 bien que le taux de places immobilisées ait été supérieur.

	Nuitées	Taux d'occupation	Nombre de places immobilisées	Taux des places immobilisées
<b>ALT 2016</b>	6990	68.40%	8817	86.27%
<b>ALT 2017</b>	7558	73.95%	9316	91.15%
<b>ALT 2018</b>	7421	72.61%	9456	92.52%

La durée moyenne de séjour en 2018 était de 432 jours soit un an et 2 mois contre 389 jours en 2017. Le temps moyen de séjour a donc légèrement augmenté.

### Motifs d'accueil

	Expulsion impayés de loyers	Expulsion troubles du voisinage	Séparation Et/ou hébergé chez des amis	Logement indécent et inadapté	Etrangers sans ressources
<b>2016</b>	42,85%	7,14%	14,28%	21,42%	14,28%
<b>2017</b>	72.72%	0%	0%	36.36%	9.10%
<b>2018</b>	66.66%	8.33%	8.33%	33.33%	0%

Les totaux ne font pas toujours 100% car des ménages cumulent plusieurs motifs relatifs à leur demande d'hébergement.

### Typologie

#### Composition des ménages accueillis en insertion au cours de l'année 2018

3	Isolé(e) sans enfant	Soit 3 personnes
1	Isolé(e) avec 1 enfant	Soit 2 personnes
2	Isolé(e) avec 2 enfants	Soit 6 personnes
1	Isolé(e) avec 3 enfants	Soit 4 personnes
1	Couple avec 1 enfant	Soit 3 personnes
2	Couple avec 2 enfants	Soit 8 personnes
2	Couple avec 3 enfants	Soit 10 personnes
0	Couple avec 4 enfants	-
<b>TOTAL</b>		<b>Soit 36 personnes</b>

### Tranche d'âge de la population accueillie en insertion

Age	0-3	3-17	18-25	26-35	36-45	46-55	55 et +	TOTAL
<b>ALT 2018</b>	1	16	4	2	9	4	0	36
<b>%</b>	2.78%	44.44%	11.11%	5.56%	25%	11.11%	0%	100.00%

La moyenne d'âge des adultes est de **40 ans**.

### Type de ressources du public accueilli

	RSA	ASS	AAH/PI	Salaire/Formation	Sans ressources
<b>2016</b>	50%	14,28%	7,14%	14,28%	14,28%
<b>2017</b>	72.72%	10%	10%	36.36%	0%
<b>2018</b>	83.33%	16.66%	8.33%	58.33%	0

On constate une nette augmentation des bénéficiaires du RSA ainsi que du nombre de personnes avec des salaires ou rémunérations liées à une formation. Le RSA est dans de nombreuses situations un complément à la précarité des autres revenus.

### Difficultés rencontrées sur l'ensemble des ménages accueillis

	Alcoolisme et/ou toxicomanie	Manque d'hygiène voire incurie	Mesures de protection de l'enfance	Mesures de protection relatives à la gestion
<b>2016</b>	50%	57,14%	42,85%	35,71%
<b>2017</b>	45.45%	27.27%	36.36%	54.54%
<b>2018</b>	41.66%	41.66%	50 %	

### Les sorties de l'année 2018

4 ménages ont quitté le service ALT.

Bailleur public	Bail Glissant (bailleurs public)	Bailleur privé	Autre service (maison relais, foyer résidence, ACT...)	Rupture d'accueil
<b>1</b>	<b>2</b>			<b>1</b>

## LE BAIL GLISSANT

### Admissions

#### Les demandes d'admissions

Le travail pour un bail glissant commence à partir du moment où la demande d'accompagnement du ménage a été acceptée par le département.

Ensuite, s'engage un travail de recherche du logement approprié en tenant compte de plusieurs critères qui sont : le secteur, la taille du logement et le revenu des ménages. Il peut se passer plusieurs semaines de recherches ou d'attente de proposition adaptée. Les élus en lien avec le logement sont parfois sollicités.

**11 ménages** ont bénéficié de ce dispositif : 15 adultes et 11 enfants, soit **26 personnes**.

Ce chiffre inclus les personnes déjà présentes en 2017 dont le bail n'avait pas encore glissé, auxquelles se sont ajoutées les nouvelles personnes sur 2018.

#### Problèmes évoqués lors de l'entrée

Des ménages cumulent plusieurs problèmes. Cette liste ne peut être exhaustive et reprend les problématiques principales des ménages.

	<b>Expulsion et Antécédents impayés</b>	<b>Titre de séjour</b>	<b>Santé</b>	<b>Hygiène</b>
<b>2017</b>	6	1	5	
<b>2018</b>	9	1	4	1

Ces ménages n'étaient pas en capacité d'accéder directement à un relogement sans suivi social, soit du fait de dettes antérieures occasionnant un blocage pour les bailleurs, soit parce qu'ils n'auraient pu quitter un accompagnement social et accéder à l'autonomie d'emblée sans risque de chuter à nouveau. Cette transition permet une consolidation du parcours.

### Typologie

#### Composition des ménages

4	Isolé(e) sans enfant	Soit 4 personnes
2	Isolé(e) avec 1 enfant	Soit 4 personnes
1	Isolé(e) avec 2 enfants	Soit 3 personnes
0	Isolé(e) avec 3 enfants	Soit 0 personnes
2	Couple avec 1 enfant	Soit 6 personnes
1	Couple avec 2 enfants	Soit 4 personnes
1	Couple avec 3 enfants	Soit 5 personnes
<b>TOTAL</b>		<b>Soit 26 personnes</b>

### Répartition entre les adultes et les enfants

	Adultes	Enfants	TOTAL
2017	11	8	17
2018	15	11	26

### Origine de la demande

Origine de la demande	ADSEAM (service logement et CHRS°)	CDHAT	DALO	UDAF
2017	6	1	1	0
2018	8	1	1	1

### Ressources des ménages

Ressources des ménages	AAH	Salaire	ASS	ARE	RSA
2017	1	6	1	1	
2018	1	7	1	1	1

Ces chiffres font état des ressources des ménages et non pas des adultes qui les composent.

### Bailleurs publics ayant accepté un bail glissant

Bailleurs	Presqu'île Habitat	Les Cités Cherbourgeoises
2017	2	3
2018	5	4

### Évolution des baux glissants

	Ménages présents au 01/01/2018	Ménages ayant obtenu une sous-location en 2018	Ménages en attente de sous location au 31/12/2018	Baux ayant glissés à leur nom
2018	5	4	2	3

En 2018, nous avons accueillis six nouveaux ménages sur le dispositif dont deux qui sont en attente de trouver un logement. Nous avons eu trois sorties positives des Baux Glissants. En effet, 3 ménages ont pu avoir un bail à leur nom. C'est une belle réussite.

## **REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR**

Le service va poursuivre sa montée en charge sur 2019 et poursuivre son travail de communication sur cette activité auprès des partenaires.

Les expérimentations de temps partagé entre plusieurs services autour d'actions comme la randonnée vont être reconduites en 2019. Cette action sera étendue aux bénéficiaires du service des ACT.

Les actions de prévention autour de la tabacologie seront également reconduites.

Nous envisageons une intervention d'ASTRE environnement pour réaliser une information collective auprès des bénéficiaires des services du pôle insertion concernant les éco gestes en matière d'énergie.

# POLE INSERTION

## APPUI SANTE NORD

Direction :

60 Rue Robert Lecouvey – BP 11 – 50651 CHERBOURG EN COTENTIN CEDEX

Tel : 02.33.88.41.00

Directrice : Hélène MARSEILLE

E-mail : [directriceinsertion@adseam.asso.fr](mailto:directriceinsertion@adseam.asso.fr)

Infirmière : Aurélie LEFILLATRE

5 Rue Georges Sorel – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN

Tel : 06.08.69.24.34

E-mail : [alefillatre@adseam.asso.fr](mailto:alefillatre@adseam.asso.fr)

### AUTORISATION/ HABILITATION

L'Appui Santé est une action d'insertion financée dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion pour le retour à l'activité mis en œuvre par le Conseil Départemental de La Manche.

### CAPACITE AUTORISEE

La capacité est de 50 suivis pour l'année.

### POPULATION ACCUEILLIE

Allocataires du RSA (socle, socle + activité), identifiés par les référents RSA, comme nécessitant un accompagnement personnalisé du fait de leurs problèmes de santé.

### FINANCEMENT

Le financement est une subvention annuelle accordée par le Conseil Départemental.

### EQUIPE

- 1 ETP Infirmière

### MISSIONS

- Evaluer les problématiques de santé des bénéficiaires ;
- Favoriser l'insertion socioprofessionnelle en levant les éventuels freins liés à leur santé ;
- Apporter un accompagnement personnalisé afin de résoudre ces problématiques et de favoriser leur autonomie ;
- Apporter un éclairage médical sur les situations aux travailleurs sociaux.

## ACTIONS

Le référent RSA repère une problématique santé chez le bénéficiaire.

Le référent RSA prend contact par mail ou par téléphone avec l'infirmière pour convenir d'un entretien tripartite.

Rencontre tripartite (bénéficiaire du RSA, référent RSA, infirmière) avec :

- présentation de l'action par l'infirmière ;
- réalisation d'un point sur sa santé par le bénéficiaire ;
- fiche navette départementale.

L'infirmière repère et évalue alors les problématiques santé du bénéficiaire (Médecine générale, addictologie, choix d'un médecin traitant, observance d'un traitement, aide à la constitution d'un dossier M.D.A, problèmes dentaires, de nutrition, de vue, de dépression, de diabète, etc...).

L'infirmière propose une démarche d'accompagnement vers les soins (rendez-vous médicaux, démarches administratives, examen de santé) avec l'accord du bénéficiaire.

Elle propose une écoute, un encouragement, des explications, un accompagnement (y compris physique).

L'infirmière échange régulièrement avec le référent RSA du déroulé de l'action dans le respect du secret médical.

L'action prend fin quand le bénéficiaire devient autonome, si les problèmes médicaux sont résolus ou s'il n'y adhère pas.

L'arrêt de l'accompagnement peut se finaliser lors d'un dernier entretien tripartite.

## SECTEURS D'INTERVENTION

L'Appui Santé gère les demandes de Cherbourg en Cotentin, Val de Saire, Valognes.

## ACTIVITE 2018

### Les points forts de l'action

#### - Le travail en collaboration :

Notamment avec les équipes de la PASS du CHPC, médecins, infirmière, l'assistante sociale et la neuropsychologue.

Ce dispositif facilite vraiment l'accès aux soins et permet la prise en charge rapide d'un problème somatique aigu.

Cette collaboration fonctionne aussi très bien avec les équipes d'addictologie du Bon Sauveur, les consultations, la cure (le centre Hédouin) et la post cure (Beauregard). La coordination entre ces services et l'accompagnement par l'infirmière Appui Santé sont essentiels, il y a un échange d'informations pour une prise en charge adaptée et globale.

#### - Rencontre avec la MDA

Avec les deux services Appui Santé du centre et du sud, une rencontre a été sollicitée auprès de la MDA à St Lô.

Les interlocutrices qui siègent aux commissions d'orientation MDPH ont longuement expliqué leur mission, et l'intérêt de comprendre comment un dossier est traité. Ce temps d'échange a permis de mieux comprendre leurs attentes par rapport à la réalisation d'un dossier MDPH et

de connaître les différentes orientations professionnelles pouvant être proposées aux demandeurs de reconnaissance de travailleur handicapé.

- **La participation à une formation de 3 jours**, financée par l'ADSEAM et animée par un médecin addictologue, Philippe MICHAUD sur l'entretien motivationnel. Cette formation a eu pour but d'apporter une réflexion, des outils qui permettent lors de nos entretiens de faire émerger un changement chez les personnes accompagnées.
- Début juillet 2018, l'infirmière a organisé une **randonnée « bien-être »** avec quelques-unes des personnes accompagnées. Elles ont beaucoup apprécié cette activité en plein air. Cette marche facilite l'échange et la prise de conscience avec son corps. Pour l'un d'entre eux, cela a été un événement déclencheur pour prendre soin de sa santé. Gros fumeur (30 cigarettes/jour) il était en difficulté pour suivre le groupe, nous avons dû faire des pauses et ralentir le rythme. Il était très gêné sur le plan respiratoire. Quelques semaines plus tard il a sollicité un accompagnement vers un tabacologue et un pneumologue. Depuis, il a largement diminué sa consommation (2 cigarettes/jour) et a pour projet de s'acheter un vélo d'appartement pour augmenter ses capacités respiratoires et pouvoir marcher plus longtemps. Ce monsieur qui ne sortait plus de chez lui, acquiert de plus en plus d'autonomie dans ses démarches et a demandé au travailleur social de le positionner sur un CUI 7h (contrat de travail qui s'adresse aux bénéficiaires du RSA).

### Les limites de l'action

- Certaines personnes qui nous sont orientées présentent des problèmes de santé avancés (deux personnes accompagnées sont décédées, une en 2018 et le deuxième en janvier 2019, décès en rapport avec le mésusage de l'alcool). L'action ne se limite pas à un accompagnement préventif (suivi ophtalmologique, suivi dentaire et gynécologique). Au début de l'accompagnement il n'est pas rare que les examens médicaux mettent en évidence une pathologie aiguë ou chronique et parfois ce diagnostic est tellement lourd qu'un accompagnement de la personne vers des soins palliatifs est nécessaire. C'est le cas d'un Monsieur rencontré en septembre, accompagné vers la PASS car pas de médecin traitant. Ce Monsieur se plaint d'être toujours fatigué et de douleurs du flanc droit. Après une série d'examen, on diagnostique à ce monsieur quelques semaines plus tard ; des métastases hépatiques, pulmonaires, osseuses et cérébrales. L'accompagnement va demander du temps car au vu de son isolement, l'infirmière devient son interlocutrice privilégiée, il a besoin d'écoute, d'explications et il faut coordonner son parcours de soin auprès des professionnels de santé.
- Les déserts médicaux, complique l'action. La situation ne s'arrange pas et cela est véritablement un frein pour l'accès aux soins. En particulier la recherche de médecins traitants et ophtalmologistes (2 départs à la retraite sur le nord cotentin fin 2018)
- L'infirmière rencontre régulièrement des difficultés pour faire remplir le certificat médical dans le cadre d'une demande de dossier MDPH ; soit car la personne accompagnée n'a pas de médecin, soit car les médecins sont réticents pour remplir le formulaire, ils ne sont pas toujours favorables à la demande ou ils trouvent que le certificat est trop long à remplir.
- Depuis le mois de juin la liste d'attente des personnes fluctue entre 5 et 10 personnes.

Le service demande aux référents RSA qui nous contactent de bien vouloir détailler les besoins de la personne sur leur fiche de positionnement, afin de prioriser les demandes plus urgentes que d'autres.

## ACTIVITE 2018

Cette année encore le service Appui Santé a une activité bien supérieure aux objectifs fixés par le Conseil Départemental, à savoir 50 suivis par an. Sur 2018, l'infirmière a assuré le suivi de 84 personnes.

### Les admissions

Nombre total de personnes accueillies	Effectifs 2017 présents au 01/01/2018	Entrées du 01/01/18 Au 31/12/2018	Sorties du 01/01/18 Au 31/12/2018	Effectifs prolongés au-delà du 31/12/2018
<b>Hommes</b>	27	24	21	30
<b>Femmes</b>	17	16	16	17
<b>TOTAL</b>	44	40	37	47

### Suivis médicaux des personnes accompagnées

Nature des problèmes évoqués	Nombre de bénéficiaires
Médecin général	50
Ophtalmologie	24
Dentiste	29
Spécialiste	47
Chirurgie	12
Santé mental (CMP, addictologie...)	35
Bilan de santé	25
Dossier MDA	26
Imagerie médicale	32
Divers	39

### Caractéristiques des personnes accueillies

#### ○ Tranche d'âge

Tranche d'âge	Hommes	Femmes	Total
Moins de 26 ans	0	0	0
Entre 26 et 49 ans	30	22	52
50 ans et plus	21	11	32
<b>TOTAL</b>	51	33	84

#### ○ Provenance territoriale

Origine géographique des personnes suivies	Hommes	Femmes	Total
Territoire circonscription Valognes	12	9	21
Territoire circonscription Cherbourg Val-de-Saire	29	19	48
Territoire circonscription Cherbourg Hague	10	5	15
<b>TOTAL</b>	51	33	84

o Les organismes orienteurs

Organismes orienteurs	Nombre
CCAS/CIAS	33
Département	41
Pôle Emploi	6
MEF PLIE	4
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>

o Composition familiale

Situation familiale	Hommes	Femmes	Total
Célibataire	36	15	51
Marié ou vie maritale	7	5	12
Divorcé, séparé ou veuf	8	13	21
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>33</b>	<b>84</b>

Motifs de sortie

Motif de sortie de l'action	hommes	femmes	Total
Ne s'est pas présenté aux RDV	3	4	7
Retraite	0	1	1
Absences injustifiées	0	1	1
Entrée en formation	1	0	1
Sortie prévue en fin d'action	15	10	25
Décès	1	0	1
Démission	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>37</b>

## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

- Demande de la part de l'infirmière de pouvoir bénéficier d'une supervision car son rôle très exposé et « isolé » (pas d'autres professionnels sur ce dispositif sur le Territoire Nord) nécessite de pouvoir partager des situations complexes avec un professionnel extérieur à l'ADSEAM.
- Objectif 2019 : se rapprocher des collègues de l'IRSA et des acteurs des chantiers d'insertion afin de formuler une demande de supervision conjointe et mutualisée pour la prochaine campagne de financement de 2020. Un co-financement ARS – Conseil Départemental pourrait être envisagé.
- La salariée aura l'opportunité de bénéficier sur l'ensemble de l'année 2019 de l'Analyse de Pratiques Professionnelles, réalisée par deux intervenants psychologues cliniciens intervenants auprès des professionnels du CHRS, ACT.
- Organisation d'une rencontre avec les professionnels de la santé pour leur expliquer ce qu'est la précarité, les spécificités de nos publics accueillis, leurs difficultés et pour leur présenter le dispositif Appui Santé.

- Poursuite de l'organisation d'ateliers culinaires, bien être, sportifs en se rapprochant d'acteurs locaux. L'idée est de pouvoir ouvrir ces temps de rencontres, d'échanges, à un public de l'insertion en général concerné par des problématiques de santé, et pas uniquement aux bénéficiaires du RSA. Il est important de répondre au cadre expérimental du « *Territoire 100% inclusif* ». L'infirmière se rapprochera des autres services du Pôle Insertion pour mettre en place ces événements.

# POLE INSERTION

## Service d'Accueil et d'Orientation (SAO)

Direction :

60 Rue Robert Lecouvey – BP 11 – 50651 CHERBOURG EN COTENTIN CEDEX  
Tel : 02.33.88.41.00

Directrice : Hélène MARSEILLE

E-mail : [directriceinsertion@adseam.asso.fr](mailto:directriceinsertion@adseam.asso.fr)

Chef de service : Yann GIROT

58 Rue de la Buccaille – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN  
Tel : 02.33.95.27.16  
E-mail : [ygirot@adseam.asso.fr](mailto:ygirot@adseam.asso.fr)

### AUTORISATION/ HABILITATION

Passage en Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS) 2010. Avis favorable. Sans décision d'arrêté préfectoral.

### CAPACITE AUTORISEE

La capacité prévue est de 30 personnes par jour.

### POPULATION ACCUEILLIE

Le service s'adresse à toute personne majeure.

Il est fréquenté principalement par des personnes en très grande précarité.

Le public accueilli se répartit selon trois critères :

- Les personnes sans-abris : ce sont les personnes sans hébergement ou en hébergement précaire (rue, hôtel, camping, squat,...)
- Les personnes hébergées : ce sont les personnes accueillies dans une structure d'insertion ou de soins (Maison Relais, Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), CHR, CHRS, Lits Halte Soins Santé (LHSS),...)
- Les personnes logées : ce sont les personnes en logement autonome.

Le public que nous recevons est de toutes tranches d'âges et présente les caractéristiques suivantes :

- personnes vivant principalement dans la rue
- personnes en errance, de passage à Cherbourg et s'y installant quelques temps ou définitivement
- personnes en situation de rupture sociale et familiale
- personnes en rupture d'hébergement ou expulsées de leur logement
- personnes étrangères
- personnes ou familles vivant dans un logement très précaire
- personnes sortant de prison
- mineurs accompagnés par leurs familles ou par un adulte référent

Les personnes accueillies rencontrent différentes problématiques :

- difficultés à s'adresser à une institution et besoin d'être orientées et/ou accompagnées
- absence de demande spécifique ou difficulté pour formuler des demandes
- solitude
- besoin de se reposer, de se réfugier, de se protéger de la rue et des autres
- forte désocialisation et dégradation physique et psychologique
- manifestation de troubles du comportement, de pathologies psychiatriques, d'addiction
- méconnaissance des structures existantes localement ou décrochage de ces structures, ne souhaitant plus s'y rendre
- situation d'urgence et/ou de crise.

## FINANCEMENT

Le SAO est financé par la DDCS et la ville de Cherbourg-en-Cotentin

## EQUIPE

- 2 ETP travailleurs sociaux
- + 1 équipe de bénévoles (au nombre de 10)

## MISSIONS

Le SAO définit sa mission dans le respect de deux principes :

- L'accueil inconditionnel
- La nécessité d'une adhésion de l'ensemble des acteurs d'un même territoire à une responsabilité partagée et pleinement associée à cette mission d'accueil

## ACTIONS

Pour répondre aux sollicitations des personnes, le SAO met en œuvre trois prestations génériques :

- Un accueil physique (ou téléphonique) garantissant la confidentialité
- Une écoute professionnelle
- Une analyse des besoins immédiats de la personne et l'identification des réponses à lui apporter.

Les travailleurs sociaux sont donc en mesure et en capacité :

- D'identifier les besoins en matière d'accès aux droits
- D'assurer un suivi de l'orientation et de la réorientation
- D'assurer un accompagnement physique si nécessaire
- De développer le réseau et le partenariat afin de mobiliser les compétences des services, institutions et structures existantes.

Le SAO a également vocation à faire fonction d'Accueil de Jour.

C'est un lieu de sociabilité, d'échange et d'abri dans la journée, où il est essentiel de recréer le lien social.

D'autres prestations et services sont donc proposés : aide alimentaire ponctuelle, blanchisserie, aide à la rédaction de courrier, bagagerie, douche...

Ses objectifs sont aussi de :

- Assurer un accueil individualisé, non ségrégatif et respectant l'anonymat, à toute personne qui en manifeste le besoin
- Aider la personne à retisser des liens sociaux à travers la participation à la vie de l'accueil de jour
- Aider la personne à se retrouver dans la dignité, notamment par un travail sur l'image de soi, le bien-être, l'hygiène
- Favoriser la relance du projet de vie et faire émerger le désir d'insertion
- Permettre à chacun de retrouver l'accès à ses droits et ses devoirs
- Favoriser, en lien avec des lieux de soins, les démarches relatives à la santé et notamment l'accès aux soins.

## SECTEURS D'INTERVENTION

L'accueil de jour se trouve en centre-ville de Cherbourg, rue de la Bucaille. Les éducateurs du SAO participent également à la maraude deux fois par semaine organisée sur la Communauté Urbaine de Cherbourg en Cotentin.

## ACTIVITE 2018

2018 a été marqué par le départ d'un éducateur travaillant au SAO depuis 6 années. Ce dernier a accédé à un poste à responsabilité auprès d'une autre association. Son remplacement a été rapidement effectué, mais pour les habitués du SAO, ce fut un changement d'importance tant les liens humains y sont forts.

L'équipe de bénévoles a également connu quelques changements avec l'arrivée de nouveaux volontaires et le départ d'anciens.

Notre service a poursuivi sa politique d'accueil des stagiaires en formation des métiers du social. Nous avons accueilli 3 stagiaires. Toutefois, le renouvellement de l'agrément pour les services civiques n'ayant pas été renouvelé sur 2018, le service n'a pu bénéficier d'aucun volontaire sur les trois derniers trimestres de l'année.

L'accès à la culture a été maintenu avec des accompagnements réguliers au théâtre pour des groupes bénéficiant de places à 2 euros (convention avec le Trident), mais aussi des sorties en mer sur de vieux gréements, en lien avec l'association Amarrage à laquelle l'ADSEAM est adhérente.

Des temps forts ont été organisés autour de repas collectifs événementiels tels la fête de fin d'année, la galette des rois, mais aussi la fête de l'été.

Le service ayant été débordé par la multitude de prestations qu'il offrait au public, a décidé de recentrer ses actions sur l'essentiel. Nous avons laissé aux autres associations caritatives le soin de pourvoir aux dons vestimentaires et alimentaires.

## L'ACTIVITE sur l'année

Nous comptabilisons les personnes accueillies en terme de passage, c'est à dire qu'une personne peut être passée à différentes reprises sur le service dans le mois, elle sera donc comptée plusieurs fois.

	Personnes accueillies		
	2016	2017	2018
Janvier	1843	1612	1549
Février	2166	1429	1357
Mars	2260	1904	1325
Avril	2105	1697	1202
Mai	1536	1845	1012
Juin	1518	1861	1205
Juillet	1456	1844	1234
Août	1560	2171	1267
Septembre	1799	1789	1343
Octobre	1482	1732	1543
Novembre	1505	1685	1116
Décembre	1459	1564	1038
<b>TOTAL</b>	<b>20689</b>	<b>21133</b>	<b>15191</b>

L'année 2018 voit son taux d'activité baisser. Toutefois, ce chiffre reste bien supérieur à la capacité normalement prévue de 30 personnes par jour. Nous sommes cette année sur une moyenne de 60 passages, ce qui reste certes plus « gérable » pour l'équipe de professionnels et de bénévoles, mais demeure conséquent.

Plusieurs raisons à cette baisse de fréquentations. Tout d'abord, les phénomènes migratoires se sont tassés sur cette année. Il n'y a pas eu comme l'an passé, sur l'été 2017, une sur fréquentation de familles étrangères.

Toutefois, le service a aussi connu comme en 2017 des périodes de tensions. Les équipes ont accueilli des populations étrangères de nationalités différentes et de culture souvent bien distinctes. Ainsi, des familles Roms Albanaises avec de jeunes enfants séjournaient du matin au soir, au milieu d'Albanais non Roms. Ils avaient beaucoup de difficultés à se tolérer entre eux. Notamment aussi les Afghans, sans oublier les personnes marginales avec des chiens... La cohabitation était dans ces moment-là très difficilement conciliable et donc gérable. D'où quelques incidents et actes violents. Les phénomènes migratoires ne sont pas prévisibles et liés aux saisons, les demandes de mise à l'abri sont aussi nombreuses en été qu'en hiver. Seules les capacités d'accueils varient selon la période hivernale et le déclenchement du plan grand froid qui ouvre plus de places exceptionnelles.

#### Fréquentation journalière :

	2016	2017	2018
<b>Personnes accueillies</b>	20689	21133	15191
<b>Jours d'ouverture</b>	254	246	253
<b>Moyenne/jour</b>	81	86	60

### Typologie des personnes accueillies



Le nombre de personnes sans abri a augmenté de 5% en 2018, et le nombre de personnes hébergées à baissé de 4%. Doit-on y voir une augmentation de la précarité ?

### Les femmes accueillies

➤ Récapitulatif et différentiel 2016 - 2017 - 2018

	Femmes accueillies			Moyenne des femmes accueillies par jour		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
<b>TOTAL</b>	2561	4002	2234	11	16	9

### Le public français et étranger accueilli

➤ Récapitulatif et différentiel 2016 - 2017 - 2018

	Etrangers			Evolution de la fréquentation du public étranger entre 2017 et 2018	Français			Evolution de la fréquentation du public français entre 2017 et 2018
	2016	2017	2018		2016	2017	2018	
<i>Janvier</i>	1162	787	1025	+30.3	681	825	524	-37.4
<i>Février</i>	1563	800	963	+20.4	603	629	394	-37.4
<i>Mars</i>	1565	1183	856	-27.7	695	721	469	-46.1
<i>Avril</i>	1401	1138	768	-32.6	704	559	434	-22.4
<i>-Mai</i>	966	1328	575	-56.7	570	517	437	-15.5
<i>Juin</i>	895	1345	640	-49.3	623	516	565	+9.5

<i>Juillet</i>	701	1336	683	-48.9	755	508	551	+8.5
<i>Août</i>	839	1573	740	-53.0	721	598	527	-11.9
<i>Septembre</i>	1019	1241	848	-31.7	780	548	495	-9.7
<i>Octobre</i>	757	1176	1015	-15.0	725	556	528	-5.1
<i>Novembre</i>	836	1015	857	-15.6	669	670	259	-65.9
<i>Décembre</i>	748	962	670	--9.6	711	602	368	-38.9
<b>Total</b>	12452	13884	9640	-30.6	8237	7249	5551	-23.5

La baisse de fréquentation a concerné aussi bien le public étranger que le public français. A ce jour, nous ne disposons pas d'explications abouties, vérifiées. Nous pouvons juste supposer qu'il y a eu, en 2018, moins d'arrivées de personnes françaises sans solution d'hébergement sur le territoire de Cherbourg.

### Les nouveaux arrivants

Le service considère comme nouvel arrivant toute personne n'ayant jamais fréquenté le service ou revenant sur le service après un an d'absence. Depuis la mise en place d'outils, le maximum de nouveaux accueillis est de 20 nouveaux sur une journée, en début d'année.

#### ➤ Récapitulatif 2016 - 2017 - 2018

	2016	2017	2018
<i>Janvier</i>	122	49	45
<i>Février</i>	136	52	57
<i>Mars</i>	102	85	31
<i>Avril</i>	99	35	44
<i>Mai</i>	74	60	31
<i>Juin</i>	78	70	37
<i>Juillet</i>	83	83	31
<i>Août</i>	28	88	56
<i>Septembre</i>	72	64	41
<i>Octobre</i>	62	50	47
<i>Novembre</i>	65	53	42
<i>Décembre</i>	45	42	30
<b>TOTAL</b>	<b>966</b>	<b>731</b>	<b>492</b>
<b>Moyenne/Jour</b>	<b>3.8</b>	<b>2.97</b>	<b>1.95</b>

### Tranche d'âge

Sur un panel de 806 personnes, la moyenne d'âge est de 30 ans cette année contre 28 l'an passé.

Catégories d'âges	Total	%
Moins de 10 ans	40	5
Moins de 18 ans	66	8
18 à 20 ans	70	9
21 à 24 ans	130	16
25 à 34 ans	246	31
35 à 44 ans	130	16
45 à 54 ans	70	9
55 à 64 ans	39	5
Plus de 65 ans	12	1
Age inconnu	3	0

### Récapitulatif des douches prises

	Douches prises			Moyenne des douches prises		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
<i>janvier</i>	476	215	383	23.8	9.77	17.41
<i>février</i>	545	278	320	26.59	14.26	16
<i>mars</i>	430	317	272	19.55	14.09	12.36
<i>avril</i>	386	234	226	18.38	12.32	11.3
<i>mai</i>	283	309	226	14.15	15.85	11.3
<i>juin</i>	387	386	244	16.83	18.38	11.62
<i>juillet</i>	333	587	236	16.65	29.35	10.73
<i>août</i>	351	769	293	15.95	38.45	13.32
<i>septembre</i>	421	670	370	19.14	31.9	18.5
<i>octobre</i>	171	527	504	8.14	25.1	21.91
<i>novembre</i>	176	410	423	8.8	20	20.94
<i>décembre</i>	137	299	331	6.23	14.95	16.55
<b>Total</b>	<b>4096</b>	<b>5001</b>	<b>3828</b>	<b>16.16</b>	<b>20.33</b>	<b>15.13</b>

### Les demandes d'hébergements

	Demandes d'hébergement	Réponses positive	Réponses négatives
<i>Janvier</i>	184	171	13
<i>Février</i>	172	149	23
<i>Mars</i>	147	82	65
<i>Avril</i>	145	102	43
<i>Mai</i>	116	72	44
<i>Juin</i>	170	125	45
<i>Juillet</i>	153	91	62

<i>Août</i>	127	79	48
<i>Septembre</i>	169	88	81
<i>Octobre</i>	123	82	41
<i>Novembre</i>	183	104	79
<i>Décembre</i>	133	103	30
<b>Total</b>	<b>1822</b>	<b>1248</b>	<b>574</b>
<b>Pourcentage</b>		<b>68%</b>	<b>32%</b>

Les demandes d'hébergement sont en fortes hausse cette année, proportionnellement à 2017 où 1 333 demandes étaient enregistrées. Bien que l'accueil de nuit Gambetta ait ouvert ses portes en 2018, le nombre de réponses négatives a augmenté sensiblement puisqu'il n'était que de 19% en 2017. Nous pouvons en conclure qu'il y a nécessité à développer les places d'urgence, le dispositif 115 est bien souvent saturé.

### LES MARAUDES EN 2016-2017 -2018

Les maraudes ont lieu le mardi et jeudi matin entre 10h30 et 14h. Elles sont effectuées par un éducateur du SAO et un membre de l'Association Conscience Humanitaire. En 2018, beaucoup de maraudes n'ont pas pu être réalisées du fait d'un manque de personnel disponible.

	<b>2016</b>		<b>2017</b>		<b>2018</b>	
	<b>Nombre de maraudes</b>	<b>Nombre de contacts</b>	<b>Nombre de maraudes</b>	<b>Nombre de contacts</b>	<b>Nombre de maraudes</b>	<b>Nombre de contacts</b>
<i>Janvier</i>	6	66	8	93	5	57
<i>Février</i>	7	53	8	92	2	29
<i>Mars</i>	10	87	8	86	4	37
<i>Avril</i>	5	56	7	96	7	90
<i>Mai</i>	6	71	7	115	5	83
<i>Juin</i>	6	48	6	80	4	41
<i>Juillet</i>	7	73	7	106	7	90
<i>Août</i>	9	92	7	77	7	94
<i>Septembre</i>	8	96	6	71	6	73
<i>Octobre</i>	7	79	7	121	8	121
<i>Novembre</i>	7	110	9	118	8	85
<i>Décembre</i>	9	99	7	82	6	57
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>930</b>	<b>87</b>	<b>1137</b>	<b>69</b>	<b>857</b>

### **REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR**

Du fait de l'exiguïté des locaux, le SAO recherche en lien avec la mairie de Cherbourg toute opportunité de déplacement de son activité vers des lieux plus adaptés. Parallèlement la possibilité d'extension du service sur des locaux mitoyens de la maison des syndicats est demandée depuis des années auprès de la mairie de Cherbourg en Cotentin, propriétaire des lieux.

La demande d'aménagement du second bureau (pièce mise à disposition des partenaires et utilisée par un des travailleurs sociaux) est toujours en attente de réponse de la mairie qui doit valider l'installation d'une fenêtre complémentaire.

Le SAO va également étendre son partenariat avec un salon de coiffure qui offrirait des coupes gratuites pour permettre de travailler sur « l'estime de soi des usagers », le bien être.

Le SAO a répondu à un appel à projet concernant la mise en place de temps de jeux de sociétés au sein du service pour favoriser les temps de partages entre populations diverses autour d'un « langage universel », le jeu. Nous sommes à ce jour dans l'attente de l'étude de notre candidature.

# POLE INSERTION

## Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)

Direction :

60 Rue Robert Lecouvey – BP 11 – 50651 CHERBOURG EN COTENTIN CEDEX  
Tel : 02.33.88.41.00

Directrice : Hélène MARSEILLE

E-mail : [directriceinsertion@adseam.asso.fr](mailto:directriceinsertion@adseam.asso.fr)

Chefs de service : Yann GIROT

5 Rue Georges Sorel – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN CEDEX  
Tel : 07.72.29.42.88  
E-mail : [ygirot@adseam.asso.fr](mailto:ygirot@adseam.asso.fr)

### AUTORISATION/ HABILITATION

Autorisation en date du 1<sup>er</sup> décembre 2017 par l'Agence Régionale de Santé. Il s'agit d'un établissement médico-social.

### CAPACITE AUTORISEE

Le service dispose de 3 appartements.

### POPULATION ACCUEILLIE

La population que nous accueillons sont des hommes, seuls ou accompagnés, malades chroniques (cumulant des troubles de santé médicaux et psychosociaux relevant d'une ALD - affection longue durée) en situation de précarité et sans logement. Cependant, dans la mesure où nous agissons en concertation avec l'Association Femmes, nous privilégions l'accueil dès qu'un logement se libère. Nous pouvons être amené à accueillir un public féminin et l'Association Femmes, un public masculin.

### FINANCEMENT

Les ACT sont financés par l'Assurance Maladie à partir de l'Ondam médico-social spécifique, ventilé par la DGS en direction des ARS par une instruction budgétaire pour une tarification annuelle de l'établissement sur la base du nombre de places. Participation également des résidents.

### EQUIPE

- 0,25 ETP éducatrice
- 0,10 ETP médecin
- 0,33 ETP infirmière
- 0,10 ETP psychologue

### MISSIONS

Les ACT sont destinés à héberger des personnes à titre temporaire atteintes de maladie(s) chronique(s) en situation de fragilité psychologique et sociale.

Notre rôle est de proposer un accompagnement pluridisciplinaire centré sur la coordination thérapeutique et décloisonné entre le champ de la santé, celui de l'accompagnement social

et celui de l'hébergement/logement. L'objectif étant d'accompagner les personnes dans leur parcours de santé, médico-social et résidentiel.

## **ACTIONS**

Nos actions reposent sur une coordination médicale assurée par un médecin coordonnateur et par une infirmière. Leurs actions tournent autour de la constitution et gestion du dossier médical, relations avec les médecins prescripteurs, les spécialistes, l'éducation et la prévention à la santé, conseils en nutrition, prise en compte des addictions, soutien psychologique de la personne accompagnée mais aussi de l'entourage.

L'autre volet étant celui de la coordination sociale et psychosociale assurée par une psychologue et une éducatrice. Ses actions sont axées sur l'écoute des besoins et le soutien psychologique, l'accès aux droits et la facilitation des démarches administratives, l'aide à l'insertion sociale, professionnelle, la gestion du logement (hygiène, sécurité, rapports de voisinage ...)

## **SECTEURS D'INTERVENTION**

Les trois appartements se situent sur le quartier du Maupas à Cherbourg.

## **ACTIVITE 2018**

L'année 2018 est particulière car il s'agit de la première année pleine de fonctionnement. La montée en charge s'est faite progressivement jusqu'à atteindre une occupation définitive des trois logements en Avril 2018.

L'équipe a pris ses marques et a élaboré les outils de travail, les documents légaux (contrat de séjour, règlement de fonctionnement, fiches de poste...).

Pour bien comprendre le fonctionnement du service, nous faisons le choix ici, d'illustrer notre travail par une situation à la fois « traditionnelle » et à la fois témoignant d'une grande richesse.

Nous avons accueilli sur les ACT une personne expulsée de son logement autonome. L'appartement que nous lui avons proposé se trouvait à 50 mètres de son ancienne adresse. Il avait terrorisé tout le voisinage par son comportement violent lié à une schizophrénie non traitée. Il souffrait par ailleurs de fortes douleurs au foie suite à une greffe. L'équipe a accompagné cette personne à la fois sur le plan médical avec une reprise des soins pour son foie, à la fois sur le plan psychosociologique pour traiter sa schizophrénie par injection retard mais également sur le plan social pour le règlement des dettes. Après plusieurs mois, la situation de cette personne s'est stabilisée et il a même été envisagé et organisé une sortie de notre dispositif. Ce bénéficiaire a pu retourner s'installer aux Antilles dont il était originaire. La pluridisciplinarité de l'équipe et l'étayage mis en place, ont permis à cette personne de reprendre confiance en elle, de travailler son estime de soi et la relation avec le voisinage. Les relations se sont apaisées. C'est une sortie positive.

Ce que nous souhaitons mettre en avant dans le récit de cette situation, c'est l'interconnexion entre trois cultures : le médical (action de soigner), le social (malade en rupture sociale), le psychologique (action de travailler sur la souffrance psychique). Et en une année d'exercice, nous sommes parvenus à créer ces premiers liens, à faire travailler des professionnels de cultures différentes et à construire ce travail collectif.

L'année 2018, c'est également la mise en place de partenariats locaux (maison de quartier, CMS, CCAS, ...) et le développement de passerelles avec les autres services du Pôle Insertion (CHRS, Maison Relais ...).

## Les admissions

Nombre de personnes admises dans l'année de référence	<b>4</b>
<b>dont</b> nombre de personnes admises sur liste d'attente	<b>1</b>

Les demandes d'admission ont concerné principalement des personnes seules. Une personne ayant quitté son logement au bout de 8 mois, nous avons admis une nouvelle personne.

### REFUS D'ADMISSION DANS L'ANNEE

Nombre de candidatures refusées dans l'année	<b>4</b>
--	----------

#### Motif refus :

Nombre de refus en raison des conduites addictives	<b>2</b>
Nombre de refus car la personne est sans ressource ou en situation irrégulière	<b>1</b>
ne s'est pas présenté aux rendez vous	<b>1</b>
<b>TOTAL (Hors Non renseigné)</b>	<b>4</b>

### Motifs de la demande

Pathologie chronique ayant motivé la demande : (une seule pathologie par bénéficiaire)	FEMMES	HOMMES	Total
Maladies psychiatriques, maladies psychologiques, troubles du comportement, troubles anxieux, troubles dépressifs, troubles de la personnalité, troubles de l'alimentation ...	1		1
Toxicomanie (hors alcool et tabac) ou traitement de substitution aux opiacées	1	1	2
Cirrhose, insuffisance hépatique		1	1
Maladies digestives, du tube digestif, gastro-intestinales		1	1

Les personnes malades sans logement rencontrent de nombreuses comorbidités citées ci-dessus.

### Occupation

#### Taux d'occupation

Pour cette première année d'exercice, nous avons un objectif de 986 journées avec un taux à 90%. Nous avons réalisé 931 journées soit un taux d'occupation de 94,42 %. La différence s'explique par la montée en charge progressive de l'arrivée des occupants. La troisième personne accueillie ayant intégré son logement en Avril 2018.

	Nuitées	Taux d'occupation
2018	931	94,42 %

### Durée de Séjour

	moins de 6 mois	de 6 à 12 mois	de 12 à 18 mois	de 18 à 24 mois	plus de 24 mois
Nombre de personnes sorties dans l'année qui résidaient dans l'ACT depuis:		1			

La durée de séjour se situe entre 8 et 12 mois. Nous avons en 2018, une seule personne qui a quitté le dispositif au bout de 8 mois. Les deux autres personnes sont encore sur le dispositif à fin décembre 2018.

### Typologie

#### Situation professionnelle des bénéficiaires

Situation professionnelle des personnes à l'entrée et à la sortie			
		Personnes hébergées pendant l'année: situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année : situation à la sortie
	Demandeur d'emploi	0	
	Retraite ou pré-retraite	1	
	En invalidité	1	
	Inaptitude au travail reconnue par la MDPH	2	1

#### Composition des ménages accueillis

3	Isolé(e) sans enfant	Soit 3 personnes
1	Couple avec 2 enfants	Soit 4 personnes
<b>TOTAL</b>		<b>7</b>

La typologie des personnes que nous accueillons sont des personnes seules.

### Tranche d'âge des bénéficiaires

Tranche d'âge	Hommes	Femmes	Total
Moins de 26 ans	0	0	0
Entre 26 et 49 ans	2	1	3
50 ans et plus	1	0	1
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>

### Origine des demandes

Etablissement ou service médico-social (addictologie, handicap, autre ACT, LHSS, LAM...)	1
Etablissement social d'hébergement (CHRS, etc)	2
hébergement d'urgence	1
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>

### Les sorties

Hébergement provisoire ou précaire (chez des proches, en hôtel, hébergement d'urgence)	1
--	---

## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Pour cette année 2019, le service va travailler à la rédaction du projet de service. Après un an de fonctionnement et de maturation professionnelle, il n'en sera que plus abouti et adapté, comparativement au projet qui répondait à l'appel à projet.

Bien que l'accueil et l'accompagnement soit individuel et individualisé, les ACT vont collaborer avec d'autres services du pôle insertion pour la mise en place d'ateliers ou de sorties collectives.

Le service des ACT va poursuivre son travail de développement de partenariats.

L'équipe pourra être amenée à organiser des rencontres, temps d'échanges avec les professionnels médicaux du secteur géographique de Cherbourg en Cotentin mais aussi du Centre du Département pour expliquer le profil et les difficultés des personnes que nous accueillons. Donner à voir, montrer qui nous accompagnons pour qu'il y ait une prise de conscience de ce qu'est la précarité et le lien entre la promotion de la santé et l'insertion. C'est un travail sur du long terme.

# POLE INSERTION

## Lits Haltes Soins Santé (LHSS)

Direction :

60 Rue Robert Lecouvey – BP 11 – 50651 CHERBOURG EN COTENTIN CEDEX

Tel : 02.33.88.41.00

Directrice : Hélène MARSEILLE

E-mail : [directriceinsertion@adseam.asso.fr](mailto:directriceinsertion@adseam.asso.fr)

Chefs de service : Yann GIROT

60 Rue Robert Lecouvey – BP 11 – 50651 CHERBOURG EN COTENTIN CEDEX

Tel : 02.33.88.41.00

E-mail : [ygirot@adseam.asso.fr](mailto:ygirot@adseam.asso.fr)

### AUTORISATION/ HABILITATION

Autorisation en date du 28 février 2011 par l'Agence Régionale de Santé. Il s'agit d'un établissement médico-social.

### CAPACITE AUTORISEE

Le service dispose de 3 lits haltes soins santé.

### POPULATION ACCUEILLIE

Hommes seuls sans domicile fixe ou un logement qui ne permet pas de recevoir des soins adaptés. Ces personnes ont une pathologie ou un état général, somatique ou psychique qui ne nécessite pas la prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais est incompatible avec la vie à la rue.

### FINANCEMENT

Les LHSS sont financés par l'ARS par une instruction budgétaire pour une tarification annuelle de l'établissement sur la base d'un nombre de places.

### EQUIPE

- 0,08 ETP Médecin
- 0,33 ETP Infirmière
- 0,5 ETP Maîtresse de Maison
- 1 ETP Surveillante de nuit
- 0,33 ETP Educateur spécialisé

## MISSIONS

Proposer et dispenser aux personnes accueillies des soins médicaux et paramédicaux adaptés, qui leur seraient dispensés à leur domicile si elles en disposaient, et de participer à l'éducation, à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes accueillies.

Mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits de la personne accueillie.

Elaborer avec la personne un projet de sortie individuel.

## ACTIONS

La durée prévisionnelle est de deux mois, éventuellement renouvelable.

Les actions reposent donc sur un suivi médical assuré par un médecin et une infirmière. Ils reçoivent les demandes d'admission, les étudient et échangent ensuite en équipe de service avec l'équipe éducative. La décision d'admission est prise conjointement avec la direction. Leurs actions s'articulent autour de la constitution du dossier médical, relations avec les médecins généralistes et spécialistes, partenaires. L'infirmière peut être amenée à faire des « formations » « ateliers » sur des sujets de prévention (diététiques, addiction ...)

Les LHSS en plus du volet médical, ont un volet coordination sociale. Les éducateurs sont à l'écoute des besoins et peuvent intervenir sur les démarches administratives, l'accès aux droits, l'insertion sociale vers d'autres solutions d'hébergements ou vers un retour dans un logement autonome.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Les lits halte soins santé sont adossés au CHRS le CAP. Les 3 places se trouvent sur le collectif du CHRS situé sur le quartier du MAUPAS à Cherbourg.

## ACTIVITE 2018

L'année 2018 a été particulière car elle a connu pour les LHSS le décès d'une personne du dispositif et les professionnels ont accompagné également une autre personne, jeune, atteinte d'une grave maladie. Cette dernière décèdera d'ailleurs début d'année 2019. On constate donc que les publics accueillis sont de plus en plus fragilisés au niveau de leur état de santé. Les pathologies sont de plus en plus lourdes, voir parfois irréversibles. Nos professionnels ne sont pas toujours armés pour faire face à ces situations et bien souvent la prise en charge fini par dépasser leur domaine de compétence. Cela peut également faire courir un risque pour les autres résidents que nous accueillons sur le CHRS dans la mesure où nos trois lits halte soins santé sont adossés au CHRS. Nous avons déjà eu à gérer des situations où les personnes du CHRS ont parfois le sentiment de revivre des événements qu'elles ont elles-mêmes connus (maladie cancéreuse).

L'année 2018, c'est aussi l'année de l'évaluation externe. Celle-ci a permis de démontrer que le service a toutes les qualités requises pour mener à bien ses projets auprès des résidents que ce soit en termes d'organisation de l'équipe en interne que la communication externe auprès des partenaires. Le point de vigilance à tenir est surtout de formaliser les modalités d'intervention de chacun (interne et externe).

### Taux d'occupation

	Journées	Taux d'occupation
<b>LHSS 2018</b>	867	79.18%

L'activité prévue au budget prévisionnel pour 2018 était de 1 095 journées. L'activité réalisée est de 867 journées soit 79.18 % de taux d'occupation. En comparaison avec l'exercice précédent, nous avons une augmentation de 3,9 points.

### Répartition sur l'année

Mois	Nombre de lits occupés	Nombre de journées
Janvier	4	106
Février	3	84
Mars	3	78
Avril	3	59
Mai	2	56
Juin	3	69
Juillet	4	83
Août	3	61
Septembre	1	30
Octobre	2	61
Novembre	4	63
Décembre	4	117
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>867</b>

### Durée moyenne du séjour

Durée du séjour	Nombre de personnes
Moins de 10 Jours	0
De 10 à 50 jours	3
De 50 à 100 jours	5
De 100 à 150 Jours	2
De 150 à 200 Jours	1
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>

La durée moyenne de séjour est de 98 jours.

### Typologie

#### Personnes accueillies

<b>Hommes seuls</b>	<b>11</b>
---------------------	-----------

#### Tranche d'âge

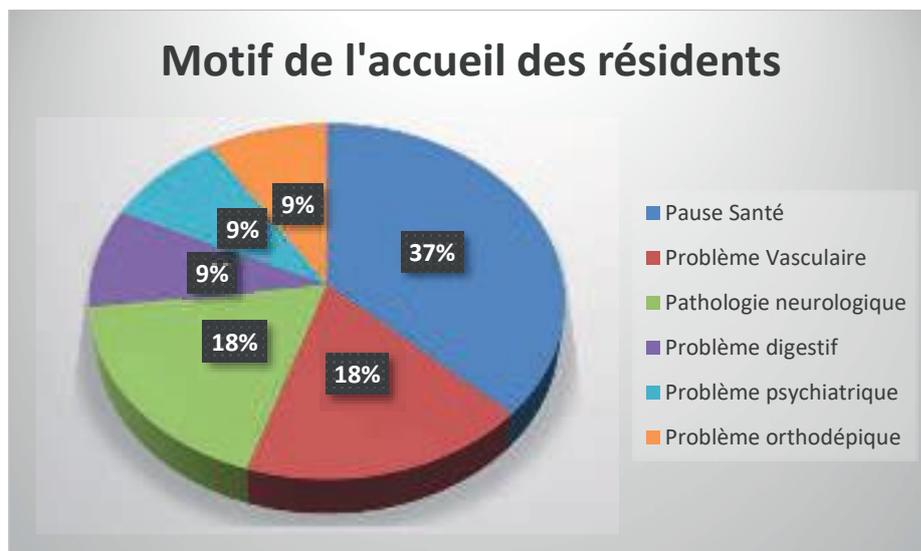
Tranche d'âge	Nombre de personnes
18-25 ans	3
26-35 ans	4
36-45 ans	0
46-55 ans	2
56 ans et +	2
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>

La moyenne d'âge est de 37 ans

#### Motif de l'accueil et origine géographique

Origine géographique	Nombre de personnes
CHERBOURG	4
AUTRE DEPARTEMENT	4
ETRANGER	3

## Motif de l'accueil des résidents



### REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Les LHSS a accueilli une personne jusqu'à sa fin de vie cette année encore, mettant en évidence le manque de Lits d'Accueil Médicalisé (LAM) disponibles sur la région Normandie. Pour autant malgré les moyens humains disponibles sur les LHSS, la prise en charge et la coordination des soins avec la HAD, l'hôpital Pasteur et Baclès à Caen a été exemplaire pour le patient, mettant en évidence les atouts pour ce type d'activité sur le secteur Nord Manche.

Le public accueilli au CHRS étant majoritairement addict à d'alcool et/ou aux stupéfiants, engendrant des dommages collatéraux ; des pauses santé seront plus fréquemment proposées aux personnes repérées pour accompagner le plus tôt possible vers les soins et la prise en compte de leur santé.

Pour cette année 2019 l'infirmière développera des ateliers culinaires axés sur la diététique abordable à tous, car bien des résidents prennent du poids ou sont en surpoids et fragilisent leur santé.

Enfin, nous resterons extrêmement mobilisés et à l'écoute si de nouvelles places en LHSS devaient être affectées en 2019 au département de la Manche.

# POLE INSERTION

## Maison Relais ADSEAM / Association FEMMES

Direction :

60 Rue Robert Lecouvey – BP 11 – 50651 CHERBOURG EN COTENTIN CEDEX  
Tel : 02.33.88.41.00

Directrice : Hélène MARSEILLE

E-mail : [directriceinsertion@adseam.asso.fr](mailto:directriceinsertion@adseam.asso.fr)

Coordinateur : Mathieu VAULEGEARD

2 Rue Cotis Capel – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN  
Tel : 02.33.87.58.34.

E-mail : [mvaulegeard@adseam.asso.fr](mailto:mvaulegeard@adseam.asso.fr)

### AUTORISATION/ HABILITATION

DDCS – Convention pluriannuelle d'objectifs de 4 ans signée le 27 novembre 2018, par le Préfet de la Manche et la Présidente de l'Association Femmes.

La Maison Relais est gérée à la fois par l'ADSEAM et l'Association Femmes. Les deux associations ont conclu une convention de partenariat déterminant les conditions de rétrocessions de la subvention de l'Etat ainsi que les obligations de chacun.

### CAPACITE AUTORISEE

54 places situées sur la commune de Cherbourg en Cotentin, réparties entre un bâtiment comportant 7 studios de proximité ainsi qu'un espace collectif et des appartements diffus, aussi proches que possible de la Maison Relais.

### POPULATION ACCUEILLIE

La Maison Relais accueille des personnes dont la situation personnelle ne permet généralement pas d'accéder au logement autonome et indépendant.

- Personnes à faible niveau de ressources ;
- Personnes en situation d'isolement affectif, familial ou social ;
- Personnes ayant un parcours antérieur fait de ruptures ;
- Personnes rencontrant des difficultés de santé, physiques ou psychologiques qui les fragilisent.

La structure est destinée à accueillir prioritairement des familles, monoparentales ou non. Son projet social a vocation à évoluer et à être réévalué régulièrement pour s'adapter au paysage social dans lequel elle se déploie (public accueilli, fonctionnement, ...).

## **FINANCEMENT**

Subvention de fonctionnement financée par la DDCS.

## **EQUIPE**

- 1 ETP coordinateur
- 1,5 ETP hôtes
- 0,5 ETP agent administratif
- 0,5 ETP agent entretien

## **MISSIONS**

La Maison Relais associe des logements privatifs et autonomes en sous-location et un espace de vie collectif favorisant les relations de la vie quotidienne entre les résidents et avec les hôtes. Son fonctionnement vise à se rapprocher le plus possible du mode de fonctionnement et de vie d'une maison ordinaire. Elle offre un cadre valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. La Maison Relais s'inscrit dans une logique d'habitat durable, permettant une stabilisation de la situation des bénéficiaires sans limite de durée.

Les hôtes de la Maison Relais animent et régulent les espaces et les temps communs aux locataires, facilitent les relations interpersonnelles et sont à l'écoute pour pouvoir faire face aux difficultés d'ordre individuel ou collectif. Ils organisent les liens avec l'environnement local (Maison de quartier, Conseil Citoyen, équipements publics, services d'animation, de loisirs, de culture...), recherchant ainsi l'intégration de la structure et des personnes dans le tissu social local.

L'équipe d'hôtes a aussi en charge les tâches de gestion locative liées à l'activité de la Maison Relais : admission des nouveaux locataires, surveillance et maintien du bon entretien des logements et de l'espace collectif, perception des loyers et respect du règlement de fonctionnement.

Lors de la procédure d'admission, l'équipe d'hôtes évalue avec les personnes et les partenaires orienteurs les besoins en termes d'étayage afin de sécuriser le parcours et l'entrée à la Maison Relais. Elle s'assure du maintien des contacts et instaure un partenariat fort avec les services extérieurs intervenant auprès des personnes accueillies (services sociaux de secteur ou spécialisés, services de protection des majeurs, services d'accompagnement à domicile, services de soins...).

## **ACTIONS**

La Maison Relais a démarré son activité au 15 octobre 2018 et a accueilli son premier résident le 23 décembre 2018.

## **SECTEURS D'INTERVENTION**

Cherbourg en Cotentin, quartier Maupas-Haut-Marais-Brèche du Bois.

## **ACTIVITE 2018**

L'activité de l'année 2018 pour la Maison Relais commence le 15 octobre par la rencontre des professionnels de l'équipe d'hôtes et la découverte des locaux.

Elle est marquée par la mise en place et le développement du projet :

- Un travail de réflexion sur le projet social s'appuyant sur le projet élaboré par les deux associations, sur les textes de loi fixant le cadre réglementaire des maisons relais et sur l'expérience des intervenants professionnels de l'établissement
- L'élaboration des procédures et des différents documents encadrant l'activité de la Maison Relais
- L'appropriation et l'ameublement des locaux
- Les premiers échanges avec les partenaires et le traitement des premières orientations.

## **REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR**

La Maison Relais va continuer à développer son activité tout au long de l'année 2019, en accueillant de nouveaux locataires. L'enjeu principal sera de veiller à un équilibre de population en termes d'âge, de sexe, de composition familiale et de difficultés rencontrées par les personnes. Toutes les orientations relèvent de la compétence du SIAO 50. Les demandes d'admission seront ensuite étudiées par la Commission d'Admission de la Maison Relais qui se réunira tous les deux mois. Cette instance sera composée d'un représentant du CCAS, un représentant de la DDCS, le coordinateur de la Maison Relais, les deux directeurs.

Parallèlement au développement de l'activité, l'équipe d'hôtes de la Maison Relais veillera à réévaluer et adapter le projet à la typologie des personnes accueillies afin de répondre au mieux à leurs besoins et leurs difficultés, en partenariat avec les intervenants sociaux extérieurs. L'équipe devra mesurer la pertinence des procédures et des outils contractuels tels que le règlement de fonctionnement, le contrat de séjour et le projet de vie. La Maison Relais se dotera d'outils d'évaluation quantitatifs et qualitatifs de son activité. La fiche de poste de l'hôte, nouveau métier de l'association, sera écrite. L'équipe et les locataires de la Maison Relais travailleront ensemble à l'élaboration d'un livret d'accueil.

Le partenariat étant un enjeu crucial pour le bon fonctionnement du service, il est déterminant de communiquer auprès des institutions et des professionnels partenaires sur le projet (CHRS, CCAS, SAVS, UDAF...), le fonctionnement et l'organisation du service. Cette communication va s'articuler sur des temps de présentation du service auprès d'équipe de professionnels et sur les temps de premières rencontres lors du traitement des demandes d'admission. Des conventions de partenariat peuvent être envisagées.

L'équipe de la Maison Relais se fixe pour objectif de développer différents projets et partenariats visant à favoriser l'intégration du service et de ses locataires dans la vie du quartier : multiplier les liens avec la Maison de Quartier Françoise Giroud, participer à la coordination de quartier et au Conseil Citoyen, développer un projet financé par la politique de la ville autour du jeu de société, impliquant locataires et habitants du quartier. Conformément à ses missions, l'équipe de la Maison Relais souhaite travailler en associant les locataires sur différentes thématiques comme la convivialité, la participation et l'expression de chacun au sein du collectif ou l'accès à la culture et aux loisirs.



## 4 – LE POLE MEDICO-SOCIAL



# POLE MEDICO-SOCIAL

## Institut Médico-Educatif (IME)

Direction :

6 Rue de la Petite Chapelle – BP 3 – 50140 MORTAIN

Tel : 02.33.91.06.60

Fax : 02.33.91.06.69

Directeur : Eric ESCRIGNAC

E-mail : [cripp@adseam.asso.fr](mailto:cripp@adseam.asso.fr)

Chefs de service : Béatrice MESTRES / David FOURNEE

6 Rue de la Petite Chapelle – 50140 MORTAIN

Tel : 02.33.91.06.74

Email : [dfournee@adseam.asso.fr](mailto:dfournee@adseam.asso.fr) ; [bmestres@adseam.asso.fr](mailto:bmestres@adseam.asso.fr)

### AUTORISATION/ HABILITATION

La capacité d'accueil de l'IME est fixée par l'ARS de Normandie qui a renouvelé l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

### CAPACITE AUTORISEE

La capacité autorisée est de 22 places en hébergement de semaine et 6 places en semi internat.

### POPULATION ACCUEILLIE

Selon l'annexe XXIV, le décret n° 56-284 du 9 mars 1956 modifié par le décret n° 89-798 du 27 octobre 1989<sup>1</sup>: *La prise en charge concerne les enfants ou adolescents atteints d'une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.*

La population accueillie comprend des filles et garçons, enfants, adolescents et jeunes adultes âgés entre 12 à 20 ans.

### FINANCEMENT

ARS ESMS

### MISSIONS

Les missions de l'IME s'inscrivent de façon générale dans celles de l'action sociale et médico-sociale définies par le code de l'action sociale et des familles : *«missions d'évaluation et de prévention, de protection, d'actions médico-éducatives, d'accompagnement, de*

<sup>1</sup> Extrait du décret n°8978 du décret du 27-10-89 remplaçant les annexes XXIV bis du décret du 9 mars 1956

*formation, d'adaptation, d'intégration ... adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge*)<sup>2</sup>.

L'IME relève de la définition des ESSMS définie par l'article L. 312-1 du CASF et plus spécifiquement au titre des établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale : «*Les établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale qui assurent, à titre principal, une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation*».<sup>3</sup>

## **ACTIONS**

- Inclusion scolaire
- Soins et rééducations
- Apprentissage de l'autonomie
- Initiation professionnelle
- Inclusion socio-culturelle
- Inclusion dans la formation professionnelle ordinaire
- Inclusion en milieu professionnel ordinaire
- Insertion en milieu professionnel protégé
- Accompagnement des familles dans l'évolution de leur enfant

## **SECTEURS D'INTERVENTION**

Intervention de l'IME sur l'ensemble du Sud Manche avec 3 Sites dédiés pour l'hébergement : Mortain, Saint-Hilaire-du-Harcouët et Avranches. Les activités de jour se déroulent en majorité sur le site de Mortain, mais de nombreuses inclusions en milieu ordinaire se répartissent sur le territoire du sud manche et départements limitrophes.

## **ACTIVITE 2018**

Dans le cadre des orientations stratégiques 2016-2021, le département de la manche a souhaité préparer les jeunes manchois à exercer pleinement leur rôle de citoyen et à développer leur sens et leur goût de l'engagement. Cette volonté s'est traduite par la mise en place d'un conseil départemental des jeunes (CDJ) à compter de la rentrée scolaire 2018. Soucieux d'inclure les jeunes dans leur diversité, le dispositif concerne les élèves issus des classes de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> ainsi que les jeunes scolarisés dans les unités d'enseignement des ESSMS correspondant au même groupe d'âge.

Les jeunes de l'IME de Mortain se sont inscrits et ont présenté un projet à titre individuel. Un jury s'est réuni pour étudier toutes les candidatures et sélectionner 54 acteurs du CDJ. Le 29 novembre, les jeunes conseillers ont été désignés par le conseil départemental, une jeune de l'IME a été retenue en tant que suppléante. Elle a participé à la journée de cohésion avec les jeunes du CDJ.

Le groupe des jeunes de plus de 15 ans de l'IME s'est rendu aux journées des olympiades des métiers à Caen afin de découvrir les différents métiers d'art et de l'artisanat.

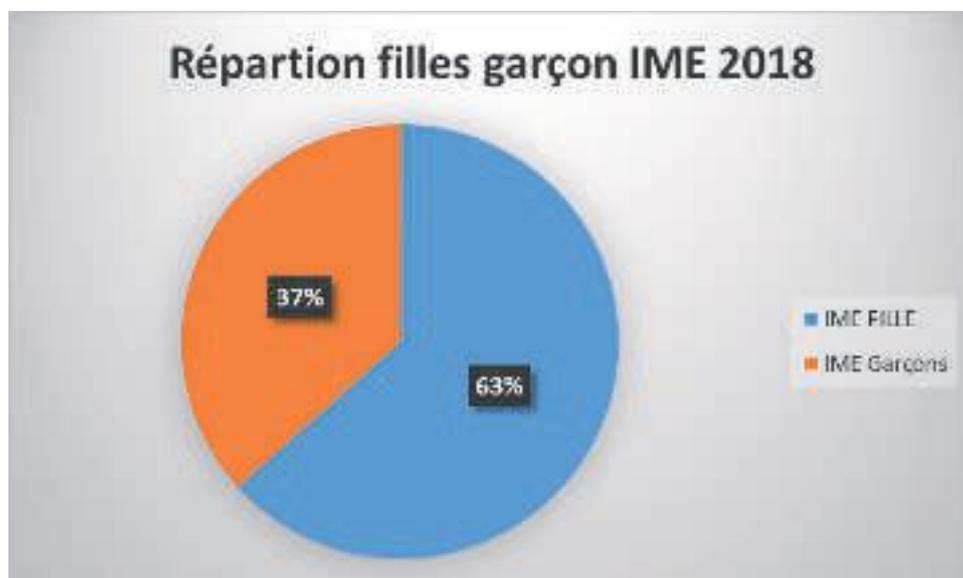
---

<sup>2</sup> 2° de l'Art L.312-1 du code de l'action sociale et des familles

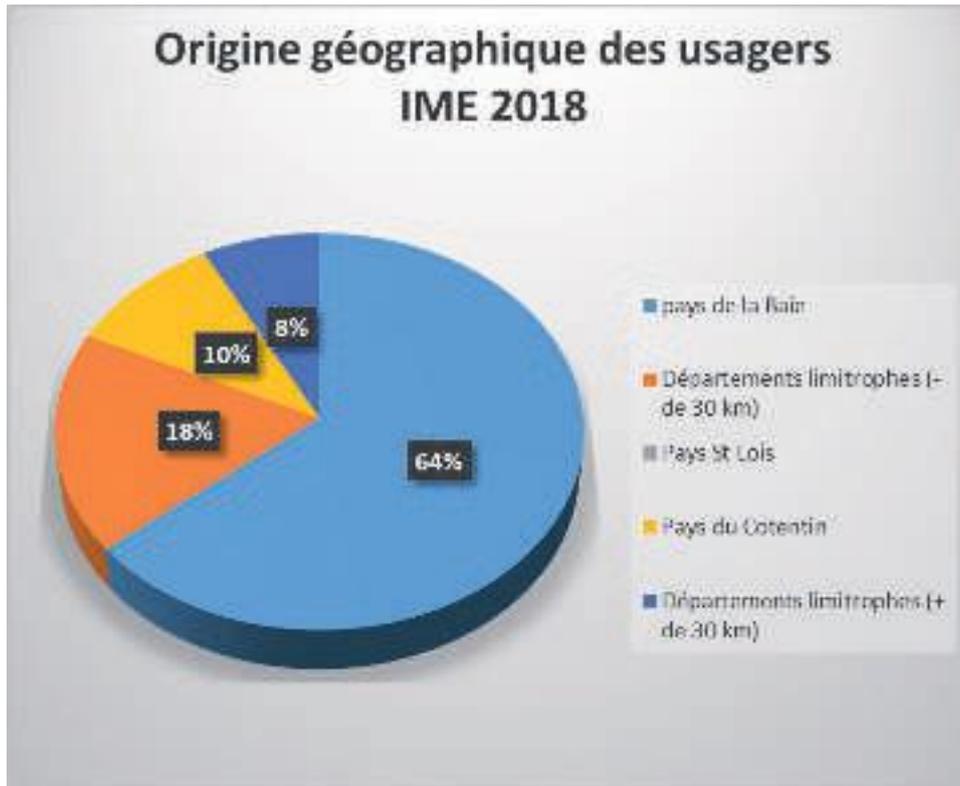
<sup>3</sup> [Art. L. 311-1 du CASF](#)

## Mouvement d'effectif au cours de l'année 2018

- 7 entrées
- 8 sorties



*Les jeunes que nous accueillons ont l'âge moyen de 17 ans.*



*La majorité des jeunes accueillis habitent dans le pays de la baie.*

*En 2018, nous n'avons pas accueilli de jeunes du pays St Lois, alors que nous étions sollicités régulièrement depuis plusieurs années pour accompagner, avec une modalité d'hébergement, des jeunes de ce secteur.*

## État de la scolarisation des usagers

Etat de la scolarité :  Au :

		- de 16ans	+ de 16ans
Nb Total usagers :	<input type="text" value="30"/>	<input type="text" value="9"/> 30%	<input type="text" value="21"/> 70%
Scolarisés :	<input type="text" value="21"/> 70%	<input type="text" value="9"/> 43%	<input type="text" value="12"/> 57%
Non Scolarisés :	<input type="text" value="9"/> 30%	<input type="text" value="0"/> 0%	<input type="text" value="9"/> 100%

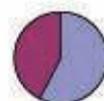
Nb nouveaux scolarisés sur 12 mois  33%

### Modalités de scolarisation :

Dans une classe de l'unité d'enseignement dans l'institution :	<input type="text" value="17"/> sur <input type="text" value="30"/>	<input type="text" value="57%"/>
Dans une classe de l'unité d'enseignement hors de l'institution :	<input type="text" value="3"/> sur <input type="text" value="30"/>	<input type="text" value="10%"/>
En inclusion dans une classe du milieu ordinaire :	<input type="text" value="4"/> sur <input type="text" value="30"/>	<input type="text" value="13%"/>

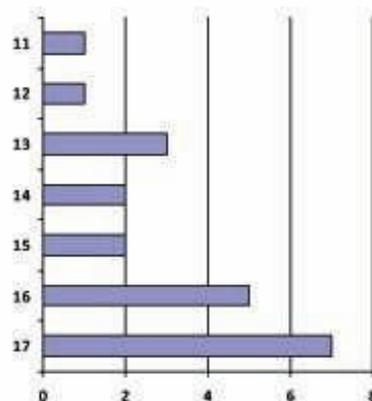
Note : Un même élève peut bénéficier de plusieurs modalités de scolarisation différentes

Sexe :	Nb :	%
Féminin	<input type="text" value="12"/>	<input type="text" value="57%"/>
Masculin	<input type="text" value="9"/>	<input type="text" value="43%"/>



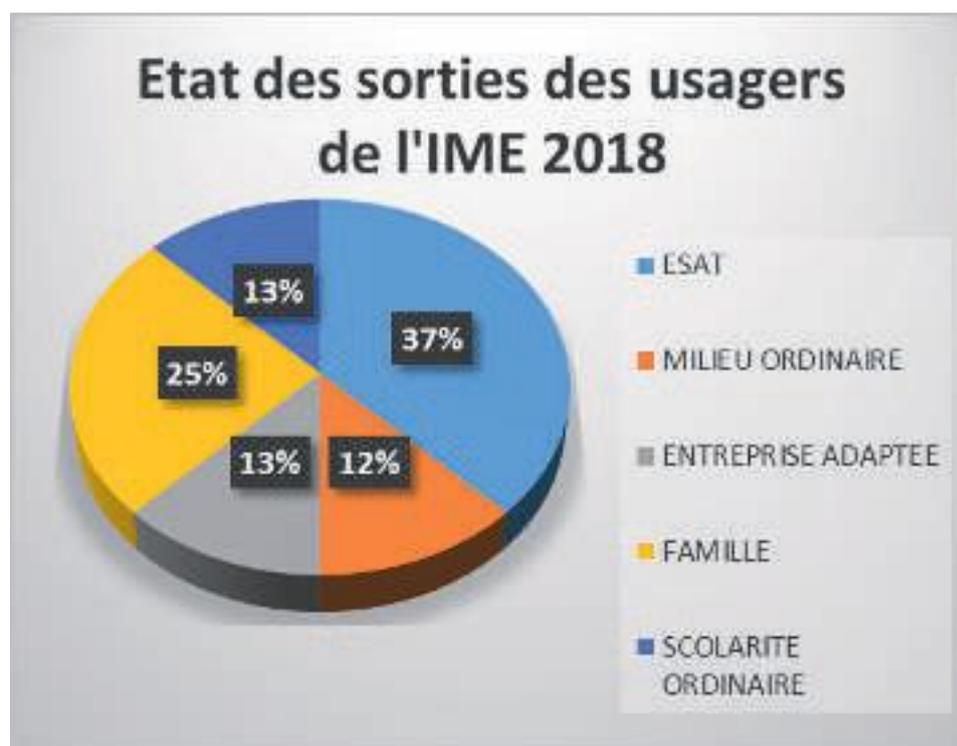
Féminin  
 Masculin

Age :	Nb :	%
11	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="5%"/>
12	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="5%"/>
13	<input type="text" value="3"/>	<input type="text" value="14%"/>
14	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="10%"/>
15	<input type="text" value="2"/>	<input type="text" value="10%"/>
16	<input type="text" value="5"/>	<input type="text" value="24%"/>
17	<input type="text" value="7"/>	<input type="text" value="33%"/>



Tous les élèves de moins de seize ans, limite d'âge de la scolarité obligatoire, sont scolarisés.

Les élèves peuvent bénéficier de plusieurs modalités de scolarisation : à l'interne avec l'unité d'enseignement, en inclusion partielle en ULIS collège et pour un jeune une inclusion à temps complet en CFA.



8 usagers dont 1 fille et 7 garçons

#### Durée moyenne de prise en charge

Moyenne d'âge des sortants : 19 ans  
Durée moyenne du séjour : 3 ans et 7 mois

#### Stages et formation professionnelle :

IME	Nombre de jeunes concernés	Nombre de semaines de stage	Nombre de partenaires
Milieu Ordinaire	17	97	27
Milieu protégé	13	70	15
Apprentissage	2	31	2

Suivant leur projet personnalisé chaque adolescent est amené en cours d'année à faire un ou plusieurs stages en milieu ordinaire ou milieu protégé. Ces stages se déclinent suivant une progression. Les périodes de stages ne sont plus seulement envisagées du point de vue professionnel. Nous envisageons l'insertion en associant le versant social en même temps que le professionnel.

## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Plusieurs grands dossiers sont en cours de traitement, notamment pour ce qui concerne les projets de service, les évaluations, les financements, l'inclusion et la santé.

- Préparation de la nouvelle évaluation interne
- Finalisation du projet de service pour juin 2019
- Travaux préparatoires au futur CPOM 2022
- Participation aux différents groupes de travail départementaux sur le 100% inclusif (scolaire, professionnel, social)
- Participation aux différents groupes de travail départementaux sur la santé mentale

Les orientations départementales visant le 100% inclusif, nous amènent à multiplier les contacts avec les partenaires de l'éducation nationale et de loisirs.

Nous sommes toujours dans l'attente de concrétiser la mise en place de classes externalisées en primaire et collège. Les conditions de mise en place étant effective au niveau de l'unité d'enseignement de l'IME.

# POLE MEDICO-SOCIAL

## Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP)

Direction :  
6 Rue de la Petite Chapelle – BP 3 – 50140 MORTAIN  
Tel : 02.33.91.06.60  
Fax : 02.33.91.06.69

Directeur : Eric ESCRIGNAC  
E-mail : [cripp@adseam.asso.fr](mailto:cripp@adseam.asso.fr)

Chefs de service : Béatrice MESTRES / David FOURNEE  
6 Rue de la Petite Chapelle – 50140 MORTAIN  
Tel : 02.33.91.06.74  
Email : [dfournee@adseam.asso.fr](mailto:dfournee@adseam.asso.fr) ; [bmestres@adseam.asso.fr](mailto:bmestres@adseam.asso.fr)

### AUTORISATION/ HABILITATION

L'autorisation actuelle date du 4 janvier 2017 pour 15 ans.

### CAPACITE AUTORISEE

La capacité autorisée est de 20 places en internat de semaine, de 11 places en semi internat et de 3 places en Service d'accueil familial.

### POPULATION ACCUEILLIE

La population que nous accueillons regroupe des filles et garçons de 6 à 20 ans présentant des troubles du caractère et du comportement.

### FINANCEMENT

ARS ESMS.

### MISSIONS

Mise en place des prestations thérapeutiques, éducatives et pédagogiques. Les missions de l'ITEP s'inscrivent de façon générale dans celles de l'action sociale et médico-sociale définies par le code de l'action sociale et des familles : «missions d'évaluation et de prévention, de protection, d'actions médico-éducatives, d'accompagnement, de formation, d'adaptation,

*d'intégration ... adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge»<sup>1</sup>.*

Les missions du dispositif ITEP sont en cohérence avec les valeurs du projet associatif dont l'objet est de « favoriser le développement des compétences et des potentialités de la personne pour optimiser son accession à l'autonomie et l'accompagner dans la construction de son projet de vie », de favoriser le bien-être et le développement de la personne accueillie, à mobiliser le maximum de ses capacités pour réussir une intégration socioprofessionnelle en :

- ⇒ menant des actions d'éducation, de soin, d'adaptation, d'accompagnement, de développement,
- ⇒ adaptant la structure aux évolutions et en mobilisant les ressources de l'environnement pour satisfaire les besoins de la personne,
- ⇒ conseillant et accompagnant la famille dans l'évolution de son enfant : l'aider à accéder à ses droits.

## **ACTIONS**

- Inclusion scolaire
- Soins et rééducations
- Apprentissage de l'autonomie
- Initiation professionnelle
- Inclusion socio-culturelle
- Inclusion dans la formation professionnelle ordinaire
- Inclusion en milieu professionnel ordinaire
- Insertion en milieu professionnel protégé (si besoin)
- Accompagnement des familles dans l'évolution de leur enfant

## **SECTEURS D'INTERVENTION**

Intervention de l'IME sur l'ensemble du Sud Manche avec 3 Sites dédiés pour l'hébergement : Mortain, Saint-Hilaire-du-Harcouët et Avranches. Les activités de jour se déroulent en majorité sur le site de Mortain, mais de nombreuses inclusions en milieu ordinaire se répartissent sur le territoire du sud manche et départements limitrophes.

## **ACTIVITE 2018**

Dans le cadre des orientations stratégiques 2016-2021, le département de la Manche a souhaité préparer les jeunes manchois à exercer pleinement leur rôle de citoyen et à développer leur sens et leur goût de l'engagement. Cette volonté s'est traduite par la mise en place d'un conseil départemental des jeunes (CDJ) à compter de la rentrée scolaire 2018. Soucieux d'inclure les jeunes dans leur diversité, le dispositif concerne les élèves issus des classes de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> ainsi que les jeunes scolarisés dans les unités d'enseignement des ESMS correspondant au même groupe d'âge.

Les jeunes de l'ITEP de Mortain se sont inscrits et ont présenté un projet à titre individuel. Un jury s'est réuni pour étudier toutes les candidatures et sélectionner 54 acteurs du CDJ. Le 29 novembre, les jeunes conseillers ont été désignés par le conseil départemental, un jeune de l'ITEP a été retenu. Il participe à la commission environnement et bio diversité ou il travaille en groupe à raison d'une fois par mois. Il participe également aux sessions plénières.

---

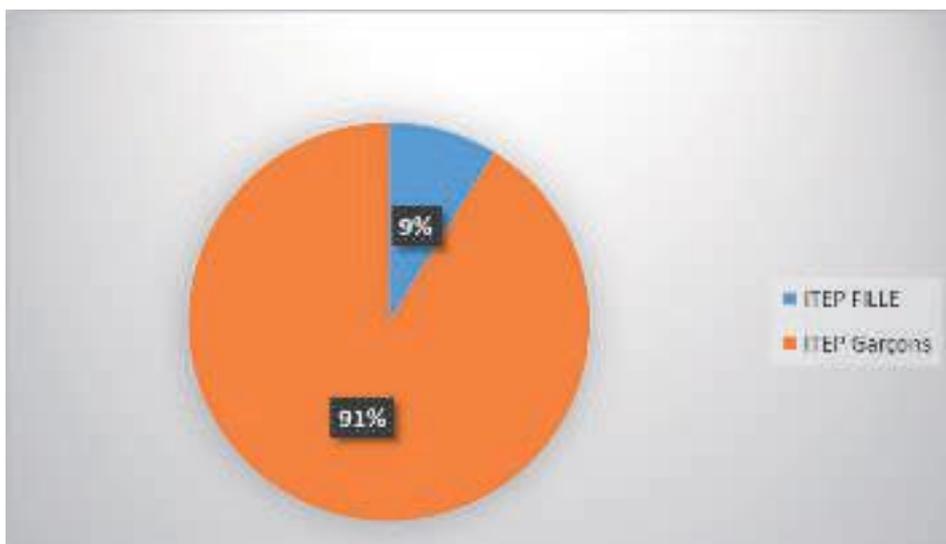
<sup>1</sup> 2° de l'Art L.312-1 du code de l'action sociale et des familles

Le groupe des jeunes de plus de 15 ans de l'ITEP s'est rendu aux journées des olympiades des métiers à Caen afin de découvrir les différents métiers d'art et de l'artisanat.

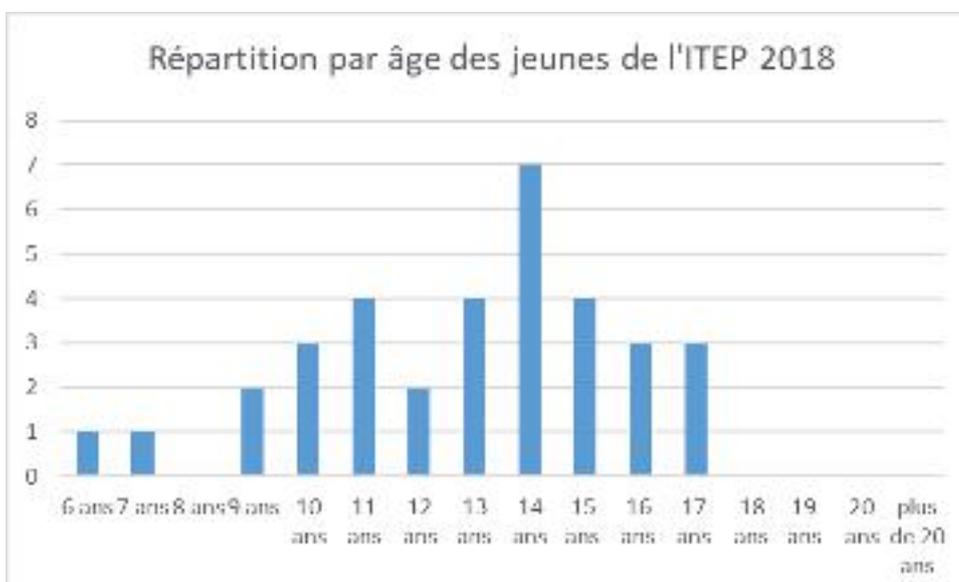
### Mouvement d'effectif au cours de l'année 2018

- 8 entrées
- 6 sorties

### Répartition par sexe



Les jeunes de l'ITEP sont majoritairement des garçons



Les jeunes de l'ITEP ont en majorité 14 ans

## État de la scolarisation des usagers

Etat de la scolarité : ITEP Au : 24/04/2019

		- de 16ans	+ de 16ans
Nb Total usagers :	33	26 79%	7 21%
Scolarisés :	31 94%	26 84%	5 16%
Non Scolarisés :	2 6%	0 0%	2 100%

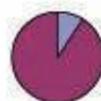
Nb nouveaux scolarisés sur 12 mois : 9 29%

### Modalités de scolarisation :

Dans une classe de l'unité d'enseignement dans l'institution :	29 sur 33	88%
Dans une classe de l'unité d'enseignement hors de l'institution :	1 sur 33	3%
En inclusion dans une classe du milieu ordinaire :	8 sur 33	24%

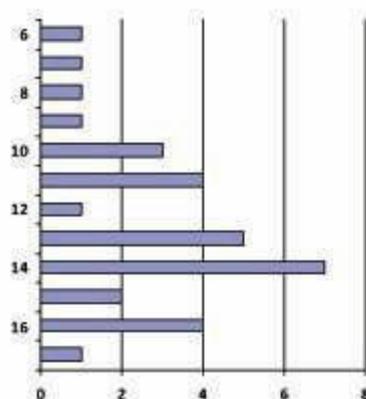
Note : Un même élève peut bénéficier de plusieurs modalités de scolarisation différentes

Sexe :	Nb :	%
Féminin	3	10%
Masculin	28	90%



■ Féminin  
■ Masculin

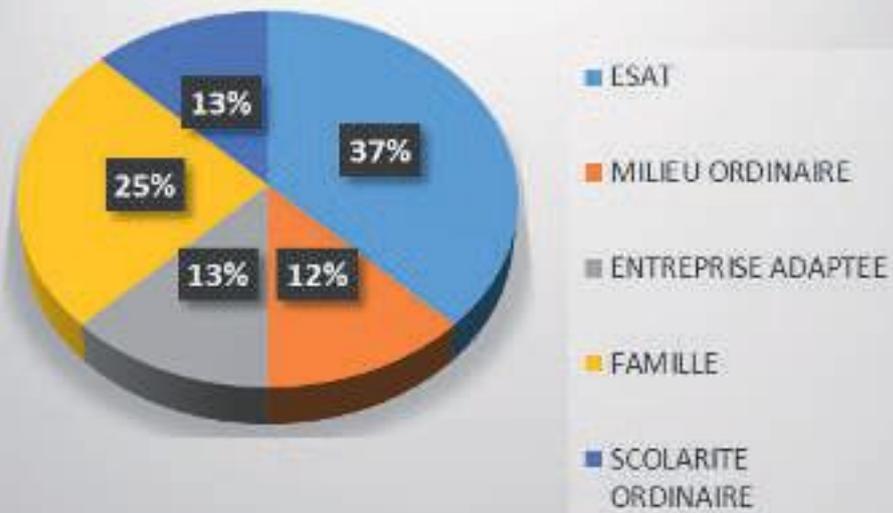
Age :	Nb :	%
6	1	3%
7	1	3%
8	1	3%
9	1	3%
10	3	10%
11	4	13%
12	1	3%
13	5	16%
14	7	23%
15	2	6%
16	4	13%
17	1	3%



Tous les élèves de moins de seize ans, limite d'âge de la scolarité obligatoire, sont scolarisés.

Les élèves peuvent bénéficier de plusieurs modalités de scolarisation : à l'interne avec l'unité d'enseignement, en inclusion partielle ou totale au collège ou au lycée ou au CFA.

## Etat des sorties des usagers de l'IME 2018



## Origine géographique des usagers ITEP 2018



La majorité des jeunes accueillis habitent dans le pays de la baie ainsi qu'une forte proportion qui vient de départements limitrophes.

En 2018, nous n'avons pas accueilli de jeunes du pays St Lois, alors que nous étions sollicités régulièrement depuis plusieurs années pour accompagner, avec une modalité d'hébergement, des jeunes de ce secteur.



6 usagers dont 1 fille et 5 garçons

#### **Durée moyenne de prise en charge**

Moyenne d'âge des sortants 15 ans et 7 mois

Durée moyenne du séjour : 3 ans et 2 mois

### Stages et formation professionnelle :

ITEP	Nombre de jeunes concernés	Nombre de semaines de stage	Nombre de partenaires
Milieu Ordinaire	6	47	11
Milieu protégé	1	8	1
Apprentissage	2	23	4

Suivant leur projet personnalisé chaque adolescent est amené en cours d'année à faire un ou plusieurs stages en milieu ordinaire ou milieu protégé. Ces stages se déclinent suivant une progression. Les périodes de stages ne sont plus seulement envisagées du point de vue professionnel. Nous envisageons l'insertion en associant le versant social en même temps que le professionnel.

### REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Plusieurs grands dossiers sont en cours de traitement, notamment pour ce qui concerne les projets de service, les évaluations, les financements, l'inclusion et la santé.

- Préparation de la nouvelle évaluation interne
- Finalisation du projet de service pour juin 2019
- Travaux préparatoires au futur CPOM 2022
- Participation aux différents groupes de travail départementaux sur le 100% inclusif (scolaire, professionnel, social)
- Participation aux différents groupes de travail départementaux sur la santé mentale

Les orientations départementales visant le 100% inclusif, nous amènent à multiplier les contacts avec les partenaires de l'éducation nationale et de loisirs.

Nous sommes toujours dans l'attente de concrétiser la mise en place de classes externalisées en primaire et collège. Les conditions de mise en place étant effective au niveau de l'unité d'enseignement de l'IME.

# POLE MEDICO-SOCIAL

## Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)

Direction :  
6 Rue de la Petite Chapelle – BP 3 – 50140 MORTAIN  
Tel : 02.33.91.06.60  
Fax : 02.33.91.06.69

Directeur : Eric ESCRIGNAC  
E-mail : [sessad@adseam.asso.fr](mailto:sessad@adseam.asso.fr)

Chef de service : Céline GESQUIN  
Tel : 02.33.91.06.72  
E-mail : [cgesquin@adseam.asso.fr](mailto:cgesquin@adseam.asso.fr)

### AUTORISATION/ HABILITATION

Autorisation actuelle date du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans.

### CAPACITE AUTORISEE

La capacité autorisée à un agrément de 88 places avec un objectif de file active CPOM à 91 pour l'année 2018.

### POPULATION ACCUEILLIE

La population que nous accueillons regroupe des enfants de 0 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle ou des troubles de la Conduite et des Comportements ou une déficience motrice.

### FINANCEMENT

Nombre d'actes sur l'année 2018 : 11187 pour un objectif CPOM de 11506 (Comptabilisation des absences d'enfants et d'intervenants sur les séances programmées : 722 soit 6.5% de taux d'absence).

### MISSIONS

*Son action est orientée selon les âges vers :*

- La prise en charge précoce pour les enfants de la naissance à six ans, comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic, l'aide au développement psychomoteur initial de l'enfant et la préparation des orientations collectives ultérieures.*
- Le soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psycho-sociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.*

Les interventions s'accomplissent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou adolescent (domicile, crèche, école, ... et dans les locaux du service) »

## ACTIONS

Prestations et appui dans le cadre du projet personnalisé, du projet de scolarisation, de la vie résidentielle et sociale, de l'insertion professionnelle, de la santé ainsi qu'appui et accompagnement à la fonction éducative des parents.

## SECTEURS D'INTERVENTION

Intervention du SESSAD sur l'ensemble du Sud Manche avec 3 Sites dédiés : Mortain, Saint-Hilaire-du-Harcouët et St Martin des Champs.

## ACTIVITE 2018

L'année 2018 a été marquée par la mise en place d'un nouveau calendrier de fonctionnement à 203 jours (passage à 208 jours en 2019), la mise en place de la file active et la réécriture du projet de service pour une validation en novembre 2018.

L'ouverture du calendrier nous a permis de développer davantage d'actions de vie sociale durant les périodes de vacances scolaires et de démarrer l'intervention du SESSAD une semaine avant la rentrée scolaire en Août 2018.

Dans le cadre de la réécriture du projet de service, nous avons travaillé sur 5 thématiques en groupes pluridisciplinaires :

- Le public
- Notre territoire
- Le projet personnalisé et la participation des personnes
- Les 3 volets de notre mission : pédagogique, éducatif et thérapeutique
- Le Domicile et l'accompagnement parental

### Mouvement d'effectif au cours de l'année 2018

	Déficience Intellectuelle	Troubles du Comportement	Déficience Motrice	Total
Au 01/01/2018	56	26	5	87
Entrées 2018	14	14	4	32
Sorties 2018	15	15	1	31
Au 31/12/2018	55	25	8	88

## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

A l'issu de la réécriture du projet de service SESSAD, nos nouvelles orientations changent l'identité du SESSAD et donc les pratiques professionnelles de l'équipe pluridisciplinaires. Ainsi, alors que nos interventions étaient majoritairement centrées sur l'enfant et sa famille, il nous faut à présent proposer une intervention plus ouverte sur les acteurs de l'environnement de l'enfant : les équipes pédagogiques, les espaces socio culturelles et espaces sportifs et/ou de loirirs, le secteur professionnel et celui de la santé. Dans le cadre de la démarche Manche 100% INCLUSIF, l'objectif pour le SESSAD est de proposer des stratégies d'interventions, de co-construire des modalités d'actions qui permettent aux acteurs de terrain d'être mieux « équipés » dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

Cette action est en cours avec notamment pour l'année 2019,

- Un travail accru auprès de l'Education Nationale et du diocèse
- Une action plus ciblée sur les partenaires socio-éducatif (loisirs, sports, cultures) afin de mieux repérer le territoire de l'enfant et coordonner les actions mises en œuvre

Le CNSA ayant élaboré un guide de la performance et de la mesure de l'activité, il nous faut également ajuster notre mode de comptabilisation des actes du service (dans le cadre du rendu compte de notre activité) afin de rendre plus lisible l'ensemble de notre intervention, notamment dans le cadre de la file active. Il s'agit d'un axe majeur pour l'année 2019.

# PÔLE MEDICO-SOCIAL

## Institut d'Education Motrice (IEM)

**Direction :**

6 Rue de la Petite Chapelle – BP 3 – 50140 MORTAIN  
Tel : 02.33.91.06.60  
Fax : 02.33.91.06.69

**Directeur :** Monsieur Éric ESCRIGNAC

E-mail : [cripp@adseam.asso.fr](mailto:cripp@adseam.asso.fr)

**Chef de service :** Madame Isabelle KERBART

239 Rue de Paris – 50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUET  
Tél : 02.33.49.49.29  
E-Mail : iem-mas@adseam.asso.fr

### AUTORISATION/ HABILITATION

La capacité d'accueil de l'IEM est fixée par l'ARS de Normandie qui a renouvelé l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

### CAPACITE AUTORISÉE

La capacité autorisée est de 10 places en accueil de jour et 4 places en hébergement et ce pour des enfants, adolescents et adultes jusqu'à 20 ans.

### POPULATION ACCUEILLIE

Selon l'annexe XXIV bis, le décret n° 56-284 du 9 mars 1956 modifié par le décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 : *La prise en charge concerne les enfants ou adolescents déficients moteurs aux stades de l'éducation précoce, de la formation préélémentaire, élémentaire, secondaire (enseignement général, professionnel et technologique).*<sup>1</sup>

Les enfants et les adolescents accueillis présentent des troubles des fonctions motrices et des difficultés dans les apprentissages. Ces dernières sont beaucoup plus liées aux troubles associés qu'à l'incapacité physique proprement dite.

Certains présentent des troubles neuropsychologiques (en raison d'une lésion très précoce du cerveau). Ces troubles, qui ne relèvent pas de la déficience intellectuelle, peuvent être par exemple des troubles de la réalisation des gestes (dyspraxies), des troubles visio-spatiaux, ou des troubles de la maîtrise du langage écrit ou oral.

Enfin, concernant les admissions les plus récentes, nous observons une augmentation du nombre d'enfants avec des pathologies évolutives voire dégénératives : la myopathie, la leucodystrophie, ou encore des pathologies évolutives non diagnostiquées.

---

<sup>1</sup> Extrait du décret n°8978 du décret du 27-10-89 remplaçant les annexes XXIV bis du décret du 9 mars 1956

## FINANCEMENT

ARS-CPOM

## MISSIONS

Les missions de l'IEM s'inscrivent de façon générale dans celles de l'action sociale et médico-sociale définies par le code de l'action sociale et des familles : *«missions d'évaluation et de prévention, de protection, d'actions médico-éducatives, d'accompagnement, de formation, d'adaptation, d'intégration ... adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge»*<sup>2</sup>.

L'IEM relève de la définition des ESSMS définie par l'article L. 312-1 du CASF et plus spécifiquement au titre des établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale : *«Les établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale qui assurent, à titre principal, une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation»*.<sup>3</sup>

## ACTIONS

Les actions mises en œuvre comprennent :

- **L'accompagnement** de l'enfant, de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent ;
- **La surveillance médicale**, les soins, le maternage, la mise en place et le suivi des appareillages adaptés,
- **L'éducation motrice ou les rééducations fonctionnelles** ;
- **L'éveil et le développement** de la relation entre l'enfant et son entourage selon des techniques éducatives ou palliatives, notamment dans le domaine de la locomotion et de la communication,
- **L'établissement, pour chaque enfant, adolescent ou jeune adulte, d'un projet individualisé d'accompagnement, prévoyant** :
  - L'enseignement et le soutien assurant la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation et permettant à chaque enfant de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les apprentissages nécessaires ;
  - Des actions d'éducation adaptée tendant à développer la personnalité et l'autonomie sociale et utilisant autant que faire se peut les moyens socio-culturels existants.

---

<sup>2</sup> 2° de l'Art L.312-1 du code de l'action sociale et des familles

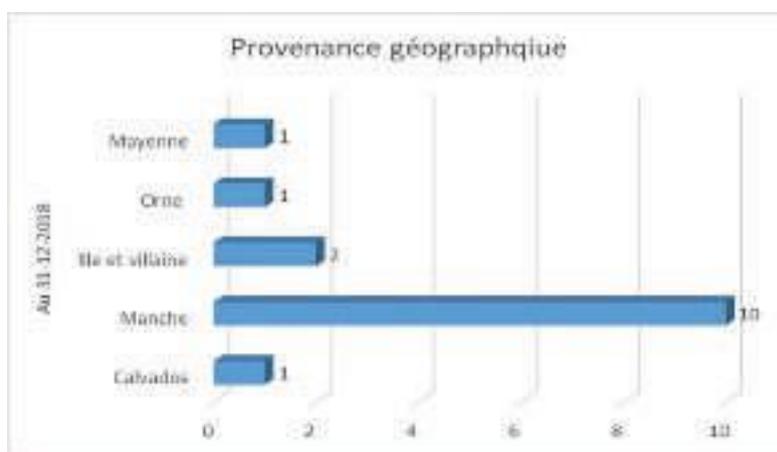
<sup>3</sup> Art. L. 311-1 du CASF

Exemples de médiations éducatives proposées :

A l'interne	A l'extérieur
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arts plastiques, activités manuelles,</li> <li>- Musique, expression corporelle, danse                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeux de construction, jardin</li> <li>- Atelier image de soi</li> <li>- Informatique</li> </ul> </li> <li>- Activités motrices (sports adaptés, vélo)                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cuisine et vie quotidienne</li> <li>- Habiletés sociales</li> </ul> </li> <li>- Massage, activités multi-sensorielles</li> <li>- Atelier mobilité et déplacement                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Théâtre, expression</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médiation animale, équitation</li> <li>- Ludothèque et médiathèque                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Piscine, balnéothérapie</li> <li>- Ferme maraichère</li> <li>- Handigolf, handisport</li> <li>- Séjour extérieur</li> </ul> </li> <li>- Rencontres et échanges avec d'autres IEM</li> <li>Stages de découverte pré-professionnelle.</li> </ul>

## SECTEURS D'INTERVENTION

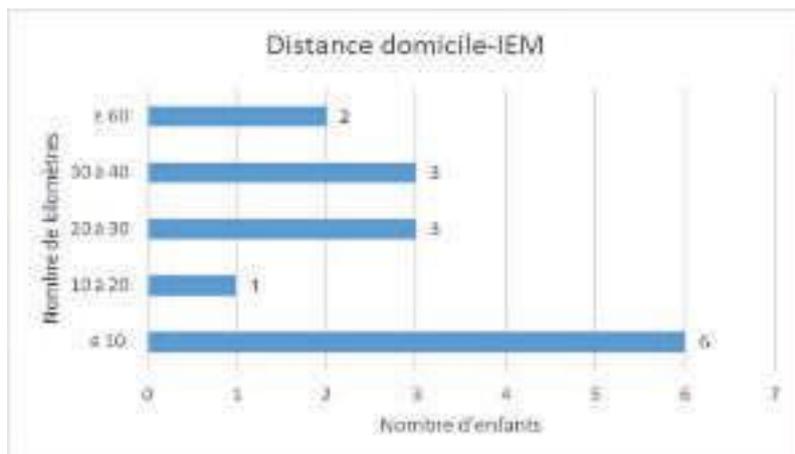
Les enfants, adolescents et adultes proviennent majoritairement du département de la Manche et également des départements limitrophes : Orne, Ille et Vilaine, et Mayenne. Le nombre d'enfants dont le domicile familial est situé dans la Manche est en constante évolution. En décembre 2018, plus de 66 % de l'effectif est originaire du département de la Manche.



Paradoxalement, les frais de transports restent très importants. Plusieurs critères sont à considérer :

- Augmentation du nombre de transports avec des véhicules adaptés ce qui limite le nombre de passagers et l'organisation de transports collectifs ;
- Augmentation du nombre de transports individuels lié à une distance domicile-IEM  $\geq$  à 30 km et la volonté de ne pas allonger la durée du temps transport quotidien en organisant des circuits collectifs ;
- Refus des familles d'un accueil avec hébergement malgré la distance domicile-IEM.

En moyenne, la distance domicile-IEM est de 24 kilomètres soit 25 à 30 minutes de trajet matin et soir.



## ACTIVITE 2018

Plusieurs évènements ont ponctué l'année 2018 :

- Le suivi de la construction de nouveaux locaux.
- La réécriture du projet de service.
- L'organisation de jeux sportifs et la découverte des sports adaptés avec les enfants des écoles primaires de Saint Hilaire du Harcouët (Lecroisey et Beauséjour).
- Des journées rencontres avec les jeunes de l'IEM de Saint-Lô.
- La participation aux sorties scolaires et journées festives de l'école primaire Beauséjour.
- La mise en place de la classe intégrée au collège....

Parmi l'un des plus marquants figure la qualification de deux adolescentes aux 24<sup>ème</sup> Jeux Nationaux de l'Avenir organisés par la Fédération française Handisport. Emma et Marine, 12 ans font partie de la délégation de Normandie composée de 5 athlètes. Accompagnées par une éducatrice de l'IEM et un coach sportif du Comité Handisport elles vont concourir dans deux disciplines : la sarbacane et la Boccia (sport de boules apparenté à la pétanque) du 29 mai au 1er juin 2019 à VALENCE.



Organisés tous les deux ans, les jeux Nationaux de L'Avenir mobilisent 650 sportifs de 10 à 20 ans issus de plus de 40 délégations en provenance de toute la France.

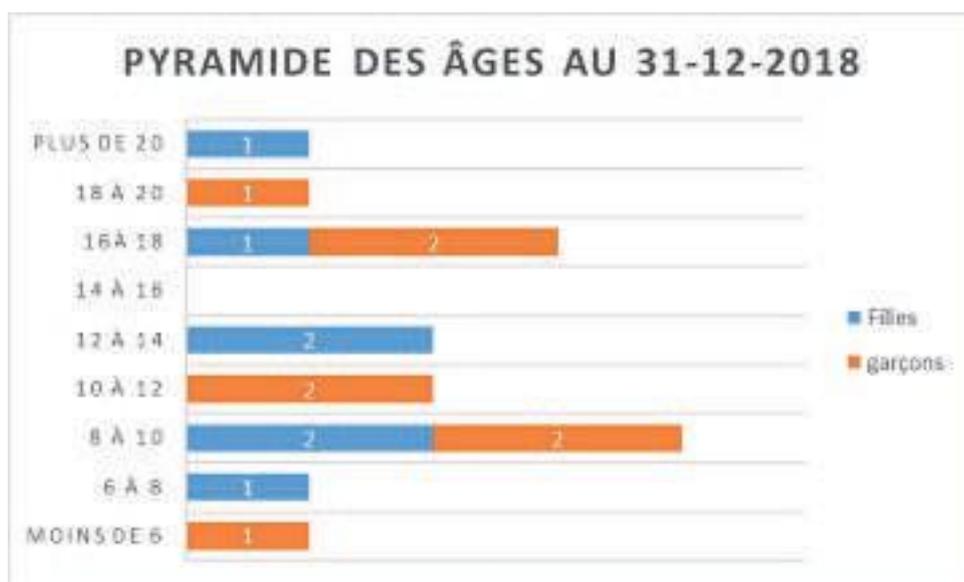
La cérémonie d'ouverture, mercredi 29 mai donnera le coup d'envoi de 3 jours de compétition. Le programme officiel est composé de 13 disciplines et d'une dizaine de sports de découverte :

- Sport de force et de vitesse : athlétisme, natation, tricyclisme.
- Sport en duel : escrime, tennis de table, boccia.
- Sport de précision : sarbacane, tir à l'arc, tir sportif.
- Sports collectifs : basket-ball, cecifoot, foot à 5, goalball.

Tout au long de l'année les deux adolescentes ont pratiqué des entraînements dans leurs disciplines respectives, à l'IEM mais aussi dans le cadre de rencontres handisport. Elles ont été interviewées par les journaux locaux, reçues par la municipalité de ST Hilaire.... Une occasion inédite pour les deux adolescentes de gagner en confiance et en estime de soi.

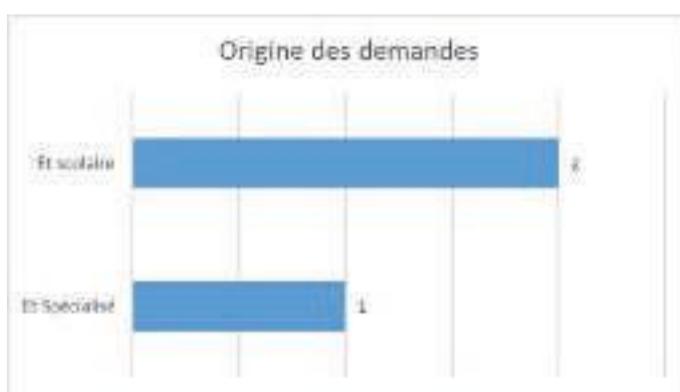
### Etude de la population accueillie à l'IEM au 31.12.2018 :

La moyenne d'âge est de 12 ans 4 mois ; 10 garçons et filles moins de 14 ans et 5 adolescentes (fs) de 16 à 26 ans.

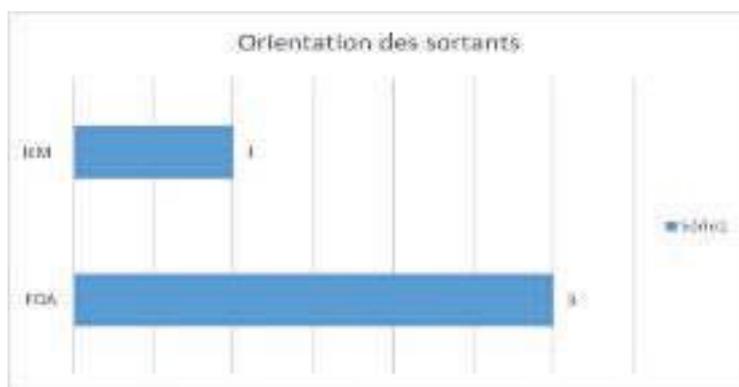
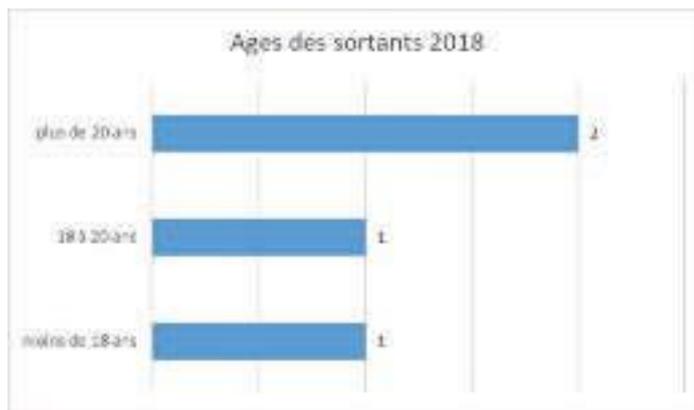


### Admissions 2018 :

3 admissions en 2018, 1 adolescent de 16 ans, une fille de 7 ans et un garçon de 11 ans.



**Sorties 2018 :** 4 sorties : un adolescent de 15 ans et 3 adultes de 20 ans et plus (une femme, 2 hommes).

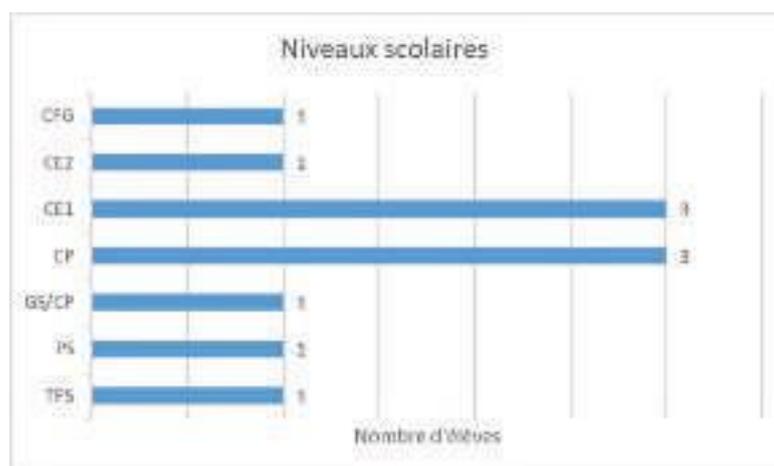


### Unité d'enseignement :

11 enfants et adolescents de 5 à 16 ans sont scolarisés (de la maternelle au collège) dont 1 dans le cadre du dispositif CAP Alternance soit 80 % de l'effectif total.

L'IEM dispose de deux classes intégrées : une à l'école primaire Beauséjour et une au collège Jules Verne à Saint Hilaire du Harcouët. Tous les enfants jusqu'à 12 ans bénéficient d'un temps d'inclusion (maternelle et primaire). Les temps d'inclusion au collège sont en cours de mise en œuvre.





## REFLEXIONS EN COURS, DEVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNEE A VENIR

Les perspectives pour l'année 2019 sont :

LE MANAGEMENT DES RESSOURCES		
Objectifs	Actions	Délais
Poursuivre les entretiens d'évaluation et professionnels.	Mettre en place au moins un entretien par an et par salarié (alternance entretien professionnel et entretien d'évaluation).	2019-2023 (en continu)

LA PRESTATION DE SERVICE A LA PERSONNE		
Objectifs	Actions	Délais
Actualiser la méthodologie de Projet Personnalisé et le référentiel de capacités (objectif transversal au PMS)	Constituer un groupe de pilotage Evaluer la méthodologie Clarifier les rôles et responsabilités de chacun Réaliser des tableaux de bords avec indicateurs de suivi des médiations éducatives et paramédicales ; Actualiser les documents parcours de la personne Actualiser le référentiel de compétence et le mettre en lien avec SERAFIN-PH Renforcer l'appropriation par tous les professionnels	2019-2021
Actualiser les outils du projet personnalisé (objectif transversal au PMS)	Harmoniser les outils du projet personnalisé Améliorer des outils d'évaluation – les simplifier Simplifier les plans de service, renforcer l'appropriation par l'ensemble des intervenants. Systématiser les comptes rendus d'intervention / d'ateliers éducatifs.	2019-2023

<p><b>Enrichir l'accompagnement des plus de 17 ans ; préparer et accompagner les changements d'orientation. Capitaliser et développer le réseau de partenaires notamment dans le secteur préprofessionnel et professionnel</b></p>	<p>Renforcer les stages, les accompagnements préprofessionnels et professionnels. Développer l'ouverture et la rencontre avec d'autres établissements. Construction d'un fichier de partenaires avec les professionnels référents.</p>	<p><b>2019-2023</b></p>
<p><b>Pérenniser les classes à l'école primaire et au collège.</b></p>	<p>Formaliser une convention avec l'Education nationale pour les classes externalisées. Développer les temps inclusions</p>	<p><b>2019</b></p>

<b>LA DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE</b>		
<b>Objectifs</b>	<b>Actions</b>	<b>Délais</b>
<b>Préparer une nouvelle évaluation interne.</b>	Composer les groupes de travail. Mettre en place des temps de formation/sensibilisation collectifs. Mise en œuvre de l'évaluation interne.	<b>2019-2020</b>
<b>Travailler sur la thématique de l'éthique dans le cadre du groupe de réflexion du PMS</b>	Composer les groupes de travail transversaux Formaliser une synthèse et diffuser à l'ensemble des salariés	<b>2019-2020</b>
<b>Alimenter le plan d'action par les propositions d'amélioration issues du groupe de réflexion du PMS</b>	Diffuser des synthèses à l'ensemble des professionnels. Rappeler les plans d'actions dans le document de rentrée	<b>2019-2023</b>

# PÔLE MEDICO-SOCIAL

## Maison d'Accueil Spécialisé (MAS)

### Direction :

6 Rue de la Petite Chapelle – BP 3 – 50140 MORTAIN  
Tel : 02.33.91.06.60  
Fax : 02.33.91.06.69

### Directeur : Monsieur Éric ESCRIGNAC

E-mail : [cripp@adseam.asso.fr](mailto:cripp@adseam.asso.fr)

### Chef de service : Madame Céline GOMMELET (en intérim jusqu'au 26 juillet 2019)

Résidence Savigny - 50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUET  
Tel : 02.33.49.49.29  
E-mail : [jem-mas@adseam.asso.fr](mailto:jem-mas@adseam.asso.fr)

### AUTORISATION/ HABILITATION

La capacité d'accueil de l'IEM est fixée par l'ARS de Normandie qui a renouvelé l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

### CAPACITE AUTORISEE

La capacité autorisée est de 14 adultes dont 12 en internat et 2 en semi-internat. L'accueil et l'accompagnement se réalisent toute l'année, 365 jours/365.

### POPULATION ACCUEILLIE

Les personnes accueillies à la MAS de Saint-Hilaire présentent une infirmité motrice cérébrale associée ou non à une déficience intellectuelle, de fait, l'organisation et l'accompagnement mis en œuvre sont très spécifiques.

Les troubles moteurs sont dominants et justifient la présence constante d'un tiers pour les gestes ordinaires de la vie (appui humain partiel ou total, mise en place d'adaptations techniques). Autrement dit, bien que l'autonomie des personnes soit considérablement réduite, les multiples compensations sont mises en œuvre pour permettre à chacun d'utiliser et de transférer les compétences acquises, de développer ses possibilités, de participer et de s'impliquer de manière active au déroulement de sa vie.

### FINANCEMENT

ARS - CPOM

### MISSIONS

Selon le décret n°78-1211 du 26 décembre 1978 portant application des dispositions de l'article 46 de la loi n. 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, abrogé par le décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004 – art. 4, « Les Maisons

*d'Accueil Spécialisées doivent assurer de manière permanente aux personnes qu'elles accueillent :*

- *L'hébergement,*
- *Les soins médicaux et paramédicaux ou correspondants à la vocation des établissements,*
- *Les aides à la vie courante et les soins d'entretien nécessités par l'état de dépendance des personnes accueillies*
- *Des activités de vie sociale, en particulier d'occupation et d'animation, destinées notamment à préserver et améliorer les acquis et prévenir les régressions de ces personnes.*

*Elles peuvent en outre être autorisées à recevoir soit en accueil de jour permanent, soit en accueil temporaire des personnes handicapées qui satisfont aux conditions définies à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.*

## **ACTIONS**

Les professionnels ont pour objectif « le développement et le maintien des compétences » des personnes accueillies. Des appuis et des compensations sont mis en œuvre et développés dans les domaines suivants :

- La vie résidentielle,
- La vie sociale,
- La santé.

La MAS assure les soins médicaux et paramédicaux. Les intervenants mobilisent les compétences comportementales et les compétences techniques des résidents et proposent des programmes adaptés à chaque personne.

Afin de favoriser la participation et de multiplier l'exercice de rôles sociaux, un programme personnalisé est mis en place en fonction des besoins des usagers.

Ainsi, les équipes mettent en place différents ateliers : soit individuellement soit collectivement. Ils doivent permettre à chacun d'exprimer et de faire des choix, d'être acteur de sa vie au quotidien : loisirs, bien être, développement personnel...

Les vélos adaptés permettent à la majorité des résidents d'effectuer de fréquentes sorties. Le service possède plusieurs modèles pour compenser les difficultés motrices :

- 3 Vélo-fauteuils dont deux avec assistance électrique (fauteuil amovible ou non) ;
- 1 tandem avec assistance électrique.

Pour favoriser le bien-être et relayer le travail et les soins en kinésithérapie, plusieurs personnels ont bénéficié d'une formation en balnéothérapie et/ou d'une formation Snoezelen.

Pour une meilleure lisibilité des activités proposées, elles sont recensées chaque trimestre dans des tableaux indicateurs. Chaque groupe dispose ainsi d'une vision globale des centres d'intérêts des résidents.

Différents projets de séjours sont présentés à l'ensemble des résidents. Ils se positionnent directement sur les projets qui les intéressent. Chacun est libre de choisir de partir ou non en séjour.

Les séjours sont très appréciés par les résidents particulièrement par ceux qui sont accueillis 365 jours par an.

Depuis trois ans, le service privilégie les séjours courts. Ils présentent un double avantage :

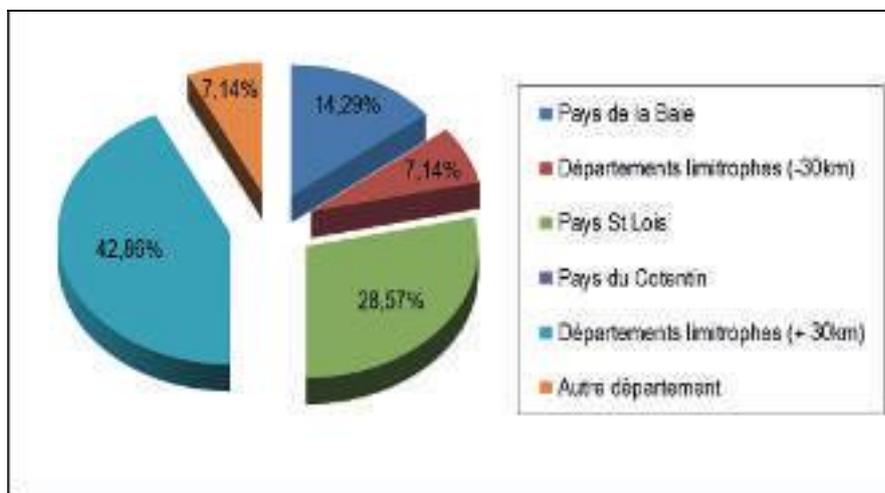
- Programmer des séjours tout au long de l'année et non pas uniquement lors de la période d'été.
- Permettre aux résidents de partir plusieurs fois en court séjour tout au long de l'année.

## SECTEURS D'INTERVENTION

La Maison d'Accueil Spécialisé est implantée à Saint-Hilaire du Harcouët.

## ACTIVITE 2018

### Répartition géographique des usagers de la MAS au 31/12/2018



## REFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE A VENIR

La Maison d'Accueil Spécialisé va faire l'objet de la réécriture de son projet d'établissement dans le courant de l'année 2019. Ce sera l'occasion d'associer l'ensemble des parties prenantes à commencer par les résidents et leurs familles ainsi que les professionnels et les partenaires.

Cette opportunité va permettre d'interroger le fonctionnement actuel au regard des objectifs attendus dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens et des conclusions de l'évaluation interne.

Handwriting practice lines consisting of 20 rows of dotted lines on a white background.

S

W

T

O

Z



**Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche**  
64, rue de la Marne - 50000 Saint-Lô - Tél. : 02 33 72 60 20 - Fax : 02 33 72 60 21  
E-mail : [dg@adseam.asso.fr](mailto:dg@adseam.asso.fr) - Site internet : <http://www.adseam.asso.fr>